Séance du Conseil Municipal

en date du 7 avril 2016 – 20 H 00

- Date de la convocation _____**31 mars 2016**
- Lieu de la réunion_____**Hôtel de Ville**
- Président_____**Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____**Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA**
  Conseiller Municipal

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique VANTIN
5. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
6. Madame Corinne RIGOLE
7. Madame Valérie FLORENT
8. Monsieur Pierre-André POIRIER
9. Monsieur Henri VIDAL
10. Monsieur Fabien LEMAGNER
11. Madame Florence DUTERNE
12. Monsieur Olivier GOURICHON
13. Monsieur Marc VERNEY
14. Monsieur Stephan LA ROCCA
15. Madame Myriam ADDI-DUPUY
16. Madame Anne MASSOL
17. Monsieur Bernard GODARD
18. Madame Lydie LENOBLE
19. Madame Marguerite BATUT
20. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
21. Monsieur Jean AIPAR
22. Madame Corine RIBA
23. Monsieur Laurent MÉRIC
24. Madame Christine BARBIER
25. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ
26. Madame Mathilde PRÉVEL
27. Madame Sylvie BAHUREL
28. Monsieur Jean-François ROBIC
29. Madame Brigitte RUFIÉ

Étaient excusés :

30. Monsieur François GINESTE	Procuration à Madame Sophie LAMANT
31. Madame Fabienne DARBIN-LANGE	Procuration à Monsieur Pierre-André POIRER
32. Madame Virginie NOWAK	Procuration à Madame Véronique VANTIN
33. Monsieur Charles NIETO	Procuration à Monsieur Laurent MERIC

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues, bonsoir. J'ouvre la séance du Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2016, et je propose que Monsieur AMINE-MOTILVA soit notre secrétaire de séance.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Avec plaisir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de procéder à l'appel nominal.

- **Appel effectué par Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, secrétaire de séance**

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Mes chers collègues, aujourd'hui, une séance du Conseil Municipal qui fait suite à la séance du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenue il y a trois semaines. C'est une séance qui va fortement être occupée et imprégnée par les aspects budgétaires de notre commune puisque, depuis 2014, nous faisons dans une même séance du Conseil Municipal le Compte Administratif de l'année précédente, ce qui nous permet de voir le résultat et l'excédent qui est dégagé, et dans la foulée, nous votons les taux et le Budget primitif de l'année en cours. Nous commencerons par les comptes administratifs de la régie des transports et de la ville. Puis, nous enchainerons après avec toute la partie des Budgets. C'est une séance budgétaire importante car elle va montrer les orientations que la majorité municipale a choisies pour l'année 2016, et je dirais que 2016 est notamment une année charnière et un tournant important pour les projets municipaux que nous portons. En effet, après deux années consacrées à des économies importantes, comme nous pourrons le voir tout à l'heure, nous avons reconstitué une épargne nette et nous engageons dès à présent les parties les plus importantes au niveau financier du programme électoral sur lequel les Balmanais nous ont majoritairement accordé leur confiance en 2014. C'est la raison pour laquelle l'année 2016, notamment en termes d'investissements revêt une particularité plus importante encore que les années précédentes.

Auparavant, je vais vous demander de bien vouloir désigner le président qui va diriger la séance où le Compte Administratif est débattu.
Marc VERNEY, étant l'élu qui va rapporter le Compte Administratif ainsi que toute la partie financière de la séance, je propose qu'il soit le président de séance durant le vote du Compte Administratif. Avez-vous des observations ? Je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des abstentions ? Je note les abstentions de l'opposition. Y a-t-il des votes contre ?

- **Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous en remercie. Monsieur VERNEY sera donc le Président de la séance du Compte Administratif et c'est lui notamment qui fera procéder au vote lorsque je devrais quitter la salle pour l'approbation du Compte Administratif. Je vais tout de suite laisser la parole à Marc VERNEY. Dans la procédure, je vous propose que nous ayons une présentation complète et enchainée des comptes administratifs, des taux et des Budgets, puis lorsque nous aurons eu les débats, nous mettrons aux voix les délibérations dans l'ordre présenté dans la note de synthèse que vous avez reçu.

Laurent MERIC
Auparavant, avant de commencer, dans les dossiers que vous nous avez remis il y a des bulletins de vote pour une prochaine délibération un peu plus tard dans ce Conseil Municipal. Mais dans la mesure où nous n'avons pas eu l'occasion de vous transmettre la liste de nos candidats pour cette élection, je vous propose de vous la remettre de façon à ce que nous puissions avoir le temps, pendant que nous avançons, de faire imprimer des bulletins conformes à ce que sont les vôtres, de manière à ce que ce soit équitable au moment du vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous les écrirons à la main, notre secrétaire n'étant pas là. Vous avez la possibilité d'écrire à la main les titulaires et les suppléants que vous souhaitez. Vous les énumèrerez et nous les écrirons sur le bulletin de vote.

Laurent MERIC
Pour que les formes soient respectées, et c'est important dans une élection à bulletin secret, il faut que ce soit fait à bulletin secret, et de manière équitable pour tous les bulletins de vote afin qu'ils soient tous conformes et de même forme.
Je pense que ce n'est pas bien compliqué. Un ordinateur et une imprimante suffisent.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La dernière fois que vous nous avez parlé des formes, je vous le rappelle, la réponse que nous avons obtenue n'était pas celle que vous avanciez.

Laurent MERIC
Tout à fait. Pourtant nous avons pris une délibération à ce moment là.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
En termes de forme, je m'en tiendrai à ce que je vous ai proposé et je vous demanderai le moment venu de nous annoncer votre liste et de voter pour la liste de l'opposition municipale ou pour la liste de la majorité municipale au scrutin secret.

Laurent MERIC
Donc je note, Monsieur le Maire, si vous le permettez, que je vous ai fait cette proposition au début du Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Nous mettons tout de suite en route la partie budgétaire et je cède la parole à Monsieur VERNEY.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

Marc VERNEY
Merci Monsieur le Maire. Maintenant que nous connaissons bien la construction de nos comptes administratifs et Budgets, je vais dans ma présentation agréger un peu plus les éléments chiffrés de manière à écourter ces présentations qui peuvent être souvent longues.

Il est uniquement constitué d'une section de fonctionnement dont les recettes sont alimentées par une subvention du Budget ville. Donc, la recette qui a été affectée et consommée dans le cadre de ce Compte Administratif est de 42 502 € et les dépenses, rigoureusement du même montant, sont constituées du carburant, d'entretien, un peu de téléphone et principalement du chauffeur. Donc, nous nous retrouvons avec un Compte Administratif à zéro sans excédent ni déficit.
Monsieur le Maire, si j'ai bien compris, nous procèderons au vote dans un deuxième temps.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait, je vous laisse présenter en totalité l'aspect financier.

1. Budget de la Ville : Approbation du compte de gestion et du Compte Administratif 2015

Marc VERNEY
Nous allons rentrer sur le Budget central de notre commune.

Petit rappel que tout le monde connait bien. Nous avons effectivement présenté le Débat d'Orientations Budgétaires, donc les orientations stratégiques de notre Budget. Nous allons passer à trois temps importants :

- le Compte Administratif 2015 : exécution du Budget tel que nous l'avons réalisé l'année dernière ;
- ensuite, nous vous présenterons les taux, car il est important de connaître l'application des taux que nous aurons dans le Budget 2016 ;
- puis, nous aurons une délibération centrale autour du Budget primitif 2016.

Je fais un comparatif de Compte Administratif 2015 à Compte Administratif 2014.
Dans la section de fonctionnement, nos recettes sont constituées de recettes de gestion et de recettes de produits financiers ou de recettes exceptionnelles.
Sur le Budget, elles s'élèvent sur le Compte Administratif 2015 à 17 594 944 €. Il est important de noter que nos recettes sont en baisse de 282 404 €. Notre ville progresse, les besoins de services progressent, les services que nous souhaitons mettre en place progressent, les projets d'investissements sont réels et pour autant nos recettes, elles, sont en baisse de 2015 par rapport à 2014, et cette baisse était déjà subie depuis 2013.
Cette baisse est principalement liée à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) accordée par l'État à toutes les communes dans le cadre des économies du Plan de 11 milliards d'économies engagées par l'État en 2014. La partie « produit fiscal » a légèrement augmenté, mais il convient de retenir une baisse de nos recettes réelles.
Si je regarde nos dépenses, nous avons poursuivi en 2015 l'effort sur la réduction des dépenses de gestion que nous avions entamé en 2014 qui était déjà très important. Vous voyez que nos dépenses ont été réduites de 1 000 000 € de moins en 2015 avec plus de population, des services supplémentaires, et nous avons tout de même dépensé 1 200 000 € de moins. C'est très important, et cela va nous permettre d'avoir un excédent de fonctionnement qui lui-même va venir abonder la section d'investissement pour financer nos projets.
Nous avons un total de dépenses réelles de fonctionnement qui s'élève à 13 874 364 €.

Un petit rappel de l'évolution de ces dépenses réelles.
Depuis 2011, nous comparons des comptes administratifs donc des exécutions de Budgets, après des progressions de 6,15 % et de 3,98 %. Nous avions engagé une première baisse des dépenses de 1,05 % en 2014 et nous avons poursuivi et même amplifié cette baisse des dépenses de fonctionnement de 7,56 %. Nous sommes aujourd'hui en 2015 avec une population bien supérieure à celle de 2011 et à un niveau de dépenses comparable à celui que nous avions en 2011. Et là il faut féliciter les services, l'ensemble des élus et collaborateurs qui ont travaillé et contribué à cet effort considérable dont la commune a besoin. Au sein de ces dépenses réelles de fonctionnement, vous vous souvenez qu'il y a deux chapitres centraux, le premier concerne les charges à caractère général (frais généraux). Vous pouvez voir qu'après une baisse de 9.58 % en 2014, nous avons encore amplifié cette baisse de 20,47 %. Nous avons donc surtout fait des efforts sur les charges à caractère général.
Mais bien évidemment, le chapitre le plus important sur nos dépenses, ce sont les charges de personnel. On voit également qu'après avoir contenu la masse salariale en 2014, nous avons poursuivi et amplifié cet effort en 2015 puisque nous avons réussi à contenir ces charges de personnel de 4,26 %.
Pour voir la manière dont nous avons économisé ces charges à caractère général, je reviens juste un peu en arrière car je vais vous donner des explications sur ces charges. C'est vrai que c'est bien de présenter ce pourcentage qui est de 7.56 %, mais cela fait quand même 717 000 € qui ont été économisés au travers des fluides (eau, électricité, chauffage, combustibles), nous avons rationalisé les marchés publics avec des groupements d'achat, nous avons fait des efforts sur l'alimentation, les produits d'entretien ; nous avons internalisé les marchés publics autour des espaces verts et des nettoyages de locaux pour 400 000 €. Nous avons optimisé les locations mobilières, l'entretien des bâtiments, des voies, des réseaux, nous avons internalisé la formation d'agents, nous avons fait des efforts sur les fêtes et cérémonies ; c'est une somme de petites économies, les fêtes et cérémonies, les catalogues et imprimés. Nous avons gagné 33 000 € ; la publicité, la publication pour lesquelles nous avons gagné 6 000 €, les frais d'affranchissement où nous avons gagné 33 000 €, l'optimisation de taxes fiscales, transports où nous avons gagné 12 000 €. C'est une accumulation d'efforts quotidiens qui nous ont permis d'atteindre cette réduction de 717 000 €. S'agissant des charges de personnel, l'effort et la baisse dont je vous parlais de 4,26 % est constituée par le non remplacement

de postes vacants et précisément 8 postes, le recours à des non titulaires, notamment des emplois aidés qui nous ont permis d'optimiser aussi les différentes charges, et le paiement des heures supplémentaires plafonnées à hauteur de 30 %, 70 % étant de la récupération. Donc, nous ne payons les heures supplémentaires qu'à hauteur de 30 %. Ceci représente une économie totale sur la masse salariale de 385 720 €.

Je vous propose de regarder l'évolution des effectifs entre 2011 et 2015 avec le non remplacement d'un certain nombre de collaborateurs. Après avoir atteint un pic de 251 agents en 2012, nous avons œuvré en 2015 avec 226 agents avec le non remplacement de certains départs en retraite.

Les charges de personnel sont intéressantes à ramener à l'habitant :

- en 2013 : 630 € par habitant balmanais,
- en 2015 : 592 € par habitant balmanais,
  soit le niveau de comparable à celui de 2011 dont je vous parlais tout à l'heure et tout cela à niveau de services améliorés, puisque nous avons rajouté des services tout en ayant une population supplémentaire.

Si l'on regarde le bilan de notre section de fonctionnement, je vous ai parlé :

- des recettes qui s'élèvent à 18 755 904 €, en baisse,
- mais des dépenses en baisse encore plus importante à hauteur de 14 901 454 €,
- et donc nous avons un excédent de la section de fonctionnement de 3 854 450 €.

Nous allons voir tout à l'heure comment nous utiliserons cet excédent.

Dans la section d'investissement, nous nous comparons moins par rapport au Compte Administratif de l'année précédente mais davantage par rapport à notre Budget. Ensuite, vous vous souvenez qu'il y a dans la section d'investissement la notion, dont je vous ai déjà parlé l'année précédente, des restes à réaliser. Ce sont toutes les dépenses et toutes les recettes que l'on a engagées en 2015 mais qui ne sont pas encore payées en 2015 et le seront en 2016. Elles rentrent donc en restes à réaliser et il faut donc provisionner les ressources suffisantes pour régler les restes à réaliser de l'année précédente.
Sur le Compte Administratif 2015, le total de nos dépenses réelles s'élève à 5 603 216 €. Nous n'avons pas de restes à réaliser. Nous avons donc rentré en 2015 tout l'argent que nous pouvions faire rentrer ; donc nous n'avons pas de restes à réaliser dans la partie recettes de notre Budget d'investissement. Dans la partie dépenses de notre section d'investissement, le total de nos dépenses réelles s'élève à 4 476 417 € + les restes à réaliser à hauteur de 1 490 587 €. Cette somme correspond aux dépenses engagées mais pas encore payées avec comme exemple le terrain synthétique ou le Club House pour lesquels nous avons déjà payé des travaux engagés en 2015, mais nous avons des suites de travaux engagées en 2015 qui seront réglées en 2016, et donc intégrées dans ces restes à réaliser.

Il est plus intéressant quels sont nos investissements à proprement parler :

- **Cœur de ville** pour une dépense en 2015 de 175 207 €,
  Nous avons réalisé sur les AP/CP en 2015, pour lequel une délibération sera présentée ultérieurement ;
- **Groupe scolaire José Cabanis pour** une dépense en 2015 de 283 258 €
  qui s'appuie sur une autre autorisation de programme pour lequel une délibération sera également présentée ultérieurement ;
- **Rénovation des aires de jeux** pour un montant de 464 410 € ;
- **Travaux à l'Hôtel de Ville** à hauteur de 43 375 € ;
- **Mobilier, matériel informatique, divers outils de bureautique** pour 180 012 € ;
- **Écoles**, dans le cadre de rénovation à hauteur de 209 449 € ;
- **City stades** que nous avons eu l'occasion de présenter pour un montant de 164 230 €.

En faisant le bilan de cette section d'investissement, nous nous retrouvons avec des :

- recettes à hauteur de 6 630 306 €,
- dépenses à hauteur de 5 347 561 €,

- ce qui fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 1 282 745 €.

Mais c'est là qu'il faut retrancher de cet excédent les restes à réaliser. Il est important de se rappeler que nous avons fait des travaux que nous n'avons pas encore payés ; c'est la différence entre trésorerie et finances.
Nous avons 1 490 587 € de restes à réaliser en dépenses, mais pas de restes à réaliser en recettes, donc un besoin de financement de 1 490 587 €.

Résultat de l'exercice 2015 :
Je reprends mon excédent de fonctionnement de .....3 854 449 €
je rajoute l'excédent d'investissement.....1 282 744 €
moins les besoins de financement des RAR .....- 1 490 587 €
cela veut donc dire un solde de RAR à financer .....207 842 €
et donc un excédent réel non plus de la section de fonctionnement
mais un **excédent réel total de notre Budget** de ..... **3 646 606 €.**

Juste pour mémoire, l'année dernière ce chiffre s'élevait à 1 722 000 €. Pour mémoire, nous avions affecté à la section de fonctionnement 1 000 000 € à la section de fonctionnement et 722 000 € à la section d'investissement.

Monsieur le Maire, il est l'heure de passer au vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Avant de passer au vote, nous allons passer au débat à moins qu'il n'y en ait pas, mais j'en doute. Je vous remercie pour votre exposé et je laisse la parole à qui la souhaite. Monsieur MERIC, vous avez la parole.

Laurent MERIC
Merci. Auparavant, J'ai quelques questions si vous le permettez. Concernant les dépenses de fonctionnement, il était prévu un virement du fonctionnement vers l'investissement de 1 534 000 € qui n'a pas été réalisé semble-t-il puisque nous ne le voyons pas ici dans le Compte Administratif. Pouvez-vous me dire pourquoi cela ne s'est pas réalisé ? Page 8.

Marc VERNEY
De quelle partie me parlez-vous ?

Laurent MERIC
Je vous parle du virement à la section d'investissement qui était au Budget primitif de 1 534 000 € et qui n'a pas été réalisé semble-t-il…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est un virement fait pour combler les besoins.

Laurent MERIC
Oui.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A partir du moment où tous les investissements n'ont pas été réalisés, simplement ce virement n'a pas été nécessaire puisque vous avez remarqué qu'il y a un certain nombre d'équipements déplacés, décalés notamment le terrain synthétique, le Club House. Si nous regardons les deux cela fait 800 000 €. Nous n'avons pas réalisé la totalité des investissements qui avaient été affichés au Budget, pour des raisons techniques. Pour le terrain synthétique, nous sommes toujours en attente de l'autorisation du Conseil Départemental depuis l'année dernière sur l'autorisation de commencer les travaux. Si nous commençons les travaux avant l'autorisation du Conseil Départemental, nous risquons de perdre le financement. Madame LAMANT a été très active et a écrit plusieurs courriers au Président du Conseil Départemental et maintenant les associations nous pressent de commencer. C'est un investissement qui n'a pas été réalisé. Le Club House du Gymnase n'a pas été réalisé pour une raison également évidente. Lorsque nous avons lancé le premier appel d'offres, les offres qui nous étaient parvenues étaient plus de 20 % au dessus de l'estimatif et de l'enveloppe que nous

souhaitions y consacrer. Nous avons jugé les offres infructueuses et relancé un marché qui a été fructueux puisqu'avec le nouveau marché, nous sommes rentrés dans le cadre de l'enveloppe. Ce sont simplement des problèmes techniques, d'autre part un souhait de rentrer vraiment dans les enveloppes budgétaires que nous avons votées et qui nous ont amenés à différer un certain nombre d'investissements, donc pas de nécessité de virer les 1 500 000 € à l'investissement. Monsieur VERNEY ?

Marc VERNEY
Monsieur MERIC, si nous avions affecté ces 1 500 000 €, notre excédent de fonctionnement serait de 3 800 000 moins 1 500 000 €. Et notre excédent d'investissement aurait 1 500 000 € de plus puisque nous aurions transféré du fonctionnement vers l'investissement, mais le total général serait le même.

Laurent MERIC
Merci Monsieur VERNEY. C'est exactement l'explication que j'imaginais, c'est-à-dire que vous n'avez pas fait le virement qui était prévu au Budget primitif, c'est-à-dire ce qui était prévu au début de l'année, tout simplement pour que l'excédent de fonctionnement puisse être du niveau que vous affichez ici. Si vous aviez viré au moins une partie de ce qui était prévu, vous n'auriez pas de restes à réaliser à financer. C'est un autre sujet. Ce n'est pas très grave. C'est juste pour voir la technique et la façon dont vous souhaitez afficher les choses. Mais j'ai d'autres questions avant de passer au débat si vous le permettez.
Sur les recettes d'investissements à présent, il est marqué des subventions d'investissements en crédit annulé à hauteur de 994 000 €. Pouvez-vous me dire ce dont il s'agit ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Juste pour répondre à ce que vous avez avancé, ce que vous dîtes n'est pas possible car avant de l'affecter il fallait que ce soit inscrit en réserve au chapitre 1068, ce qui n'était pas le cas. Donc, « la gymnastique » que vous proposiez, bien que nous n'ayons pas besoin de la faire aurait dû être inscrite au titre des réserves au chapitre 1068. Ce que vous dîtes n'était pas réalisable réglementairement.

Laurent MERIC
Je vous demande de m'expliquer simplement pourquoi ce qui est prévu n'a pas été fait. C'est tout. Je ne veux pas rentrer dans la technique ; ce n'est pas l'objet de ce soir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous vous l'avons dit mais ce que vous avanciez n'était pas faisable.

Laurent MERIC
C'est géré d'avance.

Marc VERNEY
Cette deuxième question me semble plus de fond.

Laurent MERIC
C'est un jugement de valeur.

Marc VERNEY
Quand je dis « plus de fond », je veux dire que c'est de la comptabilité.

Laurent MERIC
J'ai en fait deux questions en une. 994 000 € sur les recettes crédits annulés d'investissement et 30 000 € en ligne 45. La somme de 1 200 000 € a été annulée en recettes d'investissement, il est intéressant de savoir ce dont il s'agit. Merci de nous l'expliquer.

Marc VERNEY
Nous avions prévu au Budget 1 434 000 € de subvention à percevoir car entre autres, il y avait des subventions, notamment OPPIDEA. Dans les faits, OPPIDEA ne nous a pas versé cette subvention et nous allons voir d'ailleurs que nous l'inscrivons au Budget 2016.

N'ayant pas reçu ces 900 000 €, bien évidemment nous ne les inscrivons pas dans notre Compte Administratif. L'écart entre les 1 400 000 € et les 440 000 €, sans entrer dans le détail, il s'agit pour l'essentiel de la subvention d'OPPIDEA.
Je réponds à votre deuxième question. Chapitre 45, nous avions inscrit une recette d'investissement de 343 392 € qui correspond à la vente du dernier commerce du cœur de ville, mais tout le monde a pu voir que nous n'avions pas vendu. Par conséquent, nous n'avons pas l'argent. Pour les 13 000 €, il s'agit de taxes diverses, mais nous avons dû annuler le crédit prévu puisque nous ne l'avons pas vendu. Et d'ailleurs, nous allons retrouver la recette de ce commerce dans le BP 2016 car nous espérons bien le vendre en 2016.

Laurent MERIC
Sur ce sujet, pouvez-vous nous donner des informations ? Après, si vous le souhaitez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien.

Laurent MERIC
Dans les dépenses de fonctionnement, sur les dépenses de personnel, pouvez-vous nous préciser ce que sont « les autres emplois d'insertion » et pourquoi alors qu'il était prévu 240 000 €, 76 000 € de plus ont été dépensés ? Parallèlement, lorsque l'on regarde les emplois de rémunération titulaires, c'est-à-dire des agents statutaires de notre collectivité, ces derniers sont en baisse de 219 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Quel chapitre Monsieur MERIC, s'il vous plait ?

Laurent MERIC
Je parlais des dépenses de fonctionnement, page 13 et 14, ligne 64111 « rémunération principale des titulaires » qui baisse de 219 000 € et simultanément la ligne 64168 « autres emplois d'insertion » qui augmente de 76 000 €, soit de 30 %.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sont les emplois aidés. Vous savez, si mes souvenirs sont bons, quelque part aussi en termes de recettes, c'est la contrepartie versée par l'État pour avoir recours à ces emplois aidés afin d'aider le Président de la République à respecter son engagement de diminution de la courbe du chômage et qui tarde à venir.

Laurent MERIC
Cela vous fait rire à tous, mais cela ne me fait pas trop rire car je vois que simultanément vous baissez de 220 0000 € les emplois d'agents statutaires, que vous diminuez dans la collectivité, au profit d'emplois aidés. Effectivement, vous avez raison d'aider notre Président de la République et vous avez raison en tant que collectivité de participer à cette dynamique initiée par notre Président. Mais parallèlement, nous ne pouvons faire que le rapprochement entre moins d'emplois statutaires titulaires et plus d'emplois précaires. Ce n'est pas à la gloire de notre collectivité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On peut le voir comme des emplois précaires. Pour ma part, je suis heureux de mettre sur la voie de l'emploi des jeunes qui n'ont pas d'expérience ou qui sont au chômage depuis de longs mois et parfois de longues années.

Laurent MERIC
Je suis d'accord avec vous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est un travail de cohésion sociale auquel nous tenons particulièrement, et je suis étonné que vous le critiquiez.

Laurent MERIC
Mais je ne critique pas cela, sauf que nous nous sommes mal compris.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il faut également comptabiliser dans la diminution des rémunérations les départs à la retraite ou les changements de collectivités que nous remplaçons justement avec des emplois destinés à des jeunes.

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, Monsieur VERNEY vient de nous expliquer que vous étiez passé, et que vous vous en félicitiez, de 250 à 225 emplois statutaires dans la collectivité de Balma, c'est-à-dire moins 10 % dans les emplois pour faire des économies, et que parallèlement, vous aviez recours, sans dire le nombre, à des emplois non statutaires d'insertion ou contrats avenir. Mais nous ne pouvons que faire le parallèle. Il est tout à fait louable que vous participiez à l'insertion professionnelle de jeunes et c'est bien que la collectivité le fasse, mais pas au prix d'emplois statutaires qui étaient dans notre collectivité. Ce sont des vases communicants dont il s'agit. Pour aider les jeunes, ce sont des emplois en plus et non des emplois statutaires en moins.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, nous nous sommes engagés dans une politique de non remplacement systématique d'agents qui partent à la retraite ou qui changent de collectivité. Sur l'année 2015, nous n'avons pas remplacé 8 postes vacants. Et nous avons eu à recruter une quinzaine d'emplois, par exemple pour le fonctionnement de l'école José Cabanis. Malgré ces 15 emplois recrutés, malgré le non remplacement des 8 postes vacants, nous n'avons recruté uniquement que 9 postes de non titulaires. Cela veut dire que l'effort de la collectivité de maîtrise de la masse salariale se traduit concrètement malgré les nouveaux services par une diminution des effectifs. Et effectivement, si nous voulons augmenter le service à la population avec la rigidité budgétaire dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport de 2008 qui pointait sur la gestion précédente ainsi que sur la suivante jusqu'en 2014, cette rigidité budgétaire en raison de la masse salariale bien mise en exergue par l'audit financier, il est évident qu'il faut que nous diminuions la masse salariale de notre collectivité. Il n'y a pas d'autres choix. Vous verrez tout à l'heure les cadeaux annoncés par le Président de la République. D'une part, non seulement il n'arrive pas à faire des économies sur le Budget de fonctionnement de l'État et répercute sur les collectivités le soin de faire des efforts sans précédents, et d'autre part, il se permet du jour au lendemain, de façon tout à fait démagogique, d'augmenter les points d'indice, de prendre des mesures qui vont coûter plus de 100 000 € à la collectivité cette année, et qui couteront l'an prochain, 250 000 € à 300 000 € sur la masse salariale. Donc si nous ne faisons pas ces efforts d'avoir recours à des emplois non titulaires, notre collectivité n'équilibre pas ses Budgets. Cela peut être critiquable. En tous cas, l'État le sait bien, puisqu'il a mis en place ces recours aux emplois aidés, et nous sommes obligés d'avoir recours à ces emplois et sur lesquels il y a un avantage de prise en charge par l'État d'une partie des charges. Nous nous inscrivons dans cette logique, au-delà de l'aspect social que cela représente.

Laurent MERIC
C'est votre position. Je conteste que vous soyez obligé de le faire quand on dégage 3 646 000 € d'excédent de fonctionnement. Il ne faut pas dire que vous avez des problèmes pour une augmentation du point d'indice des agents de la collectivité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien sur que si.

Laurent MERIC
Je suis désolé et je partage votre analyse. Je respecte ce que vous dîtes, et je vous exprime le point de vue de notre groupe.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'en parlerai tout à l'heure quand nous en serons au Budget. Mais concernant les 3 600 000 € d'excédent à affecter, heureusement que nous les avons pour financer nos investissements. Car si nous n'avions pas fait ces économies - et on peut considérer que le non remplacement de la masse salariale titulaire y a contribué - aujourd'hui en 2016, nous aurions un excédent qui suffirait à peine à compenser le manque d'investissement sur l'année 2016. Aujourd'hui, la commune se retrouverait en déficit et dans l'incapacité de faire les investissements que nous avons projetés. Autrement dit

aujourd'hui, pour continuer à investir et équilibrer le Budget, il faudrait trouver à peu près 2 millions avec 40 % des taux de la fiscalité ou bien il faudrait avoir recours à l'emprunt à hauteur de 2 millions. L'excédent à affecter que vous pointez du doigt en nous disant qu'il est très confortable, ne l'est pas du tout en réalité. Il nous permet simplement de contribuer et de faire nos investissements, c'est-à-dire de respecter nos engagements de campagne sans avoir recours à la fiscalité ou à l'endettement. Il peut paraitre important mais si ne nous l'avions pas, nous aurions dû par défaut d'économie sur le Budget augmenter la fiscalité ou avoir recours à l'emprunt, ce à quoi vous savez que nous nous sommes totalement refusés. Monsieur VERNEY ?

Marc VERNEY
Je voulais rajouter un point dans la même veine de ce que vous venez de dire Monsieur le Maire. Il ne faut pas oublier que de toute façon, l'excédent en question sera investi. Et l'investissement c'est également bon pour l'emploi. Cet investissement sert aussi à l'emploi, il est d'une grande utilité. Donc effectivement, nous faisons ce choix d'essayer d'avoir une section d'investissement qui génère de l'excédent. Cet excédent est également de l'épargne, de l'autofinancement. C'est vertueux et c'est ce qui permet de faire de l'investissement. Si nous n'avons pas cette ressource, la seule autre ressource est l'emprunt.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Nous ne partageons pas ce que vous venez de dire, ainsi que Monsieur VERNEY. Mais c'est la différence d'approche qui distingue nos choix politiques ; les choses sont bien claires. Vous gérez la collectivité comme une entreprise. Si nous étions en place, nous gérerions la collectivité comme nous gèrerions des humains avec les 15 000 personnes qui composent notre commune, et ce n'est pas tout à fait la même finalité. En tous cas, c'est notre vision.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez raison. Vous savez ce que cela a donné.

Laurent MERIC
Absolument et je tiens à le préciser.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous permets de dire la façon dont vous gèreriez les choses, mais je ne vous permets pas de juger la façon dont nous les gérons. Nous les gérons comme si cet argent était le nôtre. Je ne sais pas si nous pouvons faire le lien avec des entreprises ou pas. En tous cas, j'estime que notre gestion est saine, rigoureuse et que nous sommes arrivés à des résultats dans le cadre du scénario noir présenté lors de l'audit financier, c'est-à-dire que si nous ne faisions pas d'économies à partir de 2016, notre commune n'équilibrait pas son Budget. Effectivement, je souhaite à toutes les entreprises de France d'être gérées comme la ville de Balma aujourd'hui.

Laurent MERIC
Je ne souhaite pas que toutes les villes de France soient gérées comme l'est Balma, mais c'est un autre sujet.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les Balmanais n'ont pas souhaité que vous continuiez à gérer comme vous gériez auparavant.

Laurent MERIC
Je ne pense pas que c'est à ce sujet que le choix des Balmanais s'est fait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On peut toujours juger mais c'est le résultat en tous cas.

Laurent MERIC
Bien sur. En tous cas, je veux préciser que vous vous glorifiez en parlant de ce pseudo-audit noir qui a bien sur montré qu'aucune de ces conclusions n'était véritable ni réelle. Il suffit de reprendre les chiffres que vous avez largement diffusés à l'époque et vous verrez de quelle manière ils étaient très loin de la vérité. Je veux revenir sur les 3 600 000 € d'excédent en enlevant les 200 000 € de restes à financer.
Bien sur, vous l'avez dit et je suis d'accord. C'est en partie le résultat des économies réalisées et des économies étaient nécessaires. Nous l'avions dit et nous avions commencé à le faire, je le redis. Mais ce résultat n'est pas que le résultat d'économies. Jamais vous n'auriez pu avoir un résultat de 3 600 000 €, d'une part, si vous aviez réalisé le BP tel qu'il était prévu, mais surtout si globalement les finances de la ville n'avaient pas été des finances depuis un certain nombre d'années de bonne tenue et saines. C'est évident que c'est dans la continuité, on ne peut pas le nier. Mais pour ces 3 600 000 € que vous dégagez, la question c'est pour quoi faire ? Pourquoi avoir 3 600 000 €…

Marc VERNEY
Excusez-moi de vous couper mais nous avons une délibération sur le sujet ?

Laurent MERIC
Oui. Je veux regarder votre Compte Administratif. Pour votre délibération, nous savons que vous mettez tout en fonctionnement. Ce n'est pas le sujet ici. La question me semble-t-il est : pourquoi 3 600 000 € et quel usage en fait-on ? Comme vous l'avez dit pour faire des investissements pour la commune. C'est ce que vous nous avez dit. Mais non, car lorsque nous regardons ce Compte Administratif Mesdames et Messieurs, le taux de réalisation des investissements est de 35 %.
Vous aviez prévu, et je parle uniquement des investissements réels et non des flux financiers ou remboursements d'emprunts. Vous aviez prévu 4 600 000 € et vous avez utilisé 1 600 000 € et vous aviez fait tout ce que vous aviez prévu. Il y a quelque chose qu'il faut m'expliquer. La ville n'a jamais fait aussi peu pour son patrimoine. Je me rappelle lorsque les rôles étaient inversés que vous disiez : avec 50 % vous n'avez pas réalisé ce que vous avez dit. Vous êtes à 35 % de ce que vous avez prévu. Et encore sur l'entretien du patrimoine, vous êtes à 50 % sur 1 600 000 € avec 800 000 € de dépensés. Sur tout ce qui est construction, vous êtes à 40 % de ce qui est prévu. Ralentir ainsi les investissements sur le patrimoine génère des économies à court terme. Mais à moyen et long terme, c'est le patrimoine qui se détériore en vieillissant et cela coutera cher plus tard. Des économies peut-être, du coup pour aider les plus démunis. Là aussi, force est de constater que l'on voit que ce n'est pas le cas. Nous le voyons notamment au CCAS de notre commune où depuis votre arrivée, un seul exemple, le prix des repas à domicile a augmenté de 18 % pour les bénéficiaires qui ont le moins de ressources, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas imposables. Alors que dans le même temps, le portage des repas à domicile qui sont imposables, donc moins nécessiteux, n'a augmenté que de moins de 5 %. Dans CCAS, il y a action sociale, solidarité. Là aussi, je crois que vous n'êtes pas au rendez-vous. Alors peut-être des économies pour améliorer le lien social dans notre commune. Mais là encore, nous constatons que pas du tout, les subventions ayant baissé de 16 % entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé. Parce que oui, comme vous le faisiez, et je constate que vous ne le faites plus, j'ai également une comparaison entre le prévisionnel le Budget Primitif et le réalisé soit le Compte Administratif. Vous faîtes moins 16 % de ce que vous aviez prévu. Pour les subventions, c'est un fait et c'est noté dans le Compte Administratif, c'est véritablement ce qui a été versé à l'ensemble du monde associatif et toutes les subventions dites privées. Les associations qui portent ce lien social dans leur essence même, avec les associations de la solidarité, ont été les plus touchées. Dans les quartiers et les associations de proximité, certaines d'entre elles - et je ne vais pas citer ce soir de citation d'associations - ont vu leur subvention baisser en 2015 de 30 % à 50 %. Évidemment, je ne parle pas de celles qui ont été privées de subventions au seul grief qu'elles fussent amies de l'ancienne municipalité. C'est vous-même qui nous l'avez rappelé au dernier Conseil Municipal, je vous le rappelle. Peut-être des économies pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap. Et là encore Monsieur VERNEY, vous nous avez rappelé et vous vous êtes « glorifié » d'avoir économisé 400 000 € sur la sous-traitance des espaces verts. C'est vrai mais c'était quoi ces 400 000 €. Il s'agissait de contrats avec 2 ESAT (Établissements spécialisés dans l'Aide au Travail pour les personnes en situation de handicap). Ils avaient en gros la moitié de la ville de Balma en entretien des espaces verts. Au-delà des économies que vous avez réalisées Mesdames et Messieurs, c'est la suppression d'emplois pour les personnes handicapées que vous avez fait ; et là nous pouvons dire que la solidarité de la commune à l'égard du monde du handicap en a pris un coup

véritable. Des économies, il faut en faire assurément. Vous l'aviez dit, et nous l'avions dit également, mais il faut les faire et c'est notre vision dans un souci permanent de justice, de justesse et d'équilibre. Ce Compte Administratif montre qu'elle relève du dogme politique économie pour économie, que la conséquence est la destruction progressive du lien social qui faisait le bon vivre à Balma, et c'est le patrimoine dans les investissements de notre commune qui en subit aussi les conséquences. Aussi, sur ce Compte Administratif, même avant que vous ne partiez Monsieur le Maire, je veux vous dire que nous voterons contre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avant que je ne me retire, je veux vous répondre sur quelques points parce que voilà l'exemple illustré des finances saines dont parlait Monsieur MERIC et dont il était…

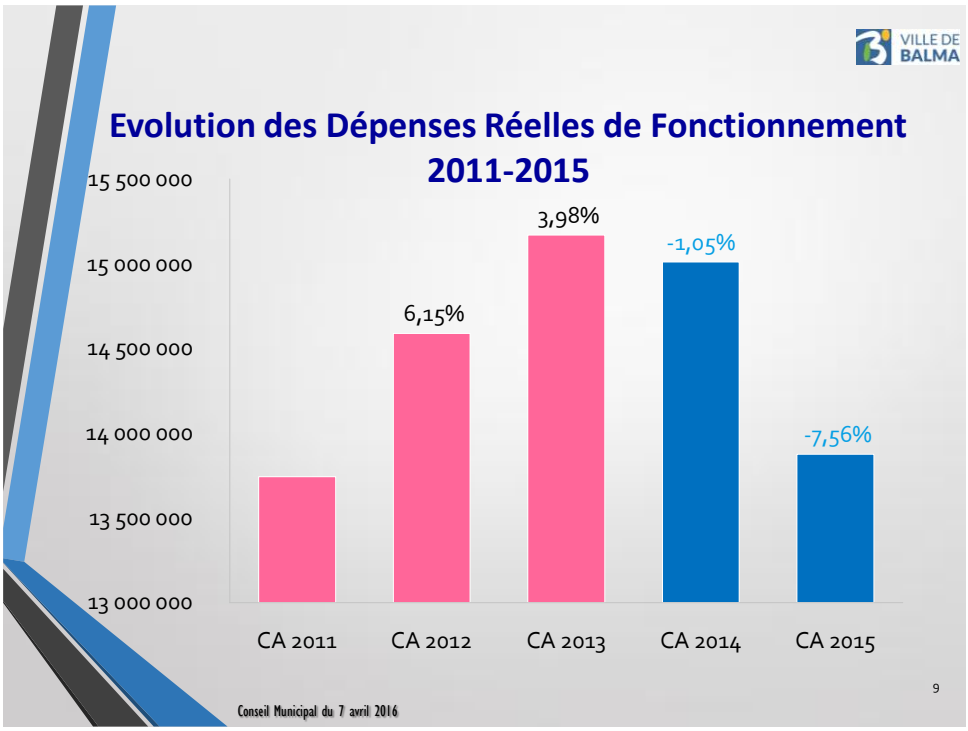

Laurent MERIC
… Regardez votre échelle. Elle commence à 13 millions…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… et dont il était le responsable en tant que Conseiller délégué aux Finances.
L'échelle entre les diagrammes est la même. Elle ne change pas d'une année à l'autre. Nous voyons des augmentations très importantes si nous regardons les chiffres à gauche qui passent de 3,8 millions à plus de 15,3 millions en 2013. Puis, nous voyons les diminutions les années d'après. Nous avons beau faire du verbiage, ce sont les faits. Effectivement, nous n'avons pas envie de gérer comme vous. Comme nous avions directement indiqué aux Balmanais ce que nous ferions une fois élus, nous estimons qu'ils nous ont demandé de ne pas gérer comme vous. Là-dessus, nous avons effectivement une profonde divergence et je remercie la majorité pour les efforts qu'elle fait au quotidien ainsi qu'auprès des agents pour pouvoir maintenir ce cap, car sans ce cap, effectivement nous n'aurions pas passé l'année 2015 avec sérénité. Et effectivement en 2016, nous serions avec un Budget en déficit sans avoir eu recours à une augmentation massive de la fiscalité, vous le savez. Sur les repas au CCAS, effectivement, ces derniers étaient vendus à perte. Nous assumons la totalité de la mise en place de la politique menée de les produire, comme au niveau de la restauration scolaire pour les écoles, au coût de revient. Ces tarifs restent très compétitifs et très peu élevés. Pour preuve, nous n'avons eu, suite à l'augmentation de ces tarifs, aucun courrier de plainte. C'est dire que cette augmentation a été minime. Les tarifs du coût de revient de ces repas reste aujourd'hui largement en dessous de ce qu'ils seraient en réalité si nous faisions appel à de nouveaux prestataires ou si les Balmanais les produisaient eux-mêmes.

Sur le lien social, vous parlez d'une diminution de la subvention des associations. Mais allez en commission finances et posez des questions, plutôt que d'assener des faits sans savoir. Le montant du 3ème trimestre de la MJC a été décalé à cette année. C'est pour cela que le montant de la MJC est cette année plus important que le montant de l'année précédente. Nous y reviendrons tout à l'heure. Forcément, cela diminue la réalisation de l'année écoulée mais cela va augmenter toutes proportions égales et à périmètre identique la subvention de l'année en cours. Là-dessus, il n'y a pas de problème. Je ne vais pas relever ce que vous avez dit sur d'autres associations. J'ai une adjointe qui s'occupe de la vie associative et qui est très présente sur le terrain. J'ai un délégué aux sports qui est au contact des associations. Les associations savent très bien que nous avons maintenu le montant de la subvention. Pour certaines nous les avons augmentées, pour d'autres nous les avons diminuées soit en concertation avec les associations, soit parce que leur activité ou leur nombre d'adhérents diminuait. Mais l'enveloppe globale n'a pas diminué.
Sur les espaces verts, là encore méconnaissance du dossier. La moitié de la ville n'était pas du tout traitée par des ESAT. La moitié de la ville était traitée par différents secteurs et notamment par des entreprises privées et, vous avez raison, une partie – mais pas la moitié de la ville – était consacrée à un ESAT pour un montant qui n'était pas de 400 000 €. Sur ces 400 000 € nous avions également une sous-traitance par ID VERDE qui n'est pas à priori et jusqu'à preuve du contraire un ESAT. Nous avions également un marché avec une autre entreprise. Il y avait 2 ESAT qui intervenaient, notamment le Vignalis, et effectivement nous avons mené des partenariats par ailleurs. Sur la solidarité et notamment le handicap, pas de leçons à recevoir. Nous sommes en train de travailler avec l'ARSEA sur l'implantation d'un grand pôle médico-social pour les enfants atteints de grandes difficultés, soit de handicap psychologique ou psychiatrique, avec un pôle de guidance infantile qui sera rassemblé et regroupé sur le site de Vidailhan. C'est un projet que j'ai accueilli les bras ouverts avec la Directrice de ce pôle de guidance infantile. L'ARS était effectivement demandeuse attribuant un Budget, et lorsque l'ARSEA est venue me voir, ce Budget allait arriver à échéance. Il fallait en quelques jours trouver un terrain et parce que nous sommes aussi attachés au secteur médico-social, aux liens, aux handicaps, à la maladie, nous nous sommes immédiatement engouffrés dans la brèche puisque nous mettrons même, à priori si les choses ne changent pas, un terrain à disposition pour cet organisme. Nous serons ainsi une ville d'excellence en terme médico-social avec la Résidence Pierre Ribet d'un côté pour les adultes handicapés vieillissants et d'un autre côté, un pôle médico-social pour la plus petite enfance pour les plus jeunes jusqu'aux adolescents, et je dirais même jusqu'aux adultes. Tout cela a appelé des remarques de votre part. Pourquoi 3 600 000 € ? A quoi vont-ils servir ? Ils vont servir à financer des investissements qui étaient prévus, comme vous l'avez souligné en 2015, et qui ont glissé en 2016. J'en ai cité tout à l'heure deux qui à eux deux seuls, avoisinent le million d'euros. Ces 3 600 000 € vont également permettre de constituer un moyen de financer les très grands projets que nous lançons en 2016 et qui vous seront présentés lors du Budget Primitif. Il faut retenir les diminutions de la DGF de l'État de 800 000 € en deux ans, à côté de cela une diminution de l'encours de la dette de 750 000 €, une diminution des dépenses de fonctionnement de 1 200 000 € cette année et de 2 200 000 € depuis 2014, année de notre élection. A côté de cela, des nouveaux services sont mis en place, le groupe scolaire José Cabanis, 600 000 € de frais de fonctionnement, le service Allo Mairie, le service de la navette séniors, l'augmentation des effectifs de la Police Municipale, et tout cela financé sans augmenter la fiscalité parce que justement nous avons fait les économies nécessaires pour le financer.
Voici aujourd'hui le cap que nous avions fixé en 2015. Voilà le Compte Administratif qu'il vous est proposé d'adopter et je vais le mettre aux voix par l'intermédiaire de Marc VERNEY.
Au moment du vote du Budget Primitif, vous nous aviez dit que ce Compte Administratif était très ambitieux et que vous doutiez fort de notre capacité à réaliser les économies que nous avions annoncées. Force est de constater que vos mises en garde ne nous ont pas fait peur et que nous avons bien réalisé les économies nécessaires pour justement donner de l'oxygène à notre collectivité. Pour conclure, je voudrais simplement vous rappeler que lors des deux dernières années, 2013 et 2014, les investissements de notre commune avaient doublé par rapport au rythme antérieur. 10 millions au lieu de 5 millions. Il est évident que lorsque l'on fait 20 millions d'investissements au lieu de 10 millions en deux ans, il y a forcément après une période où nous continuons à payer pour ces investissements très massifs, et une période qui nécessite de diminuer les investissements pour remettre à flots notre collectivité et préparer une épargne qui nous permettra par la suite d'investir. C'est exactement ce qui a été fait grâce en particulier aux économies engagées au cours de cette année 2015. Pas de risques de ce côté-là, cette somme sera utilisée et nous le verrons tout à l'heure

lors de la présentation du Budget primitif et dont je suis certain les Balmanais, ici présents, ont hâte de découvrir.
Monsieur MERIC, pour les questions techniques, après ma discussion et ma prise de parole, le débat va être clos sur le Compte Administratif. Posez votre question et nous allons répondre.

Laurent MERIC
C'est page 150 du Compte Administratif. Il y a une ligne marquée « i.phone 6.64 GO : 599.88 € ». Je voudrais savoir à qui est destiné cet équipement ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous avons renouvelé l'i.phone de Madame DREYER, notre Directrice des Services Techniques et de l'Urbanisme » qui fonctionnait jusqu'à présent avec un téléphone très ancien et qui ne recevait pas les mails sur son portable ce qui, pour le fonctionnement, était un petit peu compliqué.

Laurent MERIC
Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avec plaisir.
Mes chers collègues, je vais me retirer et laisser à Marc VERNEY le soin de faire voter le Compte Administratif de la Régie des Transports et de la Ville.

- *Départ de Monsieur le Maire*

Marc VERNEY
Merci Monsieur le Maire.

- Je vous propose de procéder dans un premier temps au **vote du Compte Administratif de la Régie des Transports 2015.**

Qui vote contre ? L'ensemble de l'opposition. Qui s'abstient ?

- **Le Compte Administratif de la Régie des Transports est adopté à la majorité des voix avec 8 votes contre**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

- Je vous propose de procéder dans un deuxième temps au **vote du Compte Administratif de la Ville 2015**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- **Le Compte Administratif de la Ville est adopté à la majorité des voix avec 8 votes contre**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

- *Retour de Monsieur le Maire*

Vincent TERRAIL-NOVES
Je vous propose de passer au point 2 qui était dans l'ordre du jour, c'est-à-dire l'affectation des résultats au Budget de la ville 2016. Je donne la parole à Monsieur VERNEY.

2. Budget de la Ville : Affectation des résultats 2015 au Budget de la Ville 2016

Marc VERNEY
L'excédent de notre Budget à 3 646 000 €. Nous avons la possibilité d'affecter tout ou partie de cette somme à la section d'investissement ou de fonctionnement du Budget primitif 2016. Nous proposons d'affecter la totalité de cette somme à la section de fonctionnement. C'est ce qui va nous permettre la plus grande souplesse puisque rien n'empêche ensuite dans un deuxième temps, mais cela fera l'objet de décisions modificatives qui seront présentées ici, lorsque nous en aurons besoin, en procédant à des transferts vers la section d'investissement. Je vous propose de valider cette affectation de résultat à la section de fonctionnement.

Vincent TERRAIL-NOVES
Une intervention, Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
J'essaie de comprendre pourquoi vous procédez ainsi car vous avez ensuite, dans le déroulement de ce Conseil Municipal, le Budget Primitif avec des niveaux d'investissements proches de ce que vous disiez, pas loin de 10 millions au total. J'imagine que ces montants sont nécessaires pour réaliser autant d'investissements. Pourquoi ne pas, dès à présent, virer à la section d'investissement puisque de toute manière pour faire 10 millions, vous aurez bien besoin de tels montants ? Pourquoi ne pas le faire aujourd'hui ?

Marc VERNEY
L'intérêt est qu'il faudrait déterminer un montant précis aujourd'hui. Cela obligerait à faire des décisions modificatives. Vous allez voir dans le BP que nous allons affecter cette somme directement en virement à la section d'investissement. Bien évidemment, ces économies faites dans la section de fonctionnement, ce n'est pas pour les dépenser dans la section de fonctionnement. Vous l'imaginez.

Laurent MERIC
La décision ne le dit pas, et je crois justement que vous parlez de souplesse. Je vous parlerai plutôt de symbole et de symbole politique. Si vous voulez faire des investissements, montrez-le. Ici, vous montrez que vous faîtes du fonctionnement et pas des investissements.

Marc VERNEY
Nous ne sommes pas sur des symboles. Nous, nous sommes sur des faits. Faîtes ce que vous voulez des symboles.

Laurent MERIC
3,6 millions en fonctionnement, c'est un fait.

Marc VERNEY
Vous regarderez les faits dans le Compte Administratif 2016. Ne vous inquiétez pas Monsieur MERIC.

Vincent TERRAIL-NOVES
Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Nous notons les votes contre de l'opposition. Des abstentions ?

- **Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 voix contre**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

Nous allons passer au vote des taux d'imposition. Sans grand suspens, je laisse la parole à Marc VERNEY.

4. Vote des taux d'imposition 2016

Marc VERNEY
Je vais essayer d'aller vite car je pense que tout le monde connait bien ce sujet. Vous vous souvenez que le produit fiscal est constitué par la multiplication de nos bases locatives par le taux sur lesquels nous avons la main sur la commune. Nos bases locatives vont augmenter de 1 % au titre du suivi de l'inflation et c'est une décision de l'État. Selon bien effectivement notre engagement de campagne, notre volonté et la raison pour laquelle nous faisons ces économies, notre décision est de ne pas toucher aux taux de la ville de Balma, ce qui veut dire que notre produit fiscal sera quand même en progression.

	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit estimé
Taxe d'habitation	31 440 000	7.43%	2 335 992 €
Foncier bâti	27 551 000	10.96%	3 019 590 €
Foncier non bâti	94 900	72.83%	69 116 €
Total			**5 424 698 €**

Le produit fiscal attendu est de 5 424 698 € et qui va arriver dans nos recettes au sein du Budget Primitif que je vous ai présenté tout à l'heure.

Vincent TERRAIL-NOVES
Des interventions ?

Laurent MERIC
Oui, pour simplement faire référence au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) que nous avions eu le mois dernier, dans lequel vous nous disiez que je ne savais pas trop calculer. Preuve est faite que je ne sais pas trop mal calculer puisque vous parliez des taux et vous disiez que vous ne les augmentiez pas mais parallèlement vous n'augmentiez pas à dues proportions le revenu fiscal. Vous nous disiez le mois dernier « 5 300 000 € ». Vous m'avez dit que je faisais certainement une erreur et que c'était 5 450 000 €. Finalement, je suis fort aise de constater que vous revenez à mon calcul. C'est très bien. Finalement, en un mois, vous avez trouvé la calculatrice.

Vincent TERRAIL-NOVES
Il y a une explication technique à cela, que vous avez dans la note. Cela ne vous a pas échappé.

Laurent MERIC
Ne vous embêtez pas. Nous n'allons pas y passer la soirée.

Vincent TERRAIL-NOVES
Vous voulez que l'on vote les taux stables ou que nous les augmentions ?

Laurent MERIC
Ou les diminuer ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Je me pose la question... Nous avons envie de les garder stables. Je veux simplement rappeler la pratique des années précédentes était, sur les trois années qui suivaient l'élection, d'augmenter les taux. Effectivement, pour la deuxième année consécutive et grâce aux efforts que nous avons accomplis et qui ont été évoqués plus haut dans les débats, nous avons effectivement souhaité stabiliser les taux de la fiscalité.

Laurent MERIC
Puisque vous êtes sur la mémoire, il faut aussi préciser qu'il y a eu une année où les taux ont diminué mais vous l'avez oublié je crois.

Vincent TERRAIL-NOVES
Pardon ? Au moment du transfert de charge à Toulouse Métropole ?

Laurent MERIC
Non. Une année où le taux de fiscalité de la taxe d'habitation a baissé. Il faut le dire aussi.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est vrai ! Mon propos était inexact. Vous avez raison. Lorsque nous avons transféré du personnel, dont on peut d'ailleurs revenir sur le fond, nous avons à cette occasion diminué les taux. La question est de savoir si les taux ont été diminués suffisamment pour compenser le départ de ces agents. Mais vous avez effectivement raison.

Laurent MERIC
Vous parlez de la Métropole. Je voulais rappeler effectivement que votre majorité de Toulouse Métropole a quand même voté une augmentation de la fiscalité de tous les habitants de la Métropole dont ceux de Balma. Je rappellerai que l'année dernière, elle a augmenté de 7.5 % le foncier bâti, sur la taxe d'habitation, que cette année vous avez pris la même décision avec 7 % pour arriver à 15 % en deux ans. En plus, pour les commerçants et entreprises vous avez décidé une augmentation de 9 % de la fiscalité locale. Et après, vous venez nous faire des leçons. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVES
Vous savez ce que l'on fait grâce à cette augmentation de la fiscalité à la Métropole. Nous ne finançons pas du fonctionnement mais de l'investissement. Et d'ailleurs, tous les groupes politiques y compris celui auquel vous appartenez étaient d'accord pour conserver un montant d'investissement de 220 millions par an, et pour ce faire, d'augmenter la fiscalité car le gouvernement que vous soutenez a baissé de plus de 65 millions d'euros la dotation aux collectivités dont Toulouse Métropole. Pour compenser cela et continuer à avoir des projets structurants majeurs dans notre Métropole, il a fallu compenser. Et pour cela, il a été proposé d'avoir recours à l'emprunt ou bien alors, il fallait diminuer le rythme des investissements. Et cela, aucun élu d'aucune tendance politique n'a voulu le faire. Votre groupe proposait une augmentation de 5 % tous les ans, ce qui faisait au final plus des 15 % que la majorité a décidé d'appliquer. Certains proposaient 4 % tous les ans. Il a été décidé, car cela était aussi un héritage d'un état financier qui ne nous appartenait pas, de marquer d'entrée que cette augmentation des impôts était aussi là pour financer un déficit laissé par les prédécesseurs. Grâce à cette augmentation de la fiscalité, que j'ai critiquée car cela n'est jamais de gaité de cœur. Or les engagements de mon équipe et de la majorité municipale ne concernaient que la volonté de ne pas augmenter les taux au niveau de la ville de Balma car nous connaissions parfaitement la comptabilité et l'état des finances ; ce qui n'était pas le cas en ce qui me concerne pour la Métropole. Donc, personne d'ailleurs dans la campagne des élections municipales n'a parlé malheureusement de ce qu'il devait faire au niveau de la Métropole. Je veux simplement préciser que grâce à cette augmentation des taux de la fiscalité à Toulouse Métropole, des projets structurants importants vont être soutenus, de l'investissement, par conséquent des entreprises créatrices d'emplois. En effet, grâce à cela, ont été mis au programme pluriannuel d'investissement, des projets qui, notamment, vont impacter notre territoire comme la jonction Est qui représente un coût qui avoisinera « en fine » les 40 000 000 € et qui consistera à créer une sortie de rocade supplémentaire entre la sortie de Lasbordes et la sortie Saint-Orens. Mais c'est vrai, vous avez voté contre cet engagement…

Laurent MERIC
… Nous n'avons pas voté contre ; nous nous sommes abstenus…

Vincent TERRAIL-NOVES
… vous vous êtes opposés, et vous n'avez pas approuvé ce projet de création de la jonction Est. C'est dommage parce que cette création de la jonction Est, d'environ 40 000 000 €, va permettre de désengorger toute la partie de la route de Castres et toute la partie de la sortie 17 de Balma, notamment la partie « route de Castres » qui arrive de Quint-Fonsegrives. Cela permettra en plus de juguler le flux de circulation qui viendra à la clinique Capio sur cette sortie Rocade, et non pas sur la route de Castres. C'est une très bonne chose et je crois que notre territoire a une chance particulière

d'avoir vu flécher une partie des investissements très importants de Toulouse Métropole que le président et sa majorité ont bien voulu accorder sur ce secteur.
Nous sommes parallèlement en train de travailler également sur des projets structurants de la route de Lavaur dont vous savez que c'est un projet qui nous tient particulièrement à cœur. Mais pour l'instant il n'y a pas de fléchage budgétaire car il faut d'abord l'inscrire dans les différents plans.
Petite parenthèse sur la fiscalité de la Métropole sur laquelle nous nous étions bien passé de faire des avances car simplement, nous ne connaissions pas la comptabilité très compliquée de la Métropole au moment où j'étais élu de l'opposition. D'ailleurs peu d'élus, au cours des élections municipales, se sont occupés des finances de la Métropole. Nous avons tous découvert lorsque nous sommes arrivés l'état des finances et ce qu'il fallait faire pour pouvoir avoir un investissement de 220 000 000 € par an qui est ce qui se faisait jusqu'à présent au niveau de la Métropole. Certains pensent déjà dans la Métropole que c'était insuffisant ; si non, il aurait fallu descendre au niveau de 140 000 000 € et avec cette somme aucun élu n'a été capable de dire, vous le savez car vous y siégez, quel était le projet qu'il fallait supprimer. C'était aussi simple que cela.

Laurent MERIC
Vous avez dit un certain nombre de choses, et de choses inexactes. Sur les propositions du groupe auquel j'appartiens à la Métropole en termes de fiscalité, ce n'était pas du tout cela.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'était quoi alors pour 220 000 000 € ?

Laurent MERIC
Ce n'était certainement pas 5 %. C'était 3 %

Vincent TERRAIL-NOVES
Non, c'était 5 %.

Laurent MERIC
Non.

Vincent TERRAIL-NOVES
Il faudrait vous renseigner sur ce que vous faîtes voter à la Métropole.

Laurent MERIC
Vous êtes surement dans les mêmes réunions de groupe que moi… ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Non. Mais je siège aussi à la Métropole où nous votons. Et lorsque nous avons voté, c'est ce que votre groupe a proposé.

Laurent MERIC
Absolument pas. Simplement pour le PPI (Plan Pluri-annuel d'Investissement), si nous nous sommes abstenus, et non pas voté contre, ce n'est pas parce que nous sommes contre la jonction Est car le PPI de la Métropole ne parle pas que de la jonction Est ou de la route de Lavaur, mais de tous les investissements et notamment de la troisième ligne du métro. Si le groupe auquel j'appartiens s'est abstenu, c'est simplement parce que ce PPI n'était pas financé. C'est la raison profonde qui a motivé notre position. Je termine simplement pour vous dire que vous avez beau habiller habilement cette augmentation des impôts de la Métropole, toujours est-il que personne dans votre majorité à laquelle vous appartenez et notamment le Président de la Métropole, n'avait prévu et annoncé de hausse de fiscalité tant dans sa commune que dans la Métropole. Et pourtant c'est bien ce qui est en train de se réaliser, et pas petitement avec 15 % pour les Toulousains et les habitants de la Métropole, ainsi que 9 % pour toutes les entreprises et commerçants. Et rien ne dit que ce n'est pas fini. Je pense que nous avons une différence d'approche. Je me rappelle, lorsque les rôles étaient inversés à la Métropole, Pierre COHEN, président à cette époque, avait proposé 1 % d'augmentation pour la Taxe Professionnelle, ce n'était pas encore la CFE, votre groupe…

Vincent TERRAIL-NOVES
Je ne sais pas, n'y siégeant pas à l'époque.

Laurent MERIC
Moi non plus mais membre d'une commission, j'essayais de m'intéresser aux choses sans être conseiller communautaire, et comme vous en tant que conseiller municipal, je pouvais aller dans les commissions librement.

Vincent TERRAIL-NOVES
Non.

Laurent MERIC
Absolument. Tous les élus de la Métropole de l'époque pouvaient y aller. Si vous ne n'avez pas fait, vous avez peut-être eu tort de ne pas le faire. Moi j'ai essayé de m'intéresser aux sujets. Je veux dire qu'à ce moment là, lorsque Pierre COHEN a présenté ce projet, toute la droite s'est levée en disant « halte-là, 1 %, vous vous rendez compte pour les emplois, les entreprises… ! ». Et là vous mettez 9 % aux entreprises avec les conséquences que l'on connait sur l'emploi. La cohérence, je la cherche.

Vincent TERRAIL-NOVES
Écoutez, la cohérence je la cherche aussi chez vous… simplement dire qu'il est d'autant plus important de ne pas augmenter les taux à Balma. Ce que nous proposons n'apporte que plus de valeur et les Balmanais nous en sont plus reconnaissants.
Simplement, ce qu'a fait Pierre COHEN, à l'époque des 1 % des impôts, je ne me suis pas prononcé là-dessus car je n'avais pas suffisamment de connaissance à ce sujet ; et ne le ferai pas aujourd'hui. C'est une époque révolue pour laquelle je n'étais pas mandaté ni élu.
Je vous reconnais au moins l'amabilité d'avoir reconnu une certaine habileté ; je voudrais simplement rajouter que si tout le monde avait fait comme vous pour la PPI, la jonction Est n'aurait pas vu le jour. Si aujourd'hui elle voit le jour, c'est grâce aux élus de la majorité à laquelle j'appartiens, notamment le Maire de Quint-Fonsegrives, Saint-Orens, Balma et les élus de quartier de Toulouse qui ont porté cette proposition.
Je vous propose de revenir à des sujets plus Balmanais et de voter les taux d'imposition pour l'année 2016 et de ne pas augmenter les taux de la fiscalité.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je passe la parole à Monsieur VERNEY.

5. Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

Marc VERNEY
Nous avons deux délibérations qui concernent des révisions d'autorisation de programme sur des projets d'une certaine dimension, ce qui était le cas de l'ilot Libération au cœur de ville ou du groupe scolaire José Cabanis. Nous procédons par des autorisations de programme qui déterminent le montant global du programme que l'on peut modifier d'un Budget à l'autre moyennant délibération et nous inscrivons des crédits de paiement sur les exercices budgétaires pour regarder l'évolution et la consommation de ce programme. Nous avons à ce jour deux autorisations de programmes actives au sein de la commune :

A. Ilot Libération (cœur de ville)

Cette autorisation de programme s'élevait à 8 530 000 €. Nous proposons réviser cette autorisation de programme à la baisse à 8 337 000 € compte tenu des modifications de tarifs qui nous ont été proposés.
Pour information, elle est liquidée à hauteur de 7 901 980 €
L'objet de la délibération consiste à réduire l'autorisation de programme et d'inscrire le dernier crédit de paiement dans le Budget 2016, que je vous présenterai tout à l'heure, de 435 000 €.
Compte tenu du liquidé à ce jour, plus ce dernier crédit de paiement, nous aurons consommé la totalité de l'enveloppe du programme que nous diminuons.

Vincent TERRAIL-NOVES
Des questions par rapport à cette AP/CP ?

Laurent MERIC
Une petite question. Dans le projet de délibération, sur la période 2011 – 2015 : 7 901 980 € ont été mandatés. Si je me réfère au Compte Administratif que vous nous avez soumis, page 24, j'ai un cumul de 8 054 280,74 €. Pourquoi est-ce différent ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Parce qu'il y a le reste à réaliser.

Laurent MERIC
C'est un AP/CP. Il n'y a pas de RAR. Page 24, en dernière colonne, vous avez pour mémoire le cumul des réalisations, de ce qui a été dépensé. Je vois 8 054 280,74 € et vous nous parlez dans la délibération de 7 901 980 €. Il y a 100 000 € d'écart. Ou sont-ils ?

Laurent MERIC
C'est ça. C'est le cumul.

Robert MEZINE, Directeur Général des Services
Ce sont les réalisations du Compte Administratif précédent, je pense. Je peux aller vérifier, mais cela doit cumuler depuis le début.

Laurent MERIC
L'AP/CP a démarré en 2011, c'est pour cela qu'il est noté 2011-2015. 7 901 000 € ont été mandatés et donc, je crois, que cela doit correspondre au cumul des dépenses sur le Compte Administratif. Cela me semble logique. Pour que la délibération soit tout à fait exacte avec le Compte Administratif, peut-être faut-il modifier la délibération ? Il n'y a aucune opposition à cette délibération, soyez en certain. C'est juste que tout cela soit cohérent.

Vincent TERRAIL-NOVES
La prudence serait peut-être de reporter le chiffre qu'il y a dans le Compte Administratif. Techniquement, je ne sais pas. Il y a peut-être une explication technique à cela.

Marc VERNEY
En cumulé, page 24, Monsieur MERIC, nous sommes à 7 903 216 €. Il y a effectivement une erreur de 2 000 €, pas tout à fait. « D-B », nous sommes en cumulé à 7 903 000 €. Sur le power point, nous avons 7 901 000 €.

Laurent MERIC
Pour le cumulé, vous comptez des recettes. Or, vous ne parlez que des dépenses. La ligne, c'est recettes – dépenses. Donc, le cumulé intègre les recettes. La ligne sur laquelle vous voyez 7 930 000 € en cumulé. Pour l'exercice, c'est cumulé pour toute la durée. C'est la ligne « recettes – dépenses ». Nous sommes d'accord. C'est marqué juste à côté. Je vous dis ce que je vois et ce que je pense. Il faut que ce soit conforme. Faîtes ce que vous voulez.

Marc VERNEY
Mais c'est bien cela : recettes - dépenses de l'exercice = 175 000. Nous avions inscrit un crédit de paiement de 803 000 €. Nous avons mandaté 175 000 €. Ceci fait un cumulé total depuis le début du programme de 7 903 216 €. Il y a effectivement 1 000 € d'écart. Vous ferez grâce à nos services si vous le permettez. Il y a 1 000 € d'écart sur 7 900 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVES
Peux-tu représenter la délibération avec les bons chiffres, s'il te plait ?

Marc VERNEY
Nous avons :
- 8 337 000 € qui concernent la nouvelle autorisation de programme,
- - 7 903 216.39 € qui concernent le consommé,

Nous aurons donc un crédit de paiement de 2016 de 433 783 €.
Vous confirmez Monsieur MEZINE ?

Robert MEZINE, Directeur Général des Services
Oui.

Vincent TERRAIL-NOVES
Nous modifions la délibération sur les critères indiqués par Marc VERNEY.

Laurent MERIC
Merci.

Vincent TERRAIL-NOVES

Je mets aux voix la première délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

› **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

B. Groupe scolaire José Cabanis

Marc VERNEY
Nous avions une autorisation de programme sur le groupe scolaire José Cabanis de 8 480 308 € avec un consommé de 8 159 974 €. Nous proposons dans cette délibération d'augmenter cette autorisation de paiement pour la passer de 8 504 638 €, et d'inscrire le crédit de paiement équivalent à hauteur de 340 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVES
Des questions ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Vous dîtes que sur l'exercice 2015, 287 919,96 € ont été mandatés. C'est ce qui est écrit dans la délibération. Donc, page 23 du Compte Administratif, je vois 293 635 € mandatés, mandats émis. Mais je peux me tromper.

Marc VERNEY
Ca, c'est l'année 2015 alors que je suis en train de parler d'un crédit de paiement de 2016.

Laurent MERIC
Je vous parle de la même chose, sur votre délibération : « Sur l'exercice 2015, 287 919.96 € ont été mandatés. »
Si je prends la colonne des mandats émis, je vois 293 000 €. Il y a 6 000 € d'écart mais quand on fait des économies, vous nous dites que 6 000 €, c'est important. Et je suis d'accord. Il est peut-être utile de savoir quel est exactement le montant.

Marc VERNEY
Je ne comprends pas ce que vous racontez. Vous me parlez des 293 635 € ? Ils ont été mandatés dans le Compte Administratif 2015. Je vous dis simplement que nous avions une autorisation de programme de 8 480 000 €. Nous nous proposons de la majorer à 8 504 000 €.

Laurent MERIC
Monsieur VERNEY, ce n'est pas du tout ce que je vous dis. Je vous parle de la délibération, concernant le point sur les exercices antérieurs. Vous faites le bilan des exercices 2012 à 2014, et ensuite à la ligne suivante, vous écrivez Sur l'exercice 2015, 287 919.96 € ont été mandatés. » Je regarde si ce montant est le même que celui porté au Compte Administratif, et je vous dis qu'il y a un écart de 6 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVES
Nous prenons le chiffre qui est sur le Compte Administratif. Après, il y a peut-être une explication avec un décalage avec les travaux engagés entre le service travaux et le service finances. Nous le regarderons pour la différence de 6 000 €.

Laurent MERIC
Je pense que pour les mandats émis, il est raisonnable de mettre le montant qui est dans le Compte Administratif.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est ce que l'on vous propose. Pour autant le reste de la délibération reste ainsi. Nous apporterons une réponse à ce sujet.

Laurent MERIC
Si vous le préférez, nous remettons ces deux délibérations au prochain Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVES
Non, nous le votons ainsi.

Marc VERNEY
La délibération est bonne. Regardez en bas, pour l'exercice, le solde du financement de l'exercice. Que voyez-vous à C-A ? L'exercice, c'est bien 2015.

Laurent MERIC
Je vois 283 000 €.

Marc VERNEY
C'est bien ce qui est dans la délibération.

Laurent MERIC
Je suis désolée, dans la délibération, c'est 287 919 €.

Vincent TERRAIL-NOVES
Il y a eu une modification depuis.

Laurent MERIC
Il n'y a pas les bonnes délibérations, pas les bons bulletins de vote…

Vincent TERRAIL-NOVES
Si, il y a les bons bulletins de vote. Nous avons vérifié.

Marc VERNEY
Effectivement, elle a été modifiée tout à l'heure.

Laurent MERIC
Je n'ai que celle que vous avez bien voulu m'envoyer. Pouvez-vous me donner la délibération s'il vous plait ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Si vous le laissez parler, il va vous la donner.

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, une délibération est soumise au Conseil Municipal 5 jours avant ; parfois vous nous envoyez entre les 5 jours et le Conseil Municipal des rectifications, à chaque fois pour être précis. Celle-ci ne nous a pas été soumise. Vous l'imprimez, vous nous la soumettez. Nous voulons bien la regarder. Vous avez largement le temps de le faire imprimer avant la fin du Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVES
La délibération vous arrive.

Laurent MERIC
Nous sommes huit Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVES
Écoutez, nous mettons aux voix la délibération. Nous pouvons modifier les délibérations en séance jusqu'au moment du vote.
Marc VERNEY va vous en donner lecture et je mets aux voix la délibération. C'est ainsi.

Marc VERNEY
La présente délibération vise tout d'abord à dresser le bilan des exercices antérieurs et à réviser le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement y afférant :

Bilan sur les exercices antérieurs :
Au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, 7 876 715.08 € ont été liquidés.
Sur l'exercice 2015, 283 252.62 € ont été mandatés.
Soit un total de 8 159 973.70 €.

Révision de l'AP/CP :
L'autorisation de programme est révisée et passe de 8 480 308 € à 8 504 638 €.
Les crédits de paiements sur l'exercice 2016 s'élèvent à 340 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVES
Nous avons tout en tête. Maintenant, nous mettons aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Le groupe d'opposition ne prend pas part au vote ? Monsieur MERIC, merci d'arrêter ce numéro. Je mets aux voix la délibération. Monsieur VERNEY vient de vous la rapporter dans les termes. Je vous dis que l'on vote comme Monsieur VERNEY vous l'a rapporté. Les délibérations peuvent être modifiées en séance. Donc, je vous propose de voter.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Laurent MERIC
Inaudible sans micro.

Vincent TERRAIL-NOVES
La délibération est approuvée à la majorité et je note que le groupe d'opposition n'a pas pris part au vote.

- **Adoption à la majorité des voix avec 8 Conseiller Municipaux de l'opposition qui n'ont pas pris part au vote**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

Laurent MERIC
Non, Monsieur le Maire, je suis désolé je déposerai un recours gracieux.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est moi qui suis maître de l'ordre du jour. Je passe la parole à Monsieur VERNEY.

6. Valorisation du pôle culturel du centre ville : création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Marc VERNEY
Nous nous proposons de créer une nouvelle autorisation de programme qui va concerner la valorisation du pôle culturel du centre ville. L'autorisation de programme à 4 500 000 € TTC.
Nous proposons d'inscrire dans le Budget 2016 un premier crédit de paiement de 500 000 € qui va concerner les travaux préalables de ce programme.

Vincent TERRAIL-NOVES
Je vous remercie. Effectivement, j'en parlais tout à l'heure. C'est un projet important de requalification complète de l'ilot Coupeau. Je rappelle que sur l'ilot Coupeau, il y aura à l'arrière de la bibliothèque et de l'ancienne salle des fêtes, la création d'une Résidence séniors qui sera une Résidence très probablement sur le principe de la location pour une simple et bonne raison, c'est qu'en accession directe, cela ne se fait pas si ce n'est pour des investisseurs ou des personnes qui veulent faire de la défiscalisation. Cette programmation de résidence séniors ne sera pas un investissement municipal. Il n'est donc pas compris dans cet AP/CP. Dans cet AP/CP est compris l'autre partie de la requalification de l'ilot Coupeau, c'est-à-dire la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque et la rénovation des locaux du presbytère et des locaux culturels et associatifs. Nous vous proposons de créer cet AP/CP pour pouvoir commencer à engager les travaux nécessaires dans le cadre de la réhabilitation et de l'agrandissement de la bibliothèque actuelle ainsi que la rénovation du Presbytère et des locaux culturels et associatifs. Des questions à ce sujet ? Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Nous souhaiterions savoir à quoi correspond le montant de 500 000 € prévu en 2016 puisque dans cette AP/CP vous venez de dire qu'elle va servir essentiellement à démarrer les travaux.

Vincent TERRAIL-NOVES
Elle sert surtout à lancer la préparation des travaux de ce programme. Tout à l'heure, vous avez une délibération concernant la composition d'un jury de concours justement pour ce programme. Cela nécessitera qu'il y ait une indemnisation, d'une part, des équipes qui concourront et qui se porteront candidates pour réaliser cette opération. Il y a ensuite une série d'études de différences sortes telle que la faisabilité. Cette partie correspondant vraiment à la partie infime de l'engagement des travaux avec la partie étude.

Jean-François ROBIC
Nous notons une enveloppe globale de 4 500 000 € prévue dans cette AP/CP ; et vous nous dites que dès 2016, des études seront menées pour lesquelles il y aura constitution d'un jury ultérieurement.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est cela.

Jean-François ROBIC
Au regard de ces éléments, nous aurions aimé trouver dans la délibération ce que vous nous avez dit à l'oral. Je pense qu'il y avait moyen de le creuser un petit peu plus puisque vous ne nous ferez pas croire que vous n'avez pas d'idée sur l'aménagement de cet ilot. Nous aurions aimé trouver au moins quelques orientations de manière à savoir à quoi allaient être consacrés ces 4 500 000 €. Vous nous avez décrit brièvement ce que l'on connait déjà. Cela nous semble peu détaillé. Peut-être qu'en commission, le travail aurait pu être plus approfondi avant d'arriver en Conseil Municipal pour un montant assez important de 4 500 000 €. Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

Vincent TERRAIL-NOVES
Je peux vous donner quelques informations : rénovation et agrandissement de la bibliothèque.
L'idée est de rénover les bâtiments. La surface qui sera atteinte sera probablement portée à 500 m². François GINESTE est en train de travailler sur ce projet avec à la fois les services compétents et notamment les agents de la bibliothèque. Nous nous situerons aux alentours de 500 m². C'est un bâtiment très ancien qui nécessite très probablement qu'il y ait une remise à plat de distribution des différentes pièces du bâtiment.
Partie extension : A l'état actuel cette bibliothèque mesure dans les 250 m². Il y aura doublement de la surface notamment sur la partie arrière. Cette AP/CP comprendra aussi les études et notamment la potentialité de l'actuelle salle des fêtes située à l'arrière et sur la partie latérale de la bibliothèque. Sur la deuxième partie concernant le Presbytère et les locaux culturels et associatifs, là aussi il y a une volonté de rénover en intégralité, notamment la distribution des pièces intérieures, la répartition des volumes pour permettre une mise aux normes d'accessibilité et d'autre part, une utilisation plus aisée de la destination de ces bâtiments. Il y a aussi la rénovation des abords de ces bâtiments notamment la requalification de toute une partie de l'avenue Coupeau, de l'avenue de Toulouse et de ce que l'on appelait antérieurement devant la bibliothèque de la « place de la Libération », devant l'Espace Récoché.
Un concours d'architecte a été lancé avec les orientations qui sont très vastes que je viens de vous indiquer. Maintenant des équipes vont candidater. Nous avons décidé de constituer un jury composé de membres d'élus de la majorité et de l'opposition qui vont pouvoir travailler ensuite sur les différentes équipes, puis les sélectionner en vue de la réalisation de ces équipements.
Bien sur, en parallèle, un travail sera fait avec le comité de quartier et même l'ensemble des comités de quartiers, car même si c'est un projet qui concerne surtout la partie du comité de quartier Marie Laurencin, c'est quand même un projet largement impactant pour l'ensemble des Balmanais et sur lequel nous souhaiterions que l'ensemble des membres des comités de quartiers puissent se prononcer. Et puis, bien sur, il y aura au fur et à mesure de la finalité du projet, il y aura une présentation aux Balmanais, un débat, etc. Voilà ce que je pouvais vous dire. J'ai bien noté la volonté de vous abstenir. Oui, je vous en prie ?

Jean-François ROBIC
Juste une précision concernant la Maison pour séniors que vous avez évoquée, vous ne l'avez pas repris dans la présentation que vous venez de faire. Vous pouvez préciser comment cela s'articule s'il vous plait ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, nous sommes en train de travailler sur les aspects juridiques, sur la faisabilité, la sécurisation du projet et qu'il est un peu tôt pour vous dire exactement ce qu'il en sera. En l'état, je peux vous indiquer les objectifs que j'ai fixés avec Olivier GOURICHON, délégué aux séniors. Il faudrait qu'il y ait d'abord une trentaine de logements. Deuxièmement, c'est la volonté d'avoir un réel exploitant qui est la connaissance des Résidences séniors, c'est-à-dire que nous ne souhaitons pas qu'il y ait directement un lien entre les habitants et un bailleur social ou promoteur privé. Nous voulons qu'il y ait un exploitant qui connaisse parfaitement le métier avec un gardiennage, une sécurisation des lieux, une personne qui puisse rendre service dans la journée aux séniors, aller changer une ampoule si nécessaire dans son logement, bref, faire de petits services.
En sachant que pour la faisabilité financière de cet équipement, il faudra que les services soient assez restreints. Pourquoi ? Parce que les exploitants privés qui font cela généralement intègrent de nombreux services et rentabilisent lorsqu'ils sont à 80, 90 logements. Nous ne pouvons pas mettre un tel nombre de logements sauf à urbaniser la totalité de l'ilot, ce qui n'est pas notre souhait car nous

souhaitons créer un square, espace de convivialité pour la cohésion sociale et le lien social dont parlait Monsieur MERIC tout à l'heure, justement dans ce centre ville.
En ayant un objectif de 30 à 40 logements, nous avons demandé le service impératif de présence d'une personne dont il reste à définir le nombre d'heures et les jours. Et pour le reste des services, les Balmanais qui habiteront ici pourront bénéficier de l'ensemble des commodités du centre ville, des commerces, des services, du portage des repas, du CCAS, de la navette séniors. Il est vrai que nous avons diminué ces prestations pour avoir un prix de sortie de location de ces logements qui soit tout à fait correct et inabordable, c'est-à-dire rien à voir avec ce qui se fait aujourd'hui dans les résidences séniors privées. Notre souhait est de mettre une grande partie, la totalité si possible, de ces logements en accession sociale ; c'est-à-dire faire de ces logements du logement social avec à la fois du PLAI pour les retraités les plus défavorisés et du PLS, ce qui donne des revenus relativement aisés lorsque l'on est retraité lorsque l'on a une accessibilité et une accession au logement social en PLS. Il faut gagner 2 000 à 3 000 € de retraite, ce qui, j'estime aujourd'hui, est tout à fait confortable. Nous aurons un panel mais effectivement nous avons fixé un objectif de prix de sortie qui sera très compétitif, très en dessous de ce qui se fait car nous estimons que ce projet doit avoir une vocation sociale, notamment à l'opposé de ce qui se pratique aujourd'hui dans le privé. Dès que nous aurons de plus amples informations, moyennant les objectifs que nous avons fixés, nous sommes en train de regarder avec différents porteurs de projets notamment des bailleurs sociaux, si ce projet tel que nous en fixons les objectifs est viable. A partir de là y aura-t-il une vente du terrain au bailleur social, une cession, un bail emphytéotique ? Nous en sommes là de la réflexion. Si ce n'est pas possible avec un bailleur social, qu'adviendra-t-il ? Nous sommes en train de regarder toutes les possibilités mais vous comprendrez qu'il est un peu tôt pour pouvoir de façon certaine, vous dire quelle sera la solution retenue.

Jean-François ROBIC
Dernière petite demande. Dans le débat que nous avons eu en commission avec Madame VANTIN, je souhaiterais que l'on puisse se réunir sur des questions ayant attrait à du logement car nous avons déjà eu l'occasion d'échanger là-dessus et nous avions convenu avec Monsieur GOURICHON que sur les questions de programmations notamment de la typologie des logements sociaux sur la commune, il est important que nous ayons un suivi et se tenir au courant. Vous m'avez renvoyé au débat en commission d'urbanisme. Là, nous voyons très bien que c'est une thématique sociale également. Monsieur le Maire l'a très bien écrit. Je souhaiterais donc que l'on puisse évoquer ce dossier avant qu'il soit totalement bouclé car effectivement, Monsieur le Maire l'a très bien décrit, il existe plein de formules possibles et je crois qu'il serait intéressant que l'on débatte avant que cela ne passe en Conseil Municipal pour éviter des débats trop longs et que l'on puisse débattre en commission des différentes opportunités qui peuvent s'offrir à la ville. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVES
Tout à fait favorable. Je souhaiterais que ce soit une commission ad 'hoc extra-municipale car elle ne dépend pas totalement du logement social. Madame VANTIN est chargée du logement social dans le cadre de l'attribution des logements sociaux, pas dans la production des logements sociaux, délégation dévolue à Fabienne DARBIN-LANGE. Donc, ce n'est pas non plus un sujet que je souhaite voir inscrit à l'ordre du jour d'une commission urbanisme, car nous sommes vraiment dans le cadre du pilotage de la résidence séniors dont le projet est piloté par Monsieur GOURICHON, donc très probablement, je demanderai à Monsieur GOURICHON de faire une réunion très prochainement là-dessus ; ce qui n'empêche pas Madame VANTIN par ailleurs de faire des réunions sur le CCAS comme elle le fait jusqu'à présent.

Véronique VANTIN
Bien sur. Je vous ai d'ailleurs répondu lors de la commission. Vous m'avez posé des questions sur l'emploi et je vous ai dit de vous adresser plus particulièrement à Monsieur CAPELLI. C'était la réponse que je vous avais apportée. Je vous remercie.

Mathilde PREVEL
Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais une précision concernant les travaux au Presbytère et les locaux que les Balmanais appellent la MJC. Vous confirmez qu'il s'agit d'un réaménagement et une mise aux normes des bâtiments.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est la volonté de notre part de réhabiliter totalement ces espaces. Nous nous sommes appuyés sur des études faites antérieurement par un bureau d'études qui avait attiré l'attention sur la fragilité de structure de ces bâtiments. Nous voulons fixer comme cap le maintien de cette identité de centre historique ancien à Balma, et donc, nous ne voulons pas que ces bâtiments soient rasés pour faire quelque chose de moderne. Nous voulons conserver l'esprit de l'enveloppe de ces bâtiments. Maintenant, vous dire aujourd'hui si nous pourrons garder la totalité de l'enveloppe de ces bâtiments, je n'en sais rien. C'est aussi l'objet des montants financiers inscrits dans cette AP/CP d'avoir des études plus approfondies, des études de sol, d'ancrage de ces bâtiments anciens. Qu'adviendra-t-il de la structure générale extérieure de ces bâtiments ? Si nous touchons à l'intérieur, est-ce l'enveloppe sera menacée ? On n'en sait rien. Aujourd'hui la priorité est de dire que notre volonté est de maintenir le noyau villageois ancien de ce centre ville. Deuxièmement, c'est de rénover, pour les rendre plus accessibles et plus efficaces ces bâtiments. Après, la façon dont on va y arriver, c'est à la liberté des équipes d'architectes qui vont concourir et qui seront retenus et à laquelle un des élus de l'opposition fera partie. C'est à cette commission de choisir parmi les différentes solutions proposées par les techniciens. Aujourd'hui, nous n'en savons rien car nous sommes encore sur des aspects de faisabilité technique de que nous ne maîtrisons pas à ce jour. Ai-je répondu à votre question ?... Parfait.

- *Départ de Madame DUTERNE qui donne procuration à Monsieur AMINE-MOTILVA.*

Vincent TERRAIL-NOVES
Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVES
Je vous propose de passer au vote de la Régie des Transports.

8. Vote du Budget de la régie des transports 2016

Marc VERNEY
Cela devrait normalement être rapide. Nous avons un Budget spécifique dédié aux transports. Nous proposons d'allouer une recette issue d'une subvention communale à hauteur de 52 200 € au Budget des transports et de prévoir en dépenses la même somme. Cela correspond à ce que l'on a prévu l'année dernière. Vous avez vu que nous avons inscrits 52 000 € et que dans les faits, nous n'avons consommé que 42 000 €. Nous essaierons donc d'être aussi vertueux en 2016. Quoi qu'il en soit nous proposons d'équilibrer ce Budget à hauteur de 52 200 €. Je vous propose de passer au vote Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVES
Y a-t-il des remarques ?

Laurent MERIC
Pas de remarques mais une cohérence de vote. Nous votons contre.

Vincent TERRAIL-NOVES
Cela a été évoqué en commission.

Laurent MERIC
Monsieur VERNEY s'étonne. C'est simplement pour être cohérent.

Vincent TERRAIL-NOVES
Y a-t-il des votes contre ? Je note les votes contre des élus de l'opposition. Des abstentions ? C'est approuvé à la majorité. Je vous remercie.

- **Le Budget de Régie des Transports est approuvé à la majorité des voix avec 8 voix contre**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie. Monsieur VERNEY, vous conservez la parole pour le vote du Budget de la Ville.

7. Vote du Budget de la ville 2016 :

Marc VERNEY
Dans la section de fonctionnement,
notre Budget va s'équilibrer en dépenses et recettes à hauteur de 20 600 840.68 €.
Je vais vous détailler les grands chapitres. Il convient juste de noter que nous avons dans ces 20 millions les 3 646 606 € que nous avons voté tout à l'heure lors de l'affectation des résultats. Nous ne sommes pas dans la symbolique mais dans les actes. Nous affectons directement 3 650 000 € vers la section d'investissement, car le but est d'utiliser cet autofinancement pour venir abonder notre section d'investissement.
Dans le détail, nous prévoyons des recettes réelles en baisse de 775 000 €. C'est principalement lié à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) mais également l'attribution de compensation, plus des recettes exceptionnelles que nous ne retrouverons pas cette année.
Si le compare les dépenses réelles avec le Compte Administratif 2015, elles vont être en progression de 2 115 000 €. Les vraies dépenses de gestion seront en hausse de 984 000 €. Je vais vous donner une explication sur ces écarts.
Sur les dépenses de gestion qui sont en progression de 984 949 €, cela concerne principalement les deux chapitres dont Monsieur le Maire et moi-même vous parlent régulièrement :

- *les charges à caractère général qui vont progresser de 269 000 € :*

Cela est dû principalement aux éléments suivants :
- aux fluides liés aux nouveaux équipements qui sont le groupe scolaire José Cabanis, le pôle culturel, la salle des fêtes pour 87 000 €,
- à des réajustements des marchés publics avec de nouveaux services d'équipements, d'alimentation, de produits,
- de nouvelles ouvertures de classes avec fourniture de petits équipements et de fournitures en plus,
- des marchés de prestations de services supplémentaires autour des vitres, de la maintenance logicielle, des locations mobilières et immobilières, des locations de nacelles, de l'outillage, des entretiens de matériel roulant pour 8 000 € (nouveau véhicule, tondeuse, navette séniors),
- de la formation d'agents aux nouveaux logiciels pour le portail famille,
- des catalogues et imprimés supplémentaires.

- *Les charges de personnel avec une hausse très significative de 578 000 €.*

Quelle en est l'explication ?
- Une partie est liée au glissement vieillesse technicité. Ce sont les avancements d'échelons naturels pour un montant de 45 000 €.
- Il y a également des retours d'agents en disponibilité qui vont revenir pour 231 000 €.
- Il y a une réforme du régime indemnitaire imposée par l'État pour 60 000 €.
- Il y a une augmentation du point d'indice. C'est une décision de l'État pour un montant de 80 000 €.

Soit dit en passant, ce sont deux décisions de l'État : le régime indemnitaire et l'augmentation du point d'indice. Ces deux augmentations de l'État correspondront au double l'année prochaine, en année pleine soit 120 000 € et 160 000 € de plus. Donc nous voyons que les décisions de l'État viennent impacter nos dépenses alors que nos recettes sont revues à la baisse.

- Nous avons ensuite de nouveaux recrutement pour les nouveaux services, la jeunesse, la police municipale, le pole culturel et la commande publique à hauteur de 262 000 €.

Voilà comment s'expliquent les 981 000 € de progression de dépenses de gestion.

Mais nous avons également prévu une provision car nous inscrivons en recettes une nouvelle fois comme nous l'avions fait l'année dernière, la subvention d'OPPIDEA de 750 000 € et de la vente du dernier local commercial. Mais chat échaudé craint l'eau froide. Donc nous prévoyons une provision du montant de ces deux recettes que nous ne sommes pas surs d'avoir. Nous l'inscrivons simplement par prudence. C'est de la saine gestion. Nous avons donc là une dépense que nous espérons ne pas avoir et que nous inscrivons en provision à hauteur de 1 000 000 €. Voilà comment s'expliquent ces 2 millions de hausse de nos dépenses. Voilà l'incidence sur les effectifs qui vont être néanmoins en baisse de 4 agents. Tout à l'heure, je vous ai présenté les 226. Nous prévoyons 222 titulaires l'année prochaine et voilà quel est l'impact sur le ratio« coût par habitant » des charges de personnel. Nous restons au même niveau que 2015. Effectivement, il y a 578 000 € de plus. Mais comme il y a des habitants supplémentaires, cela maintient le ratio « charges de personnel par habitant » au même niveau : 591 €.

S'agissant de la section d'investissement,
nous prévoyons 8 866 475.05 € en recettes et 8 866 475.05 € en dépenses, sans recours à l'emprunt.

- Nos recettes sont principalement le FCTVA, des subventions dont celle d'OPPIDEA, de la dette récupérable, les affectations de 2015, c'est-à-dire les 3 650 000 € qui vont venir contribuer à financer nos dépenses d'investissement donc des dépenses vertueuses.

- Nos dépenses sont : les travaux, les remboursements d'emprunts avec 1 250 000 € de capital d'emprunt à rembourser en 2016, des dépenses imprévues, les RAR avec 1 090 000 €.

Nous rentrons dans les détails sur **les projets** qui sont inscrits dans les dépenses d'investissements.

Nous avons inscrit :

- **pour l'Enfance : 444 000 €**
  Rénovation écoles : 200 000 €
  Dispositifs pour l'enseignement numérique dans les écoles : 180 000 €
  Aires de jeux : 50 000 €

- **Pour le sport : 1 164 000 €**
  Rénovation de courts de tennis : 120 000 €
  Club House gymnase (fin) : 184 000 €
  City stade : 110 000 €
  Terrain synthétique en restes à réaliser : 750 000 €

- **Pour la sécurité : 1 820 000 €**
  Vidéoprotection : 400 000 €
  Ruisseau Noncesse : 1 250 000 €
  Aménagement anti intrusion : 150 000 €
  Véhicule et armement Police Municipale : 20 400 €

- **Pour la culture : 500 000 €**
  Requalification urbaine ilot Coupeau (Bibliothèque, Presbytère, locaux culturels)

Vincent TERRAIL-NOVES
Merci. Des interventions ? Madame PREVEL ?

Mathilde PREVEL
Merci. Excusez-moi, je ne comprends pas comment vous pouvez avoir le même coût ramené à l'habitant si vous avez une diminution de personnel et une augmentation de la population. Vous parlez du même ratio en 2015 et 2016.

Marc VERNEY
Je vous ai dit que nous avons moins de personnel. Je vous ai expliqué que nous allions avoir le glissement –vieillesse-technicité qui allait nous coûter 45 000 € de plus, le retour d'agents en disponibilité à hauteur de 131 000 € de plus, la réforme du régime indemnitaire, décision de l'État pour 60 000 € de plus, l'augmentation du point d'indice avec 80 000 € de plus et enfin le recrutement de nouveaux services. Il s'agit donc d'une augmentation de 578 000 € de la masse salariale. Mais comme nous avons plus d'habitant (donc je le divise par un dénominateur en progression) et c'est ce qui explique que nous restions à hauteur de 590 € par habitant. C'est clair ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Seule intervention ?

Laurent MERIC
Comment souhaitez-vous procéder ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Je pense faire un vote à part pour les subventions aux associations étant donné qu'un certain nombre d'entre vous vont vouloir s'abstenir, étant membres d'associations, ce qui permet aux membres qui vont s'abstenir sur les associations de pouvoir voter le Budget.

Laurent MERIC
C'est exactement ce que je vous demandais l'année dernière.

Vincent TERRAIL-NOVES
Plutôt que de préciser un par un sur quelles associations vous voulez vous abstenir, je vous propose d'approuver le montant de subventions aux associations. Ne prennent pas part au vote les élus qui sont membres du bureau d'une de ces associations, de telle sorte que ce soit spécifié de manière globale.

Laurent MERIC
Vous voulez le faire de manière globale pour toutes associations ou par paquet d'associations ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Nous avons toujours fait les associations en intégralité…

Laurent MERIC
…Nous faisions par parquet…

Vincent TERRAIL-NOVES
… et les élus disaient qu'ils s'abstenaient sur telle ou telle association.
Les membres de bureaux d'associations, je vous laisse prendre la parole et dire sur quelle association vous ne prenez pas part au vote, puis nous votons en globalité.

Laurent MERIC
D'accord. Donc, nous faisons uniquement le BP, nous sommes d'accord ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Y a-t-il des associations sur lesquelles vous souhaitez vous abstenir ?

Laurent MERIC
Les associations, nous les votons tout à l'heure ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Vous voulez en débattre ? On peut le voter maintenant.

Laurent MERIC
Vous n'avez rien présenté sur les associations, cela veut dire que vous ne présentez pas les montants alloués aux associations ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Vous les avez dans le Budget.

Laurent MERIC
Vous n'avez rien présenté aux citoyens dans la salle, c'est pour cela que je vous pose la question.

Vincent TERRAIL-NOVES
Madame RIGOLE peut vous en dire un mot si vous le souhaitez.

Corine RIGOLE
Tout simplement pour dire que l'on n'a pas changé le montant global des subventions. Cela reste exactement les mêmes que les années précédentes.

Vincent TERRAIL-NOVES
Avez-vous une question sur une subvention particulière ? La commission est prévue également pour ça aussi. Monsieur LLORE ?

Jean-Pierre LLORE
J'avais une question concernant le Budget des associations de manière générale et surtout sur la méthode et Madame BAHUREL aura des questions plus précises. Sur la méthode, vous ne serez sans doute pas étonnés parce que lorsque je vous ai demandé, le 17 décembre dernier, la raison pour laquelle vie locale et associative, qui normalement discute du Budget de ces associations, ne s'était pas réunie depuis le 1er décembre 2014. Vous m'avez répondu que vous y étiez favorable et que c'était de la responsabilité de l'élue, en l'occurrence Madame RIGOLE, qui était absente ce jour là malheureusement, mais que vous alliez en discuter avec elle et qu'assurément quelque chose allait se passer. Je constate que rien ne s'est passé. Ce n'est pas la première fois que les déclarations que vous nous faites ne sont pas suivies d'effet.
Le sentiment que je ressens est que vous nous prenez pour des girouettes. Mais par là même, ce sont les 48 % de Balmanais qui nous ont élus que vous méprisez. C'est la démocratie qui en prend un coup. En effet, comment justifier que des chiffres contenus dans ce document qui concernent la vie associative de Balma, c'est-à-dire le cœur citoyen de notre commune, n'aient jamais été discutés en commission, mais absolument jamais, si ce n'est une toute première réunion qui a eu lieu il y a bien longtemps. Pas un instant pour que le débat démocratique qui, posé et argumenté, doit être au cœur des discussions des commissions, n'ait lieu. Il y a un autre aspect. Vous avez parlé de respecter vos engagements de campagne. Cela vous fait rire, mais vous promettiez dans votre campagne et votre programme que je relis de temps en temps, je cite : « les travaux de la commission en charge de l'attribution des subventions aux associations seront ouverts au citoyens. ». Mais de quelles missions parle-t-on, de quels travaux ? C'est une interrogation. Pour conclure, bien sur je n'attends pas de réponse de votre part, mais des actes.

Vincent TERRAIL-NOVES
Vous allez l'avoir.

Jean-Pierre LLORE
Je n'en doute pas. Mais si elles sont du même ordre que les précédentes, nous savons ce que cela va donner. Et donc, pour finir sur une note un peu plus légère, un certain nombre de personnes créent

des sociétés écran actuellement. Et bien vous, vous mettez en place des commissions écran, un ersatz de démocratie.

Vincent TERRAIL-NOVES
Madame BAHUREL ?

Sylvie BAHUREL
Mon intervention concerne donc le Budget des associations et l'attribution des associations. Une première remarque générale. Nous notons que vous restez sur la même ligne que l'an dernier, à savoir moins pour les associations qui touchent à la solidarité et au lien social. Ensuite, j'aurai deux questions.

Vincent TERRAIL-NOVES
Lesquelles s'il vous plait ? Non, mais attendez ! Vous vous avancez. Dîtes moi le montant d'une subvention touchant au lien social ou à la cohésion sociale qui diminue par rapport à l'année dernière. Je vous demande de vous dire laquelle.

Sylvie BAHUREL
Le Noncesse par exemple.

Vincent TERRAIL-NOVES
Madame RIGOLE ? C'est le même montant.

Sylvie BAHUREL
Non. Elle était de 2 000 l'an dernier, et elle est de 1 500 €.

Corine RIGOLE
Tout à fait. Concernant l'association « Le Noncesse » sur une trentaine d'adhérents, il y a 7 balmanais. Donc, je leur avais demandé de faire des demandes de subventions dans les autres communes et cela n'a pas été fait. Tout simplement.

Vincent TERRAIL-NOVES
Étant donné que nous mettions à disposition les locaux, nous nous étions proposés, avec Madame RIGOLE, d'accompagner l'association pour rencontrer les Maires et les Élus des communes que nous accueillons dans notre local à titre gracieux. L'association n'a jamais cru bon de le faire. Donc, nous avons pensé qu'effectivement cette démarche n'était pas en définitive viable, et la preuve, c'est que dans les discussions avec Madame RIGOLE, les négociations sur les subventions n'ont pas évolué plus que ce qu'elles ne vous sont proposées ce soir. Il y a d'autres associations ?

Sylvie BAHUREL
Non.

Vincent TERRAIL-NOVES
Il y en a une ! Celle-là.

Sylvie BAHUREL
Ce n'était pas ce que je vous disais. Je vous disais que vous restiez sur la même ligne que l'année dernière et que vous n'aviez pas changé votre politique. Je ne voulais pas stigmatiser le Noncesse forcément. J'espère que cette association sera revenue vers vous car apparemment, elle évolue.

Vincent TERRAIL-NOVES
Par contre, je tiens à vous préciser, au sujet de l'association Le Noncesse que sa demande n'était pas tant en moyens financiers mais en mise à disposition de créneaux supplémentaires pour l'Atelier Théâtre, et nous avons répondu favorablement à sa demande. Donc, effectivement d'avoir des critères objectifs qui ont été mis en place avec l'élue Corine RIGOLE et les services pour connaître le fond de roulement des associations, le nombre d'adhérents, a porté ses fruits. Elle demandait une subvention dont elle n'avait pas utilité et ce dont elle avait utilité, c'était des créneaux ; et nous avons

mis à sa disposition des créneaux. Ou vous ne le savez pas ou vous ne le dîtes pas. Je me permets donc de le dire puisque Corine RIGOLE a répondu favorablement à leur demande.

Sylvie BAHUREL
C'et quelque chose qui aurait pu être débattu en commission. En fait, j'avais deux questions. La première concerne le CCAS. Le Secours Populaire communique dans la Dépêche de mardi pour dire qu'il voit de plus en plus de monde en précarité énergétique alimentaire et même médicale. Une population qui augmente à Balma et des besoins toujours grandissants. Le Secours Populaire, véritable indicateur de terrain à nos yeux. Et on le voit, et on l'entend. Madame BARBIER et moi-même ainsi que tous les élus ici présents qui siègent au Conseil d'Administration du CCAS, c'est une responsabilité de nous tous d'y apporter une réponse adaptée, et en particulier aujourd'hui, dans ce Budget primitif. Or cette réponse est difficile à lire. Nous pensons que le Budget du CCAS devrait être revalorisé pour répondre à cette détresse sociale. Or, il nous est proposé vendredi avec une baisse de 12 % par rapport à l'an dernier ; puis rectifié mardi, avant-hier, pour finalement revenir au niveau antérieur. Comme nous l'a dit Monsieur MEZINE mardi, on brasse tellement de chiffre… effectivement. Mais au-delà de cette hésitation, et ce sera ma première question, comment doit-on interpréter voter réponse politique sur l'action sociale dans ce Budget primitif ?
Ma deuxième question : Madame RIGOLE annonce une enveloppe globale équivalente à 2015, mais nous voyons au sein de celle-ci une réserve non attribuée qui augmente considérablement pour 2016. Elle est de 85 000 €, soit 15 % du montant global, hormis AVSB.
Donc, oui, vous pouvez annoncer que vous maintenez l'enveloppe mais dans les faits, qu'adviendra-t-il de cette réserve. Soit vous le savez, dans ce cas, cela veut-il dire que désormais les subventions sont en partie coupées avec une promesse de versement d'une subvention exceptionnelle soumise à conditions, et si oui conditionnée par quoi, soit vous ne le savez pas et peut-être allez-vous consulter les associations et en discuter de façon transparente dans une entité qui pourrait être la commission ?
Ma deuxième question est : qu'allez-vous faire de cette réserve ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Sur le CCAS, il vous a peut-être échappé que nous avons mis un nouveau service, la navette sénior, où nous avons souhaité organiser de la promotion interne, et faire en sortes que les agents puissent candidater pour conduire cette navette. Il s'avère qu'un agent du CCAS a souhaité candidater et conduire la navette. Elle est prise en charge sur le Budget de la ville. Lorsque, dans la première version du Budget, on vous a présenté une subvention de 250 000 € soit 35 000 € de moins que ce qu'elle était jusqu'à présent, c'était parce qu'il y avait le retrait des charges de cet agent qui avait été transféré du CCAS à la ville, et qui donc dépendait de la ville. Et justement eu égard aux difficultés croissantes de la population, en réalité, nous avons augmenté de 14 %, 35 000 €, la subvention au CCAS puisque nous avons conservé en l'état alors que l'agent a été transféré, le montant de la subvention dédiée au CCAS pour les aides. Vous nous indiquiez que la population augmentait. Effectivement, c'est la raison pour laquelle vous avez reçu un rectificatif dans les jours qui ont précédé car en conservant le montant de l'association, nous allons pouvoir effectivement aider plus de personnes. Nous le voyons bien. Je vais ensuite laisser la parole sur le fonctionnement du CCAS mais je voulais vous dire en réalité, toutes proportions égales, le montant de la subvention au CCAS aurait du diminuer du montant du transfert de l'agent puisqu'il n'a pas été remplacé par un recrutement supplémentaire d'aides à domicile, qui est assuré par des augmentations de personnels et une réduction également des demandes qui nous sont faites. Nous avons ainsi augmenté concrètement le montant des aides potentielles apportées à la population. C'est ce qui explique ce changement.

Sylvie BAHUREL
Cela fait un agent de moins au CCAS ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Cela fait une aide à domicile en moins qui, je le rappelle, est sur un autre Budget que celui des aides à domicile du CCAS. Vous le savez. Sur le reste, Madame VANTIN ?

Véronique VANTIN
Sur le reste, j'ai envie de remercier Madame BARBIER et Madame BAHUREL qui sont membres du Conseil d'Administration du CCAS car je vois que tous les dossiers que nous étudions aboutissent à un vote le plus souvent à l'unanimité. Donc, ces dossiers sont étudiés avec soin. Je suis vraiment

satisfaite et je vous remercie que nous soyons la plupart du temps d'accord et que ces dossiers soient votés à l'unanimité. Je voulais le souligner.

Vincent TERRAIL-NOVES
Nous remercions aussi l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et notamment le Secours Populaire, etc. On connait très bien les difficultés du Secours Populaire. J'étais hier à leur braderie et j'y ai pris un long moment pour discuter avec eux. Ils sont parfois aussi démunis et ont aussi des critères. Ils ne répondent pas toujours, y compris le Secours Populaire favorablement aux demandes qui leur sont faites. Vous parliez tout à l'heure de critères. Aujourd'hui, il n'y a pas de critères écrits, précis. Tout cela c'est le travail du CCAS.

Véronique VANTIN
Oui, mais nous débattons, nous échangeons, parfois très longuement pour aboutir à un consensus qui me satisfait.

Christine BARBIER
Je voudrais juste prendre la parole. Je vous remercie pour vos propos, mais je vais tempérer un peu notre enthousiasme. Nous sommes quand même de temps en temps en désaccord avec vous car nous ressentons aussi votre volonté de faire des économies, qui se porte aussi sur les demandes qui arrivent au CCAS et nous sommes quand même assez souvent d'accord avec Madame BAHUREL pour constater qu'il y a là parfois des économies qui devraient être évitées.

Vincent TERRAIL-NOVES
Les subventions… Je vais répondre à Monsieur LLORE. Il est évident qu'il y a la mise en place de critères tellement objectifs, aujourd'hui, sur le vote des subventions aux associations. Alors, qu'avant, nous ayons pu débattre sur l'intérêt ou pas de donner… C'est vrai qu'avant, ce débat avait un sens car les subventions aux associations étaient données sans critères écrits et objectifs. Depuis que nous avons été élus, nous avons mis en place des critères objectifs.

- *Intervention inaudible sans micro d'un(e) élu(e)*

Vincent TERRAIL-NOVES
Mon élu les connait. C'est l'essentiel. Après, les élus de la majorité les connaissent. C'est l'essentiel. Vous parliez tout à l'heure de démocratie qui en prend un coup. Je suis désolé. Je gouverne cette commune avec une majorité que cela vous plaise ou non, et justement la démocratie nous a donné cette légitimité. Après, si l'adjointe à la vie associative ne juge pas utile de mener des commissions et des concertations, ça lui appartient. A partir du moment où elle a des critères objectifs qui d'ailleurs, je tiens à le rappeler, ne sont remis en cause par aucune association, avec des comptes administratifs, des Budgets présentés de la part des associations, des projets écrits présentés, un regard effectif sur le nombre d'adhérents, de licenciés, de Balmanais, la mise en place de tarifs pour les balmanais ou non en fonction des associations, le fond de roulement, la trésorerie. Tout cela permet de voir avec objectivité les associations sur lesquelles il faut faire des efforts. Certaines demandent beaucoup et ont beaucoup de trésorerie et inversement pour d'autres. Pour les raisons financières que j'ai indiquées, l'enveloppe de soutien aux associations n'est pas extensible. Donc, on ne peut pas l'augmenter. Partout ailleurs, je note qu'elle diminue. On ne peut pas l'augmenter. Donc, si certaines ont besoin d'un petit coup de pouce, cela veut dire que pour leur donner, il faut prendre à d'autres. Et c'est grâce à ces critères objectifs que l'on prend les décisions et qu'elles sont menées sans contestations. Madame RIGOLE reçoit les associations lorsqu'il y a des difficultés ou des diminutions de subventions avec Stephan LA ROCCA, et franchement il n'y a pas un courrier de contestation. Nous avons l'an dernier diminué le montant du CNB qui avait plus de 8 000 € de fond de trésorerie et qui en demandait 2 000 €. Nous avons diminué drastiquement leur subvention. Ils l'ont compris et accepté. Cela ne nous empêche pas d'avoir de très bonnes relations avec eux et ils ne nous en veulent pas. Ils comprennent que nous devons gérer au mieux les deniers publics et ils apprécient ce que nous faisons car quelque part aussi, la plupart d'entre eux sont des usagers et des contribuables. Voilà ce que je voulais vous dire sur la démocratie qui en prend un coup et sur les commissions que Madame RIGOLE ne tient pas. Après, sur le reste, il est difficile dans tous les domaines de tout faire sur le mandat et de respecter tous nos engagements dès le début du mandat. Il y aura lors de la refonte du site internet de la ville, pas maintenant, car le site internet est couteux et très compliqué. Dès que l'on fait une

modification, le marché a été tellement bien fait qu'il faut que nous payions. Nous allons refaire le site internet de la ville et lorsque nous le ferons, il aura la faculté d'être modifié régulièrement. Et comme nous l'avons indiqué, le montant des subventions aux associations sera en ligne. Comme pour les indemnités des élus qui sont en ligne, nous voulons la transparence là-dessus ; et elle sera appliquée. Simplement, permettez-nous d'avoir les capacités techniques de le faire.

Jean-Pierre LLORE
Si je peux me permettre, je ne pense pas que ce soit un problème technique qui puisse expliquer un tel comportement. Vous-même, vous mettiez cela en avant. L'élément de transparence était un des éléments que vous mettiez en avant puisque vous y teniez particulièrement. Par ailleurs, vous dites que vous avez des règles précises et claires. Donnez-nous-les.

Vincent TERRAIL-NOVES
Je viens de vous les donner.

Jean-Pierre LLORE
Vous venez de nous les donner ? Vous nous avez dit que vous aviez des règles. Quelles sont-elles ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Je vous les ai indiquées. Depuis que nous sommes élus, nous demandons les comptes administratifs qui nous permettent de connaître l'état des recettes, des dépenses, les résultats, les excédents, la trésorerie. Nous demandons le Budget, quelles sont les objectifs pour l'année à venir de l'association, quels sont ces projets, comment elle veut les financer, quels sont ceux qu'elle veut financer en plus, et en fonction nous attribuons les subventions aux associations. C'est ça la méthode.

Jean-Pierre LLORE
Il y a la fonction aussi.

Vincent TERRAIL-NOVES
Maintenant si c'est la seule chose que vous avez à dire sur le montant que l'on donne aux associations qui est important et qui n'a pas diminué. Alors, c'est vrai, je comprends. Vous êtes dans l'opposition. Il eut été plus facile pour vous de critiquer en voyant le Budget des associations diminuer, comme c'est fait par un certain nombre de mes confrères ailleurs. Nous les maintenons. C'est un effort très important. Il faut bien que vous trouviez quelque chose à dire. Alors vous décidez de dire quelque chose sur la méthode. Sur le fonds, cela ne change rien. Le montant des associations est tel qu'il vous est présenté dans le Budget primitif. Madame RIGOLE s'y prend comme elle le souhaite et elle a toute liberté d'agir avec ma confiance de la façon qu'elle veut pour attribuer les subventions. Si elle veut faire des commissions, elle les fait. Si elle ne veut pas les faire, elle ne les fait pas. Les commissions ne sont pas obligatoires. Elle ne veut pas les faire. Et je pense que pour la connaître, cela m'étonnerait qu'elle change d'avis d'ici la fin du mandat.

Jean-Pierre LLORE
Si Madame RIGOLE ne veut pas faire de commissions, n'en faisons pas. On peut même la dissoudre.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est dans le règlement du Conseil Municipal.

Sylvie BAHUREL
Vous n'avez pas répondu sur la réserve.

Vincent TERRAIL-NOVES
Madame RIGOLE ?

Corine RIGOLE
Pour la réserve, il s'agit de subventions qui seront attribuées une fois que les projets auront été faits.
Dans le dossier qui avait été présenté en 2014 nous avons ajouté une feuille « demandes de subventions exceptionnelles » pour des évènements, des manifestations. Ils sont budgétisés et

lorsque les manifestations sont faites, nous versons la subvention accordée. C'est pour cela que vous l'avez en globalité.

Sylvie BAHUREL
D'accord, mais ce n'est pas très transparent.

Corine RIGOLE
De toute façon, il faut bien que l'on attende que la manifestation soit faite pour la verser. Effectivement, nous ne pouvons pas vous les donner point par point.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est encore plus transparent. Une association demande une subvention pour une manifestation. Par exemple, aujourd'hui, le Secours Populaire demande X euros en plus pour l'organisation d'un défilé qu'elle fait tous les deux ans. Nous mettons cette somme en réserve, et si cette manifestation est réalisée, nous versons la somme. Une association de quartier nous dit qu'elle va faire une fête de quartier, et je demande 500 € pour cela. Nous la mettons au Budget. Elle est dans la partie réserve ; ce qui ne nous empêche pas en parallèle de verser la subvention de fonctionnement pour assurer sont fonctionnement au quotidien. Ce n'est pas une question de transparence. C'est une question de logique. Ce qui est en réserve, ce sont les subventions conditionnelles, conditionnées à la réalisation d'un évènement qui sont demandées par les associations. C'est ce que l'on appelle jusqu'à aujourd'hui « subvention exceptionnelle ». Mais elles n'ont rien d'exceptionnel car elles sont prévisibles et conditionnées à la réalisation de l'évènement.

Laurent MERIC
Sont-elles soumises au Conseil Municipal en délibération systématiquement ? Des règles ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Cela dépend. On l'a fait quand il y a des conventions.
Lorsque l'on vote le Budget de ce montant de subventions aux associations, nous votons cette réserve. A partir du moment où la réserve est votée, où le Budget est là, quand l'association nous sollicite, nous émettons un titre de paiement et elle est payée pour la réalisation de sa manifestation. Je crois que nous l'avons fait une ou deux fois. Lorsque ce sont des demandes de subventions qui ne sont pas prévues, nous les passons alors en Conseil Municipal.

Laurent MERIC
Donc, ce qui est exceptionnel est prévu et versé sans que l'on sache sur 80 000 € ce qui est versé à qui.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est tout à fait cela ; et vice-versa.

Laurent MERIC
Le montant de 80 000 € est versé à votre discrétion. Très bien.

Vincent TERRAIL-NOVES
C'est cela si vous voulez le prendre ainsi. Donc, nous nous occupons bien des associations.

Laurent MERIC
Une espèce de réserve parlementaire en quelques sortes.

Vincent TERRAIL-NOVES
Non, je ne pense pas. Au contraire, c'est très détaillé. Il y a le détail dans le Compte Administratif et lorsque vous faites le Compte Administratif. Vous avez à la fin, si vous faites bien votre travail, le montant de la subvention qui est versé. Et donc, vous reprenez en intégralité le montant voté en Conseil Municipal + le montant de la subvention exceptionnelle.

Laurent MERIC
D'autant qu'aujourd'hui, cela doit être prévu dans la note de synthèse.

Vincent TERRAIL-NOVES
Mais ce que je vous dis, c'est que cette réserve est tout à fait réglementaire et il est certain que les associations le savent. Maintenant, si vous pensez qu'il ne faut pas voter le montant de subventions parce que cette réserve vous inquiète, je l'accepte tout à fait et je vous invite par prudence, si vous le souhaitez, à vous abstenir comme bon vous semble.

Laurent MERIC
Bien sur. Merci, c'est gentil.

Vincent TERRAIL-NOVES
D'ailleurs, vu les réserves que vous émettez je n'ai pas de doute sur le vote que vous allez émettre si vous n'êtes pas démagogue.

Laurent MERIC
Faites attention. Vous risquez d'être attrapé.
Simplement, nous exprimons des réserves quant à cette partie sur laquelle nous n'avons aucune information jusqu'au Compte Administratif, donc des réserves sur votre réserve.

Vincent TERRAIL-NOVES
Des personnes souhaitent-elles s'abstenir sur un certain nombre d'associations.
Merci de les indiquer afin qu'elles soient portées à connaissance du compte-rendu.
Monsieur LLORÉ s'abstient sur l'association « Vivr'à Vidailhan ».

Jean-Pierre LLORÉ
Je me méfie car vous avez déclaré à propos des associations qui étaient nos amis, un certain nombre de choses, la dernière fois, donc j'hésite à citer l'association à laquelle je participe.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais vous indique le sens de mon propos qui a été interprété.

Jean-Pierre LLORÉ
Pas du tout.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oh si… parce que tout de même, nous avons rompu le partenariat avec l'association Génération Culture. Cette rupture du partenariat est due au fait que nous avons souhaité traiter en direct avec l'Orchestre de Chambre de Toulouse qui, pour le même prix, nous apporte deux concerts supplémentaires, avec un plus les séances pédagogiques que me cite Madame LAMANT. François GINESTE n'est pas là mais chaque fois, il vous le dit. Chaque fois, vous revenez là-dessus. Simplement, je vous dis que nous n'avons pas rompu car c'était vos amis, mais pour des questions financières. Je vous ai dit que je comprenais que vous les défendiez car ce n'est pas l'intérêt financier de la ville mais parce que ce sont vos amis. Et nous avons rompu ce partenariat avec vos amis, non parce que c'étaient vos amis, mais parce que la ville y avait un intérêt avec des séances supplémentaires, des séances pédagogiques en direction des enfants. C'est pour cette raison. Mais chaque fois, je comprends que vous y reveniez dessus, effectivement, pour défendre l'intérêt de vos amis.

- *Madame RIGOLE s'abstient sur l'association « Entente TUC BALMA ».*
- *Madame MASSOL, Monsieur GOURICHON, Monsieur GODARD s'abstiennent sur le « Comité des Fêtes ».*
- *Monsieur GODARD s'abstient sur l'association « Club des retraités de Lasbordes » et « La Lasbordaise ».*
- *Monsieur AMINE-MOTILVA s'abstient sur l'association « Histoire vivante de Balma ».*
- *Monsieur BASELGA s'abstient sur les associations « Le monde combattant » et « Histoire vivante de Balma ».*
- *Madame BARBIER s'abstient sur l'association « Les Verges du petit pâtre ».*
- *Monsieur LLORÉ s'abstient sur l'association « Vivr'à Vidailhan ».*
- *Monsieur ROBIC s'abstient sur l'association « Au cœur du Cyprié village ».*

Merci. Pas d'autre prise de parole ?

Je mets aux voix la délibération concernant le montant de subvention aux associations. Ayant pris note des non prises parts au vote de chacune et chacun.

Laurent MERIC
Comment la délibération est-elle rédigée ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous votons le montant. Elle est comprise dans le Budget. Je vous propose de la voter à part. Nous votons le montant de subvention aux associations porté à votre connaissance dans le total indiqué dans le Budget de la ville. J'indique que ceux qui se sont abstenus précisément peuvent voter. Même si vous vous êtes abstenus sur une, vous levez la main pour les autres si le montant vous agrée. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
C'est approuvé dans une belle unanimité. Je vous remercie pour les associations malgré les discussions que nous avons eues. Je salue donc cette belle unanimité.

Vote des Subventions aux associations :

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**
  les élus membres des bureaux des associations n'ont pas pris part au vote comme stipulé ci-dessus.

Vote du Budget de la ville 2016 :

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il des prises de paroles ? Monsieur MERIC

Laurent MERIC
J'avais des questions à poser à Monsieur VERNEY car j'ai fait mon travail Monsieur le Maire. J'avais des questions d'ordre technique pour comprendre un certain nombre de chiffres qui sont dans ce Budget primitif. Je pense que je vais vous l'épargner.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je veux quand même rappeler que la commission des Finances se tient avec Monsieur VERNEY et qu'elle sert justement à rentrer dans des détails techniques.

Laurent MERIC
Pour cela, eut-il fallu que nous ayons les documents avant la commission des finances, ce qui n'était pas le cas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY a présenté en commission des finances tous les documents que vous avez ici et qui ont fait l'objet d'un débat auquel vous n'étiez pas Monsieur MERIC.

Laurent MERIC
Monsieur NIETO était là. J'étais en déplacement professionnel, n'oubliez pas de le dire. Simplement, pour pouvoir analyser, et vous le savez bien, puisque vous-même vous aviez les documents avant la commission. Là, sans documents, impossible. C'est pour cela que les questions se posent en Conseil Municipal. Fournissez les documents avant, nous travaillerons dessus, nous poserons les questions en commission. Soyez en assuré et on s'épargnera les détails techniques en Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les commissions sont faites pour cela. Il n'y a pas besoin d'avoir les documents longtemps en avance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Maintenant, dans les commissions, nous évoquons les sujets techniques que l'on peut découvrir point par point au fil du déroulé de la commission.

Laurent MERIC
Non, parce que la commission ne rentre pas dans le détail.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Écoutez, si nous avons envie de répondre, nous répondrons aux questions. Allez-y.

Laurent MERIC
Alors je vais vous poser les questions puisque vous le souhaitez. Je voudrais comprendre sur le détail des dépenses de fonctionnement, pourquoi certaines lignes passent à 0 d'une année sur l'autre, et d'autres qui sont nouvelles. Je voudrais comprendre l'articulation, notamment l'entretien des bâtiments, ou des bois et forêts, page 15 du Budget primitif.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous voyez que nous sommes bel et bien dans des questions de ventilation des dépenses auxquelles les agents sont plus à même, vous le savez, de répondre à ce sujet, puisque ce sont eux qui font la ventilation. Donc, je ne suis pas certain que l'on puisse vous apporter ce détail sur des grands ensembles bien sur. Il y a de nouvelles nomenclatures.

Laurent MERIC
Ce n'est pas grave ; nous verrons cela plus tard.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je prends un exemple : les primes d'assurances à la ligne 616 avec une nouvelle nomenclature, sont devenues à la ligne 6161 en multirisques. Donc, vous avez quasiment un équivalent de la somme de prime d'assurance qui était de 78 600 € et qui est portée en multirisques à 80 600 €. Il est très probable que sur les entretiens de forêts il y ait une question de nomenclature identique. C'est la raison pour laquelle ces questions techniques sont particulières. Ou bien adressez-nous auparavant une demande écrite avant le Conseil Municipal ou évoquez le en commission.

Laurent MERIC
Oui, mais nous avons eu ce document…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Écoutez, vous avez les documents dans les temps, 5 jours avant le Conseil Municipal. C'est réglementaire. C'est comme cela partout. C'est ainsi et cela ne changera pas.

Laurent MERIC
La commission était jeudi et les documents dans nos boites aux lettres vendredi. Chacun jugera.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Entretien des bâtiments : 14 300 € sont portés à la ligne « entretien réparation bâtiments publics », 11 680 €, à la ligne 61-5221.

Laurent MERIC
J'ai une autre question. Cette année avec la Loi NOTRe, que vous nous avez adressé avec le Compte Administratif et le Budget primitif, une note de synthèse et je vous en remercie.

J'avais une petite question sur les dotations, puisque le Budget est composé de dotations de l'État et vous nous avez rappelé la baisse des dotations de l'État qui s'appliquent à toutes les collectivités de France. Vous dites qu'elles baissent énormément en 2016 et que la DGF est de 775 000 €. Est-ce qu'au moment de la rédaction, vous n'aviez pas la notification ? Puisque la notification pour Balma est tombée et elle est presque de 900 000 €. Il y a quand même un écart assez important.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La notification date d'hier soir et tombée ce matin. Mais elle n'est pas officielle. Nous l'avons trouvée sur le site de la Direction Générale des Finances Publiques mais elle n'a pas été notifiée officiellement. Donc, très probablement, une Décision Modificative interviendra prochainement quand nous aurons la notification officielle de la dotation globale. La dotation globale portée dans le Budget primitif est celle qui avait été notifiée par l'AMF.

Laurent MERIC
J'ai une autre demande de précision sur la note page 6. Vous nous parlez du zoom sur les emplois en nous mettant « nouvelles dispositions relatives au DOB. Je pense qu'il s'agit d'une référence peut-être manquante à la note de synthèse du DOB du dernier Conseil Municipal toujours issue de cette Loi NOTRe, et vous nous mettez ici un tableau avec les agents titulaires. Je voudrais savoir s'il y a une différence entre « agents titulaires » et « agents statutaires », juste pour ma culture personnelle ?
Il n'y en n'a pas, je crois ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne pense pas.

Laurent MERIC
Lorsque je fais l'addition de votre tableau, cela fait 207. Et ensuite, je vois 222 agents. Donc, c'était pour savoir si une différence entre statutaire et titulaire justifiait cet écart de 15 agents. C'est une précision que nous pourrions avoir par ailleurs.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. Si vous le souhaitez.

Laurent MERIC
J'aurais pu la poser en commission mais je n'avais pas alors le document.
Simplement de manière générale sur ce Budget, lorsque l'on compare de Budget primitif à Budget primitif et que nous revenons un peu sur le montant des subventions, je vous disais plus tôt que ce sur le Compte Administratif, entre ce que vous aviez prévu en 2015 et ce que vous avez réalisé, les subventions ont baissé de 16 %. C'est indéniable et les chiffres parlent. Lorsque nous comparons de Budget primitif à Budget primitif, les subventions baissent de 12 %. A l'intérieur, vous faîtes votre « cuisine », mais les chiffres sont présents et terribles puisque c'est – 12 % sur la ligne des subventions. Lorsque j'avais travaillé sur le document, j'avais noté la même chose pour le CCAS avec 12 % de moins, mais là vous nous avez apporté des informations qui finalement nous sommes au même niveau de subvention vers le CCAS et tant mieux. Je crois Madame VANTIN que vous défendez forcément votre Budget ; en tous cas je sais que c'est vraiment important que le Budget du CCAS soit conservé. Il est effectivement que ce Budget soir préservé et vraiment je me félicite du fait qu'il ait été identique à celui de l'année dernière ; je pense même qu'il aurait pu augmenter plus au regard de l'augmentation de la population de Balma. Je souhaitais vous le signaler. C'était un point que j'avais noté dans ce document et qui a été rectifié ensuite, je souhaitais en discuter avec vous, simplement.

Véronique VANTIN
Pour l'instant, nous le maintenons à niveau égal. Nous verrons à l'avenir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout chose égale par là-même, c'est en augmentation de 14 % puisque je rappelle que l'agent a été transféré. Ce n'est pas un maintien. C'est une augmentation du potentiel d'attribution d'aide du CCAS.

Laurent MERIC
Coté investissement, je veux essayer de comprendre ce que vous avez expliqué à l'aide du diaporama car vous avez donné tout à l'heure une liste d'investissements prévus Monsieur VERNEY. J'ai fait le total. Je trouve 4 millions avec le RAR. Et auparavant vous nous disiez qu'il y avait 8 860 000 € d'investissements. Pour la culture de tous, je voudrais comprendre la raison de la différence. Je sais bien qu'il y a près de 2 millions de remboursement d'emprunts.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais anticiper. Nous avons bien sur les restes à réaliser des opérations, les opérations d'ordre. Il y a ensuite, ce que nous n'avons pas mis ici, les investissements courants pour notre collectivité. Vous le savez, à peu près 40 % des investissements sont des investissements d'entretien. Là, nous avons mis uniquement les nouveaux investissements si vous regardez bien comment sont formulées les choses.

Laurent MERIC
J'ai bien regardé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Dans le Budget, vous les avez en détail. Je ne vais pas prendre ligne par ligne mais il y a par exemple 1 660 800 € d'agencement et d'aménagements qui concernent des aménagements que nous pouvons faire pour la détente, les espaces verts, qui sont importants. Nous avons le réseau d'électrification, du matériel de bureau et de l'informatique, les meubles pour le cœur de ville qui ne sont pas affichés dans les investissements mis sur la diapositive ici. Il y a après tous les frais et investissements liés au renouvellement, qui est de l'investissement, pour le fonctionnement de nos bâtiments existants. Nous avons affiché là dedans les nouveaux équipements. Monsieur VERNEY ?

Marc VERNEY
Dans ces 8 860 000 €, il y a 5 137 000 € de travaux et équipements. C'est ce qui est décrit. C'est 5 137 000 € auxquels il convient de rajouter en terme de dépenses 1 606 000 € pour le capital de la dette, car il faut rembourser les emprunts. Nous avons prévu 496 000 € de dépenses imprévues par sécurité (équipements de la piscine pouvant tomber en panne par exemple).Nous avons 1 490 000 € de restes à réaliser. Nous avons 50 000 € de dépenses d'ordre. Nous retombons ainsi sur les 8 800 000 €. Sur cette somme, ce qui correspond aux travaux et équipements que j'ai précisé ici représente 5 137 000 €. J'espère répondre à votre question.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela représente les nouveaux équipements liés aux engagements que nous avons pris. Le reste continue à se faire. Nous continuons à investir sur l'ensemble des autres bâtiments dont vous nous reprochiez tout à l'heure de ne pas faire l'entretien.

Laurent MERIC
Effectivement. Le risque que j'ai identifié, c'est que de la même manière en 2015 il y a eu 35 % de réalisation, c'est qu'ici vous affiché 8 860 000 € d'investissements, mais lorsque l'on regardera le Compte Administratif de l'année en cours, ce soit loin d'être atteint. Simplement cela, c'est ce que vous nous disiez, et vous utilisiez le mot « sincérité » du Budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui.

Laurent MERIC
Je vous dis aujourd'hui que je ne porte pas de jugement. Je connais la difficulté de la réalisation d'un Budget. Soyons très clair. Je vous dis aujourd'hui que ce sont les mêmes réflexes que vous avez là, et je le comprends. Et je ne vous mets pas le mot « sincérité » en face ; je le prononce mais je ne pose pas de question sur la sincérité de ce Budget. Je vous dis simplement que 8 860 000 € au regard de ce qui a été fait en 2015, au regard de ce qui est prévu en 2016, au regard de ce que vous mettez dans la note, c'est-à-dire l'attente que vous devez avoir sur un certain nombre de projets pour valider des subventions dont vous n'êtes pas certain, il y a certaines choses que vous n'êtes pas sur de réaliser. Je pense effectivement que vous avez mis la barre bien trop haute dans le chiffrage de vos investissements, et que vous ne pourrez pas avoir un taux de réalisation satisfaisant sur un tel Budget. Nous le verrons dans un an.

Marc VERNEY
Je ne partage pas votre point de vue Monsieur MERIC. Je vais vous expliquer pourquoi. Je n'ai pas repris ce point tout à l'heure. Si nous revenons au Compte Administratif, sur la section « dépenses réelles d'investissement », vous nous dites que nous avions inscrit 4 687 000 €. Pour information, sur

le Budget 2016, nous inscrivons 5 100 000 € en dépenses d'équipements. Nous avons sur ces 4 687 000 € réalisé 1 600 000 € réel + 1 100 000 € de restes à réaliser + 900 000 € de crédits de paiement que nous avons du annuler dont nous avons parlé tout à l'heure. Vous savez très bien que cela n'est pas dans les restes à réaliser. Si vous rajoutez ces 900 000 €, c'est-à-dire les deux parties crédits de paiement sur le cœur de ville et 4ème groupe scolaire. Si on rajoute 1 600 000 + 1 100 000 € que l'on a engagés mais pas payés + 900 000 € de crédits de paiement, nous obtenons un taux de réalisation de 79 %. Vous avez raison, les chiffres sont têtus. 79 %.

Laurent MERIC
Je constate, comme on peut le voir : réalisé 1 600 000 €, prévu 4 700 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je peux surtout dire que nous mettons une volonté de réalisation d'équipements. Ce serait une erreur de ne pas les mettre au Budget. Après, nous ne maitrisons pas un certain nombre de délais. Nous ne savons pas que le Conseil Départemental met 6 mois pour accorder une subvention à une ville qui est une ville qui compte de façon importante dans le département. Vous pourrez peut-être faire passer un message à vos amis politiques. Nous avons du écrire au Président que dès à présent les associations grondent car elles attendent le terrain synthétique. Ce n'est pas nous qui l'attendons. Cela m'est égal de le réaliser en 2015 ou 2016. Je veux le réaliser au plus vite pour contenter les associations. Vous pourriez peut-être activer vos amis politiques et leur dire que la ville leur a écrit courant 2015 pour une demande de subvention du terrain synthétique. Aujourd'hui, nous sommes au mois d'avril et nous n'avons toujours pas de réponse.

Laurent MERIC
Madame LAMANT est Conseillère Départementale.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame LAMANT a relancé à plusieurs reprises. Elle l'a encore fait la semaine dernière, avant-hier auprès de Monsieur MIRASSOU et nous attendons toujours. Et ces délais là, Monsieur MERIC, nous ne les maitrisons pas.
Nous avons également inscrit au Budget le ruisseau du Noncesse. Ce dossier fait la navette entre la DDT et les services de la ville depuis 3 ans. L'an dernier, nous avons même refusé de le mettre en intégralité au Budget, en disant que nous ne serons pas prêts. Cette année, nous avons un peu plus avancé. Nous le mettons au Budget car si nous avons une réponse favorable, les recettes de notre Budget seront faites de telle sorte que nous pourrons commencer les travaux.
400 000 € sur la vidéoprotection, nous sommes en train de faire un diagnostic avec le Major de Gendarmerie chargé de la sureté. Nous allons contracter une maîtrise d'œuvre. Il y a ensuite un dossier administratif avec le Préfet. Si le dossier administratif prend 6 mois, il faut néanmoins avant que nous ayons inscrit cette somme au Budget pour avoir la subvention. Là encore, nous ne maitrisons pas ces délais. Voilà déjà deux dossiers pour lesquels l'administration est très lourde et retarde les projets, nous espérons bien que l'an prochain au même moment, nous pourrons dire que nous avons réalisé la vidéoprotection et réalisé les équipements du Noncesse, peut-être pas dans la totalité - la moitié selon la date ou pas du tout s'ils nous le disent en décembre – mais nous sommes bien obligés lorsque des dossiers sont en attente d'autorisation de les mettre au Budget. Vous le comprenez bien. Ce qui ne serait pas sincère et logique, c'est de ne pas les inscrire et retarder à un an ces équipements et leur réalisation alors que nous aurions les subventions et les réponses favorables de l'administration. Donc, le Budget est conçu de façon très technique. Je n'ai pas de honte. Je préfère décaler un projet quitte à ce que vous me disiez que le pourcentage de réalisation est moindre si en faisant cela, je fais faire des économies à la ville. C'est exactement ce qui s'est passé pour le Club House. Quand j'ai pris la décision du Club House, je ne me suis pas dit : « mince, Monsieur MERIC va dire que tu ne réalises pas 100 % de ton Budget d'investissement. Tant pis si cela coûte plus cher à la ville, fais-le. » Je ne me suis pas dit cela mais que l'important était de bien gérer l'argent public. Tant pis si nous différons cet équipement qui est très attendu par notamment l'Entente TUC Balma. Nous le différons mais nous relançons la procédure de marché, les appels d'offres et nous essayons de rentrer dans l'enveloppe car je ne veux pas que l'on dépasse de 20 000 à 40 000 € de plus. Ce n'est pas possible. C'est une gestion rigoureuse qui nous amène là. Nous essaierons de le réaliser au plus près. Et si ce n'est pas cette année, ce sera pour l'année prochaine et au final, nous ferons le bilan à la fin du mandat de ce qui a été fait et pas fait. Cela aura peut-être décalé. Les

usagers ne se souviendront pas si cela a été fait en 2015 ou 2016. De toutes façons, les citoyens nous ont mandaté pour faire des réalisations sur le mandat, c'est-à-dire 2020. Que ce soit en 2019 ou 2018, 2020 ou 2015, cela leur importe peu. Ce qui nous importe, c'est d'avoir un Budget équilibré, de voir nos projets se réaliser, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité, et pour cela continuer à faire des économies.

Laurent MERIC
Pour conclure, avant de passer au vote, la position de notre groupe est simplement de constater que sur le fonctionnement, vous restez excessivement serrés dans la droite ligne de ce qui a été fait l'année précédente et que finalement, les marges de manœuvres qui sortent du Compte Administratif 2015 ne servent pas ce qui fait la caractéristique principale de notre commune et à laquelle tout le monde est attaché. Je vais le prononcer de nouveau car vous vous êtes moqué tout à l'heure Monsieur le Maire de ce que j'appelle « le lien social ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est votre interprétation. Je ne me serais pas permis.

Laurent MERIC
Oui, je l'imagine bien. Donc, véritablement, ce Budget est fléché investissements, et tout ce qui concerne le fonctionnement, le fonctionnement des associations, une subvention insuffisante à notre avis pour le CCAS, tout ce qui concerne le lien social, la solidarité, est finalement mis à mal et continue à être mis à mal au profit d'un fléchage quasi-exclusif sur les investissements. Ce sont des investissements dont un que vous annoncez ce soir à hauteur de 4,5 millions d'euros, dont 500 000 € consacrés dès l'année 2016, pour l'ilot Coupeau, alors même que l'ilot Libération n'est pas encore en service. Vous fléchez aujourd'hui 4 500 000 € précisément sur l'ilot Coupeau. Et vous nous dites qu'il y aura un jury, certes ; et qu'ensuite, à travers les comités de quartiers, puis ensuite on ne sait pas trop comment, les Balmanais seront consultés. Mais ils seront consultés quand les choses seront faites. Nous voulons dire que flécher aujourd'hui 4 500 000 €, qui en fait pour une grande partie de ce qui sera fait en termes d'investissement sur le mandat en dehors du courant, sur ce seul cœur de ville, ce seul ilot Coupeau alors que vous nous disiez qu'il y a des besoins pour les associations, des salles dans les quartiers, des besoins pour les clubs sportifs, pour aménager le stade de Balma, pour avoir d'autres équipements sportifs ailleurs sur la commune. Et ce choix, vous ne le donnez pas aux Balmanais. Vous nous dites « aujourd'hui, j'ai fléché 4 500 000 € sur cela ; c'est comme cela, c'est ma décision ». Nous aurons peut-être un peu avant que ce soit construit un plan pour savoir ce dont il s'agit et nous pourrons intervenir marginalement, nous élus de l'opposition, les Balmanais ensuite sur quelques points particuliers de ce Budget. Le projet essentiel d'investissement de la commune est fléché aujourd'hui sans aucune discussion sans aucune concertation avec les Balmanais, si non après que les choses aient été décidées, et ce sera le cas peut-être dans le futur. Les baisses continuent sur le fonctionnement et l'impact sur le lien social dans notre commune. Ce fléchage quasi-exclusif vers l'investissement, et dans l'investissement, une décision unilatérale aujourd'hui qui engage la commune sur cet ilot Coupeau. Je ne dis pas qu'il faut pas le faire mais qu'il faut concerter. Et nous vous proposons Monsieur le Maire, simplement, aujourd'hui, d'organiser une consultation citoyenne pour savoir ce qui est prioritaire. La priorité est-elle ce pole culturel avec l'ilot Coupeau et auquel je suis attaché car il fait partie du projet cœur de ville ? La question que nous posons est de savoir si aujourd'hui il faut privilégier cet ilot Coupeau dans lequel il y aura une Résidence Séniors et un ensemble pour les séniors qui va couter 4 500 000 €, ou faut-il organiser et demander aux Balmanais quel est pour eux aujourd'hui l'essentiel ? En effet, deux années d'austérité ont passé pendant lesquelles les Budgets ont été serrés, et durant lesquelles vous nous avez dit qu'il fallait faire des économies. Aujourd'hui, vous dégagez un montant suffisant pour investir. Demandez aux Balmanais qu'est-ce qui, selon eux, est prioritaire et organisez, organisons, une consultation des Balmanais, des citoyens, des associations, pour savoir véritablement où il faut le faire. En tous cas, c'est la proposition que nous vous soumettons. C'est celle que nous pensons la plus adaptée avant de flécher exclusivement 4 500 000 € sur un tel investissement aujourd'hui. Pour ces raisons, le groupe « Balma avenir » votera contre ce Budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sont les propos que l'on tient lorsque l'on n'a pas de propositions à faire. C'est-à-dire, « je ne propose rien, mais je ne suis pas tout à fait convaincu que ce que vous allez faire est bien, et je vous

propose de consulter les gens… », j'avoue que les bras m'en tombent un peu car nous attendons plutôt des propositions. Vous parlez de tout et de rien. Vous nous expliquez que vous êtes pour la cohésion, pour les rencontres avec les gens. Nous proposons de faire un équipement, qui est un équipement culturel. Il ne vous agrée pas. C'est l'agrandissement de la bibliothèque avec un espace médiathèque en mettant à disposition des ordinateurs pour le public. Nous proposons de faire un bâtiment à destination, non pas de la MJC, mais des jeunes de la ville et du service que probablement nous allons mettre en place en régie directe. Pour les jeunes, afin que ces derniers aient un espace dédié en plein centre ville, au cœur de la ville, et cela ne vous agrée pas alors que vous défendez la cohésion sociale et la solidarité. Nous voulons mettre en place un lieu également dans ce même local pour les associations alors que dans le même temps, vous nous dites que les associations demandent des équipements, et vous me demandez de faire une consultation ! J'ai envie de vous dire que je n'ai pas besoin de faire des consultations. J'ai un programme électoral pour lequel avec mon équipe municipale et ma majorité, nous avons été élus, et tout était écrit. Et nous faisons tout ce qui a été écrit. Et je tiens des permanences ici sur RDV à l'Hôtel de Ville, et sans RDV dans tous les quartiers de la ville. Il n'y a pas une personne qui est venue me voir pour remettre en cause les investissements et les choix que nous faisons. Donc, j'estime que pour ma part, je n'ai pas avec ma majorité municipale modifié les investissements qui sont nos choix. Qu'ils ne soient pas les vôtres, je le comprends. Nous n'avions pas le même projet. Vous avez déclaré dans un quotidien il y a peu de temps, au moment du DOB, que nous avions fixé les objectifs sur les économies, la sécurité et la stabilité de la fiscalité et que vous ne partagiez pas. Nous avons bien compris et nous ne sommes pas étonnés que ce Budget ne reçoive pas votre approbation. Simplement, il est le déroulé logique de ce pourquoi les Balmanais nous ont élus. Je comprends que vous souhaiteriez que nous fassions autre chose car ce n'était pas vos choix. Mais nous, nous sommes droits et nous déroulons notre programme électoral. Ce qui comptera à la fin, c'est ce que nous avons fait. Je ne sais pas à quel pourcentage, nous aurons réalisé ce programme. Mais nous voulons en réaliser le maximum et si possible la totalité. Après, nous verrons comment nous y arriverons. Les finances ont été assainies. C'était absolument nécessaire. La fiscalité n'augmente pas. La ville se désendette. Le lien avec les associations est fait. On ne m'a pas parlé de manque d'équipements sportifs contrairement à ce que vous dites. Nous savons qu'il manque des terrains de terre battue, des terrains pour le Rugby et le Foot qui nous ont indiqué qu'avec un terrain synthétique, cela résoudrait un grand nombre de leurs problèmes. De ce côté-là, je pense que nous sommes suffisamment actifs, que l'ensemble de la majorité municipale et les élus sont suffisamment impliqués et sur le terrain pour avoir une remontée directe de ce que pensent les gens sans avoir de formalisme, de bidules, de machins, ou de comité Théodule organisé pour avoir l'avis des gens. Cet avis des gens, nous le prenons en étant sur le marché le mercredi et le samedi. Nous sommes régulièrement sur le terrain. Je remercie la majorité pour cette implication et pour sa confiance et maintenant, je vous propose de passer au vote du Budget.
Qui vote contre ? Les élus de l'opposition votent contre. Qui s'abstient ?

- **Le Budget Primitif 2016 est approuvé à la majorité des voix avec 8 voix contre**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous n'avons pas terminé l'ordre du jour du Conseil Municipal mais nous en avons tout de même abordé une des parties les plus importantes et les plus longues.
Nous allons maintenant passer à des dossiers un peu plus légers et je donne tout de suite la parole à Bernard GODARD pour le point 9.

Laurent MERIC
Excusez-moi Monsieur le Maire. Monsieur VERNEY n'est pas là et a-t-il donné procuration ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, il m'a donné procuration.

- *Retour de Monsieur Marc VERNEY*

Marc VERNEY
J'avais donné procuration à Monsieur le Maire pour approuver le budget que j'ai présenté et auquel j'ai activement contribué.

Laurent MERIC
Ah j'étais inquiet Monsieur VERNEY.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur GODARD ?

8. Dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux

Bernard GODARD
Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du programme budgétaire 2016, il a été décidé de prévoir l'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux, en remplacement des équipements vétustes.
Ce projet prévoit notamment l'acquisition de 18 ordinateurs « tout-en-un », 2 ordinateurs portables et 3 serveurs NAS.
Le montant estimé de ces acquisitions s'élève à la somme de 20 815.55 € H.T. soit 24 978.66 € T.T.C.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux, d'approuver le dossier, de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur GODARD. Des questions ? Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Merci Monsieur le Maire. Nous souhaiterions savoir ce qui motive cette acquisition plutôt cette année en 2016, plutôt qu'en 2015 ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sont d'abord des orientations budgétaires qui permettent cela, et c'est la volonté de remplacer un parc informatique assez vieillissant pour nos agents.

Jean-François ROBIC
D'accord. En 2015, vous aviez inscrit 52 000 € de matériel informatique en dépenses et il y a eu 33 000 € d'annulés.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, nous avons renouvelé beaucoup de matériel notamment dans les services. Il était prévu un renouvellement de matériel dans les écoles. Il ne vous a pas échappé dans le Budget que, concernant les écoles, nous avons changé de stratégie car nous souhaitons faire un équipement plus global et notamment une numérisation des écoles avec l'enseignement numérique. Nous avons donc différé ces acquisitions pour les coupler avec l'acquisition des rétroprojecteurs et des équipements tactiles afférents pour certaines classes. Maintenant il y a un renouvellement très régulier du parc informatique de la collectivité car franchement, les écrans de certains agents sont très petits et parfois très anciens.

Jean-François ROBIC
La somme était inscrite en 2015. Cela aurait pu être fait dès l'année 2015.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour les agents, nous avions remplacé la partie que nous nous étions fixée. L'autre partie correspond à un différé que nous avons fait pour les écoles. L'an dernier, l'enveloppe était prévue y compris pour les écoles. La partie que nous n'avons pas faite est la partie « écoles » que nous avons incluse dans l'éducation numérique. Cette année, nous poursuivons le remplacement d'un certain nombre d'ordinateurs dans les services et je ne saurais pas vous en citer le nombre avec exactitude à cet instant. C'est un renouvellement que nous avons prévu sur plusieurs exercices.

Jean-François ROBIC
D'accord, parce qu'avec 3 800 000 € d'excédent l'année dernière, nous pouvions imaginer trouver 25 000 € pour équiper en informatique les agents disposant d'équipements de mauvaise qualité ou en tous cas dépassés ou de petite taille. Cela me semble étonnant que sur 3 800 000 €, nous ne trouvions pas 25 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous les trouvons. Par contre, ils n'ont pas été trouvés précédemment puisque certains n'ont pas été remplacés et ont plus de 10 ans d'âge. Donc, effectivement, cela aurait du être fait avant et nous le faisons maintenant. A présent, je ne vois pas quel est le rapport avec la délibération présentée.

Jean-François ROBIC
Cette démarche d'aller vers un Parlementaire nous surprend un petit peu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est le contraire Monsieur ROBIC. La Parlementaire, Madame Brigitte MICOULEAU, sénatrice de la Haute-Garonne nous a sollicités en nous proposant une partie de sa réserve parlementaire. Cette réserve parlementaire doit être attribuée pour des projets bien précis avec un montage bien particulier et nous avons trouvé que ces projets d'acquisition de matériel informatique étaient éligibles à cette offre. Je veux dire par là que ce n'est pas une proposition de sa part de nous payer des ordinateurs que nous ne pourrions pas nous payer. C'est que nous avions prévu d'acquérir et de renouveler le parc, et elle nous proposait en parallèle une partie de sa réserve parlementaire. Nous avons réfléchi. Est-ce que cette réserve devait être fléchée sur le véhicule de la navette sénior ? Est-ce que nous devions la flécher sur une partie du city stade ? Nous avons préféré la flécher sur du matériel informatique car c'était techniquement plus facile pour nous. Vous comprenez la démarche.

Jean-François ROBIC
Tout à fait. Je comprends bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elle propose une subvention. Nous réfléchissons à quel projet dont nous avons le souhait de réalisation, nous l'affectons, et pas le contraire.

Jean-François ROBIC
Nous regrettons vraiment alors que la Mairie de Balma ait largement les moyens de se payer 25 000 € de matériel informatique, étant donné les éléments que j'ai donnés précédemment. Nous regrettons vraiment que cette somme ne soit pas affectée par exemple au tissu associatif local, pas forcément d'ailleurs sur Balma mais sur la Ville de Toulouse où nombre d'associations ont eu à souffrir dans les dernière années, derniers mois, de baisse de subventions ou de difficultés de fonctionnement, et pour lesquelles peut-être cela eut été salutaire pour leur maintien en activité. Nous voterons contre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous votez contre une subvention parlementaire ? Ah bon ?

Laurent MERIC
Nous votons contre une subvention parlementaire ainsi fléchée pour du matériel informatique de la Mairie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce que l'on devait mettre là, nous le mettons ailleurs. Enfin, vous comprenez le principe.

Laurent MERIC
Non, vous ne le mettez pas ailleurs.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Votre méthode et votre technique sont très particulières. Vous mélangez tout. Vous me parlez de soutenir les associations. C'est du fonctionnement. Il s'agit là d'une subvention d'investissement.

Jean-François ROBIC
Excusez-moi, mais nombre d'associations font des investissements chaque année.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais les associations ne sont pas demandeuses à ce jour des investissements. Nous finançons des projets.

Marc VERNEY
Monsieur ROBIC, objectivement, il faut que l'on devienne un peu raisonnable. Le montant des subventions que nous allouons aux associations est de 1 500 000 €. Les impôts que nous touchons, produit fiscal, est de 5 500 000 €. Dans cette somme, 1 500 000 € va aux associations. Je n'ai pas le sentiment que nous soyons « radins ». Surtout qu'à ces 1 500 000 €, il faut rajouter les tondeuses, les terrains, les mises à dispositions de locaux, etc. Donc, on peut regarder ensuite à 10 000 € près, mais cela justifie-t-il que l'on discute aussi longuement sur ces sujets ? Et pensez-vous vraiment que nous sommes chiches avec les associations ?

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, vous dites que c'est affecté en investissement. Une subvention qui vient d'une réserve parlementaire, on ne l'appelle plus ainsi. On appelle cela la Dotation d'Action Parlementaire mais l'ancienne réserve parlementaire est affectée en fonctionnement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous conseille de fortement réviser vos classiques. J'ai ici la note du Collaborateur Parlementaire de la sénatrice. Je vous informe que cela s'appelle toujours « attribution de la Réserve Parlementaire », donc révisez… deuxièmement, pour les critères d'attribution de la subvention « 1.A. Seules les opérations d'investissements matériel collectivités locales sont éligibles. ». Là aussi, je vous invite profondément à réviser vos classiques car vous êtes là-dessus à côté de la réalité…

Laurent MERIC
…Surement pas,…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Écoutez, c'est bien. Vous refusez la subvention d'un parlementaire. Nous le ferons savoir. C'est une dotation que vous refusez alors que vous soutenez un Gouvernement qui nous a enlevé 800 000 € en deux ans. Il y a de la logique là dedans. Simplement, je ne sais pas voir en cela comment vous défendez l'intérêt général des Balmanais. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des votes contre des élus de l'opposition. Des abstentions ?

- **Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 voix contre**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je remercie la majorité.

Madame LAMANT pour le prochain point.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

9. Classes transplantées de l'école élémentaire Gaston Bonheur

Sophie LAMANT
J'espère avoir plus de chance. Je vous amène en voyage, sans aller très loin, mais c'est quand même pas mal. Nous allons parler de l'école élémentaire Gaston Bonheur qui amène trois classes :

- Il s'agit des classes de Mme BARALE (23 élèves de CP) et de Mme CROUIN (20 élèves de CE1)
  - pour une classe transplantée découverte nature et sport
  - du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2016
    à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (12200) au Domaine de Laurière.
  - La participation de la Coopérative est de 1 007,40 €,
  - La participation des familles est de 145 €,
  - La demande de financement à la Mairie est de 45 € par enfant (comme vous le savez 15 € pour le bus et 30 € pour l'hébergement par enfant).
  - Les activités : courses d'orientations, ballades sur le Causse, land art et rucher.
  - Deux animateurs et deux AVS partent en voyage avec ces deux classes.

- Il s'agit de la classe de M. LUQUET de 26 enfants de CE2.
  - un séjour du mercredi 9 au vendredi 11 mars 2016
  - à CARCASSONNE (11000) au centre d'hébergement Notre Dame de l'Abbaye.
  - Le coût total de ce séjour s'élève à 4 356 €.
  - La participation de la Coopérative est de 296,80 €,
  - La participation des familles est de 115 € ; je félicite Monsieur LUQUET qui n'a pas dépassé les 150 € que j'avais mis comme barre supérieure à ne pas dépasser.
  - La participation Mairie est de 1 170 € avec 45 € par enfant (comme vous le savez 15 € pour le bus et 30 € pour l'hébergement par enfant).
  - La demande de financement à la Mairie est de
  - Les activités : élaboration d'un livre, reliure, imprimerie, travail du texte.
  - Un parent d'élève accompagnait, un AVS et deux BE sur place pour les encadrer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

10. Classe transplantée de l'école élémentaire Marie Laurencin

Sophie LAMANT
C'est une classe de Mme JEANNE-BROU (27 élèves de CM1).
- Ils partiront du 18 au 20 mai 2016
- à SAINT-ANTONIN NOBLE VAL (82140) au Moulin de Roumégous
- Le coût total de ce séjour s'élève à 5 120 €.
- La participation de la Coopérative est de 270 €
- La participation des familles est de 135 € par élève.
- La participation Mairie est de 1 215 € avec 45 € par enfant (comme vous le savez 15 € pour le bus et 30 € pour l'hébergement par enfant).
- Les activités : randonnée, escalade, canoë, tir à l'arc.
- Les accompagnants : les parents d'élèves, et trois intervenants sur place avec BE.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Des questions par rapport à cela ?

Laurent MERIC
Vous avez dit des interventions avec BE ?

Sophie LAMANT
Oui, Brevet d'État. Parce qu'il y a du tir à l'arc, du canoë et de l'escalade et il vaut mieux être bien encadré pour ces activités.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Vincent TERRAIL-NOVES
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Monsieur CAPPELLI, vous avez la parole.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

11.Signature d'une convention avec la société AGORASTORE

Jean-Jacques CAPELLI
De quoi s'agit-il ? Je suis désolé, mais c'est encore un souci de bonne gestion. C'est vrai que cela nous préoccupe, et dans ce cas avec les services municipaux, nous avons recherché à optimiser la gestion de matériel inutilisé en matière de recyclage et revente de l'ensemble du matériel et mobilier reformé de la collectivité.
Nous proposons donc de conclure une convention avec la société AGORASTORE spécialisée dans la revente de ce matériel moyennant un courtage de vente aux enchères.
Le contrat proposé est de un an renouvelable afin de pouvoir arrêter si cela ne marchait pas. Cette convention est conclue avec pour seule rémunération l'application d'un taux de commission applicable sur le montant final de la vente HT aux enchères du produit de 10 %. Ceci nous parait tout à fait logique par rapport aux prix en règle générale sur le courtage. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer cette convention et les actes de cession qui se feront par la suite. Ceci va nous permettre de dégager des locaux occupés par ce vieux matériel qui se dégrade et de récupérer quelques sommes qui nous permettrons de faire un peu plus de rentrées.

Brigitte RUFFIÉ
Monsieur le Maire, je voulais juste poser une question. Le service des Domaines ne peut-il pas faire office d'intermédiaire pour vendre ces biens ? Et qu'en est-il sur le site de Mairie, au niveau du portail de la page d'accueil, où il est mentionné « web enchères » ? Qu'en est-il de ce service ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors, je ne sais pas ce que c'est.

Jean-Jacques CAPELLI
Quel serait l'intérêt de prendre le service des Domaines plutôt que cette société ?

Brigitte RUFFIÉ
Je ne sais pas. C'est un service public.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je n'ai pas entendu dire à ma connaissance que les Domaines pratiquaient cela.
C'est la première fois que j'entends cela.

Brigitte RUFFIÉ
Estimation et vente aux enchères, si.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour preuve, cela n'a jamais été fait antérieurement. Nous savons que la société AGORASTORE le fait. Nous le mettons en place. Je pense que c'est un plus par rapport à ce que nous avons aujourd'hui, que ce soit avec les Domaines ou autres. C'est un plus. Nous vous proposons AGORASTORE.
Pour web enchères, à priori, c'est un site mis en place pour la vente des algecos de la Police Municipale.

Laurent MERIC
C'est un service auquel adhère la commune de Balma puisqu'il est toujours présent sur le site internet, et qui peut être activé pour vendre autre chose que les algecos. Vous pouvez l'utiliser pour bien d'autres choses.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien sur. Mais cela n'a jamais été fait.

Laurent MERIC
C'est un service comme pour la facturation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je souhaite en tous cas que nos agents se consacrent à leur tache plutôt qu'à du temps à mettre sur des sites internet, à gérer des enchères, rentrer le matériel sur les sites internet, de le décrire, de mettre des photos… je souhaite que nos agents soient consacrés à leur tache et c'est la raison pour laquelle effectivement la société AGORASTORE a été choisie. Vous n'êtes pas d'accord ?

Laurent MERIC
Nous discutons. Nous sommes en Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La convention vous voulez la signer ou pas ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'abstention des élus de l'opposition.

- **Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je cède la parole à Monsieur POIRIER.

12. Concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la valorisation du Pôle culturel du centre ville - Composition du jury

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'onc d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la valorisation du Pôle Culturel du centre ville qui a fait l'objet de discussions dans le cadre du Budget Primitif, et plus particulièrement de la composition du jury de ce concours.
La commune de Balma s'est engagée dans la valorisation du cœur de ville. Ce projet prévoit la réhabilitation de la bibliothèque et son extension, la transformation de deux bâtiments (presbytère et bâtiment dédié aux activités associatives) et la réalisation d'un jardin public aux abords de ces bâtiments. La surface estimée du projet est de 1 250 m².

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux et conformément aux articles 70 et 74 du code des marchés publics, la ville de Balma doit lancer un concours d'architecture afin de désigner le maître d'œuvre chargé de la mise en œuvre de ce projet.

Selon les dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics, il convient de procéder à l'élection des membres du jury. Outre le Maire, Président de droit du jury, le dit jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont présentées au Conseil Municipal les listes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je m'adresse au groupe de l'opposition. L'opposition municipale souhaite-t-elle présenter une liste ?

Laurent MERIC
Oui, l'opposition municipale souhaite présenter une liste, Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pouvez-vous nous en faire état, je vous prie ?

Laurent MERIC
Je vous en fais état.

- Titulaires : Laurent MERIC – Sylvie BAHUREL – Jean-Pierre LLORÉ – Mathilde PREVEL – Charles NIETO
- Suppléants : Jean-François ROBIC – Brigitte RUFFIE, Charles NIETO – Laurent MERIC.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci de bien vouloir donner les noms de nouveau maintenant, s'il vous plait ?

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, nous aurions aimé vous les communiquer avant si vous nous aviez sollicité. Et je préciserai ultérieurement que dans la mesure où les deux bulletins, un écrit à la main et un écrit sur ordinateur ne sont pas du même format. Cela est susceptible d'invalider le vote à bulletin secret que nous aurons ce soir. Je tiens à l'affirmer avant de procéder au vote car aujourd'hui une personne qui écrit sur un bulletin, nous savons ce qu'elle vote ou pas. Il n'y a pas de confidentialité du vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Moi, j'ai écrit sur mon bulletin. Je ne vais pas pour autant voter pour vous.

Laurent MERIC
Oui, bien sur…

- Titulaires : Laurent MERIC – Sylvie BAHUREL – Jean-Pierre LLORÉ – Mathilde PREVEL – Charles NIETO
- Suppléants : Jean-François ROBIC – Brigitte RUFFIÉ, Charles NIETO – Laurent MERIC.

Est-ce que je recommence ?
Nous sommes 8. Nous avons 5 places avec 5 noms partout, des noms sont donc répétés. C'est tout simple.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais demander à Monsieur POIRIER d'annoncer la liste de la majorité municipale.

Pierre-André POIRIER
Pour la majorité municipale :

- Titulaires : Fabienne DARBIN-LANGE, Jean-Jacques CAPELLI, Michel BASELGA – Marc VERNEY – Marguerite BATUT

- Suppléants : François GINESTE – Valérie FLORENT – Corine RIBA – Fabien LEMAGNER – Jean AIPAR

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose la désignation d'un Président de bureau de vote et de deux assesseurs. Je vais demander à l'opposition si elle veut nous fournir un assesseur. Pas d'assesseur. Y a-t-il des candidats assesseurs pour la majorité et un président ? Monsieur Jean-Baptiste AMINE, je vous propose d'être le Président du bureau de vote. Et il me faudrait deux assesseurs désignés, je vous prie. Monsieur GOURICHON et Monsieur LEMAGNER.
Les porteurs de procurations votent deux fois.

Nous faisons vérifier que l'on peut être à la fois titulaire et suppléant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais en profiter pour vous donner quelques informations sur le commerce du cœur de ville puisque cette question avait été posée tout à l'heure. Nous avons eu plusieurs acquéreurs successifs et potentiels qui se sont présentés pour acquérir ce local à un tarif basé sur l'estimation des domaines et qui est surtout équivalent au prix auquel les 4 autres commerces l'ont acquis. Nous ne voulons pas faire de favoritisme ou de disparité. Les deux acquéreurs successifs que nous avons eus n'ont malheureusement pas pu, pour des raisons personnelles, mener leur projet à bout. Depuis le mois d'août dernier, j'ai demandé que le l'on résilie le contrat de réservation sur le dernier d'entre eux qui s'était présenté, n'ayant pas donné de nouvelles pendant un certain temps, n'ayant pas présenté les offres de prêts, n'ayant pas répondu aux nombreuses sollicitations de notre service juridique, j'ai souhaité que nous repartions à zéro d'autant que l'investisseur sur le local s'était fâché avec la personne pressentie pour exploiter le restaurant. Il y avait une totale instabilité. Depuis, nous sommes à la recherche d'un nouvel acquéreur potentiel. Aujourd'hui, trois personnes sont sur les rangs. Elles sont intéressées mais ne concrétisent pas par un engagement leur souhait de contractualiser leurs intérêts. Donc, elles sont en consultation avec leurs banques et nous sommes en attente de cela. Toujours est-il qu'à force et à terme, si ce local ne parvenait pas à être vendu, il faudrait envisager probablement la location, car des restaurateurs nous disent être intéressés par le local mais à la location. 286 000 € HT brut de décoffrage, c'est-à-dire plus tous les aménagements nécessaires à la cuisine font que l'investissement est très lourd pour une surface de 100 m² et qui limite profondément le nombre de couverts ainsi que le nombre de salariés potentiels. Cet équilibre financier ne correspond pas avec la surface proposée à la vente puisque nous sommes sur une surface charnière, pas suffisamment grande, pas suffisamment petite. Cela nécessite presque que la personne qui fait la cuisine soit également la personne qui serve. En effet, avec le remboursement de l'emprunt pour financer l'achat, la personne ne couvre pas les charges d'un salaire supplémentaire. C'est ce qui nous a été dit. C'est un dossier sur lequel nous sommes penchés et que nous espérons voir débloquer prochainement. Ce commerce nous pose aujourd'hui souci. On peut après se poser la question de la restauration. Mon prédécesseur avait plutôt pointé un restaurant. Je pense que c'était justifié dans la mesure où son activité fonctionne quand les autres commerces sont fermés et cela contribue donc à faire vivre la place. J'ajoute que cela pourra venir également en complément des spectacles qui pourront se tenir à la salle des fêtes ou à la salle d'exposition et ainsi prolonger les soirées. Nous n'avons donc pas décidé de remettre en cause la destination finale réservée à de la restauration, mais à de la restauration traditionnelle.

Nous allons pouvoir revenir au vote. Il n'y a pas de difficultés à être à la fois titulaire et suppléant. Je préfère que les choses soient carrées lorsqu'il y a un doute, et j'avais un doute là-dessus. Après vérification, nous allons donc procéder au vote.

Le bureau de vote se constitue. Le Président arrive.

› Déroulement du vote

Monsieur le Président va annoncer les résultats :

- 33 enveloppes
- 33 suffrages exprimés
- 25 voix pour la liste de la majorité municipale
- 8 voix pour la liste de l'opposition municipale.

Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y a donc 4 sièges qui sont pourvus par la majorité et un siège pourvu par l'opposition dans chacun des deux collèges.

Membres titulaires
1. Fabienne DARBIN-LANGE
2. Jean-Jacques CAPELLI
3. Michel BASELGA
4. Marc VERNEY
5. Laurent MERIC

Membres suppléants
1. François GINESTE
2. Valérie FLORENT
3. Corine RIBA
4. Fabien LEMAGNER
5. Jean-François ROBIC

ADMINISTRATION

13.Acceptation de rétrocession de concession funéraire

Michel BASELGA
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du cimetière communal en date du 27 septembre 2012 autorise dans son article 35 la rétrocession des concessions funéraires effectuée par demande écrite du fondateur sous réserve que la concession soit rendue libre. Ce même article prévoit également que la rétrocession donne lieu à un arrêté d'annulation avec restitution de la valeur initiale de la concession déduction faite de la part revenant au CCAS, soit 1/3 du montant total. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de rétrocession de Madame BERNARDINIS, qui souhaite restituer le caveau de 6 m² au cimetière de Balma, qui lui a été concédée le 15 avril 2002, pour une durée de trente ans. Cette demande est faite suite au déménagement de la concessionnaire.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,
- Vu le règlement du cimetière municipal,
- Vu la demande de rétrocession de Madame BERNARDINIS Madeleine, domiciliée Puymerle - 46260 VIDAILLAC, en date du 17 Mars 2016,
- Vu l'arrêté municipal du 15 avril 2002 accordant une concession de 6 m² pour une durée de 30 ans à Madame Madeleine BERNARDINIS dans le cimetière communal moyennant la somme de 810 € pour sa famille,
- Considérant qu'il s'est écoulé depuis 2010, une période de 6 ans, il convient de restituer à cette dernière le montant versé lors de la délivrance de la concession déduction faite de la part revenant au Centre Communal d'Action Sociale, au prorata de la période de mise à disposition de concession restant à courir, soit 9 ans.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Je suis désolé. C'est personnel, privé, mais le Code Général des Collectivités territoriales est fait de telle façon que nous sommes obligés de passer une délibération.

Vincent TERRAIL-NOVES
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie. Monsieur CAPELLI présente le prochain point.

14. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la ville de Balma et l'opérateur de téléphonie SFR

Jean-Jacques CAPELLI
Encore une idée pour réduire les dépenses. Je m'en excuse, que voulez-vous ! Mais vous allez voir que cela ne coute rien à personne et que cela ne pénalisera pas l'activité et l'action sociale et associative de la Mairie.
Que s'est-il passé ?
Le 23 mai 2011, la commune de Balma, à l'issue d'une procédure de marché public, avait signé un contrat avec la société SFR pour la téléphonie fixe des bâtiments communaux. Ce marché d'une durée de 4 ans. Le 20 mars 2014, la Mairie a été démarchée à nouveau par cette société pour signer un avenant au marché en cours. Une nouvelle grille a été signée avec un nouveau tarif. Que s'est-il passé ? Je ne sais pas.
Mais, à l'examen des factures courant 2014, il est apparu que la nouvelle grille tarifaire était beaucoup plus désavantageuse que la grille originale et qu'elle ne respectait pas le marché public signé initialement. En effet, l'abonnement à une ligne T2 qui coutait 160 € TTC par mois dans la grille initiale était facturée à la ville, suite à la signature de cet avenant, 557 € TTC, soit une hausse de 348 %. Nous n'avons pas compris.
Donc, nos services qui sont vigilants à la dépense, et je m'en excuse auprès de nos amis, se sont aperçu de cela, nous l'ont signalé et nous avons décidé de faire une démarche auprès de SFR qui nous demandait d'honorer la dette et le différentiel de 12 373 €. Nous avons négocié et nous avons d'abord refusé de payer. Après négociations, la société SFR et la ville sont tombés d'accord sur un protocole d'accord transactionnel qui sera signé afin de ramener le montant des factures à un prix raisonnable, et nous faire payer 309,48 € au lieu de 12 373,70 €, d'où une économie de la différence que je vous laisse le soin de compter. Que s'est-il passé à l'époque, je ne peux vous l'expliquer. Nous proposons donc, et Monsieur le Maire le souhaite, d'accepter cette proposition de modification et de donner l'autorisation de signer les contrats correspondants. Ceci nous permettra de revenir à un tarif concerné comme normal et surtout d'éviter de décaisser 12 000 €, somme que nous avons trouvée vraiment exagérée, et éviter ainsi ce gaspillage, cette fuite. Merci de votre attention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur CAPELLI. Voici une erreur, avec une hausse de 348 %, représentant un avenant de plus de 5 % par rapport au contrat, qui aurait d'ailleurs nécessité une délibération en Conseil Municipal, ce qui n'avait pas été le cas. Nous le passons au Conseil Municipal car précédemment, elle aurait nécessité une délibération et nous régularisons ainsi la chose. C'est effectivement un mode de gestion un peu différent du nôtre.

Jean-Jacques CAPELLI
Nous nous en excusons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Voilà. Cela arrive… Avez-vous des questions ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Effectivement, j'ai lu cette délibération avec attention. Simplement, j'ai essayé de savoir ce dont il s'agissait car cela concernait la gestion précédente. Je me suis donc rapproché de mes notes et des

services de notre ville qui m'ont apporté un certain nombre d'informations complémentaires que vous n'avez pas mentionné et je trouve cela dommage que vous n'apportiez pas une information complète à la fois aux élus mais aussi aux concitoyens présents dans cette salle. Pour ma part, on m'a expliqué que cela fait suite à l'action d'une entreprise partenaire de la société SFR, un sous-traitant SFR, qui, je cite, nous a abusé. Il s'agit d'un prestataire malhonnête dont nous ne serions pas la seule victime. Ce sont les propos rapportés de Monsieur CARISTAN qui est le Commercial SFR attaché à notre commune. Que cela ait pu échapper malheureusement aux services de la ville, qui évidemment ont bien fait leur travail, et que cela a été présenté par une réduction sur ce que vous appelez les T0. Ce qui attire également notre attention, C'est que le document que vous avez bien voulu me remettre partiellement, puisque je n'ai pas le marché initial que je vous avais demandé, mais qui ne nous a pas été remis car nos collègues n'ont pu se rendre disponible en Mairie. Mais ce n'est pas très grave. Il ne s'agit pas en fait d'un avenant. Il s'agit d'un document qui n'est pas lié au marché et qui ne peut pas être qualifié d'avenant. Il n'y a donc pas de modification du marché puisqu'il n'y a pas d'avenant. Pour autant, lorsque la facture est arrivée en septembre 2014, il y avait certainement un écart qui a permis de mettre le doigt sur ce dépassement, et vous avez bien fait de ne pas payer cette facture. En l'occurrence, dans la délibération du Conseil Municipal, il est écrit que la ville a décidé de ne pas régler les factures correspondantes en s'appuyant sur l'illégalité de l'avenant. Simplement, il n'y a pas d'avenant au marché. Et quand vous parlez d'illégalité et que la grille est réservée au PME, mais dans sa gestion SFR Business Team adresse leurs prestations à la fois aux PME et à la fois aux collectivités. Dans tous les cas, nous ne sommes pas sur un avenant. Nous proposons de modifier cette délibération en écrivant : « en conséquence, « la ville a décidé de ne pas régler les factures correspondantes », dont acte, et de s'arrêter là, sans rien changer d'autre. Nous la voterons bien sur sous réserve qu'elle soit changée à cet endroit.
Dans la délibération, il est marqué : « En conséquence, la ville a décidé de ne pas régler les factures correspondantes en s'appuyant sur l'illégalité de l'avenant signé début 2014. »
Comme il n'y a pas d'avenant et à priori, pas d'illégalité, puisque ce n'est pas un avenant au marché qui a été signé, je pense que vous pouvez arrêter la phrase à « factures correspondantes ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, le problème c'est qu'il y a un bouleversement de l'économie du marché puisque nous sommes sur un montant de 12 000 € qui aurait nécessité un avenant. Si vous voulez dans la délibération, nous faisons une régularisation. Effectivement, il n'y a pas eu d'avenant alors qu'il aurait du y en avoir un, l'économie du marché global étant bouleversée avec cette somme de 12 000 €.

Laurent MERIC
L'abus de la société sous-traitante intervenue est dans le fait qu'ils ne nous ont pas présenté cela à l'époque comme un avenant, mais comme une prestation nouvelle appuyée sur une promotion et sur un prix moins cher et Balma comme de nombreuses communes ont été abusées et vous avez bien fait de mettre le doigt sur ce point particulier.

Jean-Jacques CAPELLI
Monsieur MERIC, nous ne sommes pas allés voir dans les autres communes. Nous avons regardé ici. Ici, cela s'est passé comme cela. Ce n'est pas cela qui change le fond des choses et nous n'allons pas chipoter sur un mot. Nous proposons simplement de nous autoriser à revenir à un statut normal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce qui est sur, c'est que le document qui est montré et proposé à cette époque là à votre signature, Monsieur MERIC, est intitulé « annexe à l'acte d'engagement ». C'est donc bien lié à l'acte d'engagement signé initialement.
Vous êtes venu l'autre jour à l'hôtel de ville. Vos collègues ont pu le voir. Si elles avaient souhaité le photocopier ou l'apporter, elles auraient pu, tous les documents étant à leur disposition. Simplement, vous avez signé un document où il y avait marqué « acte promotionnel » et en réalité, c'était une hausse de 348 %. Après, nous pouvons tergiverser en se demandant si cela était un avenant ou pas, simplement une hausse de 348 %, c'était non seulement une erreur de signer, mais la deuxième erreur était de ne pas avoir fait un avenant au marché car l'économie globale du marché avec une hausse de 348 % est quand même modifiée. Ou alors, il faut nous expliquer à partir de quand elle l'est. Si elle ne l'est pas à 348 %, je m'inquiète pour le reste. Donc, la délibération reste en l'état. C'est

une régularisation. Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'étendre plus longtemps sur le sujet. Cela nous fait faire une économie de 12 000 € et c'est tant mieux pour la ville.

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, si vous le permettez… je maintiens que le document signé ne porte pas le nom d'acte d'engagement puisque c'est une annexe qui porte ce nom. Le document signé s'appelle précisément, je tiens à le noter : « bulletin de modification de téléphonie fixe auquel il n'est pas fait référence, en tous cas dans ce qui m'avait été présenté à l'époque, au marché, que cela a été présenté par une société qui s'appelle « Neuf Office SFR », que le tarif était de 667 € remisé à 557 €. C'est ce qui avait été présenté aux services qui l'ont validé. La Directrice Générale Adjointe l'a validé. Elle était supérieur hiérarchique du service à cette époque. L'ancien Directeur Général des Service l'a validé. Et bien sur l'élu l'a validé également par la suite en toute confiance avec les services qui ont travaillé comme toujours très bien sur tous ces sujets, et qui malheureusement, ont été abusés. Je vous demande donc de modifier cette délibération en enlevant : « en s'appuyant sur l'illégalité de l'avenant » puisqu'il ne s'agit pas d'un avenant mais bien d'un bulletin de modification de téléphonie fixe. Bien sur que nous voterons cette délibération avec vous, dans ces conditions.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Une fois n'est pas coutume. Cela me fait tellement plaisir que vous régularisiez cette erreur que nous allons vous donner l'opportunité de vous rattraper et de voter la délibération. Je réponds favorablement à votre demande et je la soumets en ces termes à l'approbation du Conseil Municipal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Le prochain point concerne une association. J'imagine que, presque, il n'y aurait pas besoin de voter la délibération et de la présenter. Étant une association, cela ne devrait pas poser de problème.
Monsieur LA ROCCA.

15. Offre de concours de l'association « Dessine-moi un terrain de Basket »

Stephan LA ROCCA
Je n'ai que de bonnes nouvelles. C'est une association et c'est gratuit.
On parle de Basket 3x3 ou Street Basket.
Un projet collaboratif entre la Ligue Midi-Pyrénées de Basket-ball et l'Association « Dessines-moi un terrain de Basket » vise à mettre en œuvre un dispositif alliant la réfection de terrains extérieurs par le biais d'un apport de Mécénat d'entreprises régionales au bénéfice des municipalités avec un lien social vers le club référent, la maison de quartier ou autre structure permettant à des jeunes de s'approprier ce nouvel espace, le faire vivre et l'entretenir.
Donc, nous aurions un partenariat avec la Ligue de Basket mais l'association « Dessines-moi un terrain de Basket » est mandatée par la Fédération pour développer en France le Basket 3x3 et faire de ce sport venu des États-Unis une discipline olympique en 2020. Donc, la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées est partenaire et mécène de ce projet. Le premier terrain a été inauguré à Brax avec comme parrain Nicolas BATOUM qui est joueur français à NBA, sous les couleurs de Portland. A cet effet, l'association « Dessines-moi un terrain de Basket » nous propose de recevoir dans le cadre de cette offre de concours deux terrains de Basket pour la pratique du Basket 3 X 3. Nous inscrivons dans la continuité des city stades en palliant la carence de Basket à Balma. Et de plus, cette opportunité ne coutera rie à la ville, outre le fait d'octroyer un espace dédié. Le coût réel est de 60 000 € avec 50 % pris par les entreprises mécènes, 25 % par le Conseil Régional et 25 % par le CNDS.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter cette offre de concours de l'association « Dessine-moi un terrain de Basket »,
- d'accueillir ces deux équipements sur des parcelles communales à déterminer, où nous serions bien évidemment sur les nuisances sonores que cela pourrait engendrer,
- de l'autoriser à signer la convention correspondante à venir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Très beau projet. Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

POINT SUR LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

Signature d'une convention tripartite avec l'AVSB (Association pour la Vie Scolaire Balmanaise) et la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)
Le 25 janvier 2016

- Pour faire bénéficier la Ville de Balma et l'AVSB d'un véhicule de transport collectif appartenant à la MJC de type minibus de marque Renault, immatriculé BH-589-JV
  pour des utilisations ponctuelles durant les créneaux horaires de disponibilité de ce dernier (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 00 à 18 H 30)
  afin de permettre aux enfants des écoles de pouvoir pratiquer les activités proposées durant le temps périscolaire et s'inscrivant dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire de la ville
- Mise à disposition à titre gratuit

Signature d'une convention d'occupation avec la SEM d'Aménagement Toulouse Métropole OPPIDEA
Le 25 février 2016

- Pour la mise à disposition de la ville de l'ensemble immobilier baptisé « Maison de Balma Gramont »
  jusqu'au 8 juillet 2017
  permettant un usage au profit des associations locales et d'activités scolaires avec accord préalable express d'OPPIDEA, durant 24 heures par semaine (lundi de 18 à 20 H, mardi de 14 H à 20 H, mercredi de 14 H
  à 20 H, jeudi de 14 H à 20 H, samedi de 9 H à 13 h)
- Le montant forfaitaire versé par la commune est de 500 € HT par trimestre, correspondant aux charges de fonctionnement (nettoyage des locaux, électricité)

Signature d'une convention de prestation de service avec l'association « École des Parents et des Éducateurs »
Le 25 février 2016

- Pour l'animation par Madame RECORD, psychologue, de séances de régulation d'équipes à la halte-garderie et à la crèche collective Marie Laurencin pour l'année 2016 afin de répondre aux besoins du personnel
- Le montant maximum versé par la commune est de 480 € pour la halte-garderie
  (soit 4 séances maximum de 1 H 30 à 120 € la séance)
- Le montant maximum versé par la commune est de 720 € pour la crèche collective
  (soit 6 séances maximum de 1 H 30 à 120 € la séance)

Signature de deux conventions de prestation de service avec Madame Sarah BRANGER-LUQUET, Plasticienne
Le 25 février 2016

- Pour l'organisation de séances d'éveil sensoriel et d'arts plastiques pour l'année 2016
  afin de répondre aux besoins du personnel de la crèche familiale
- Le montant maximum versé par la commune est de 630 €

(soit 10 séances maximum de 1 H 30 à 63 € la séance)
- Pour l'organisation de séances d'éveil sensoriel et d'arts plastiques pour l'année 2016 afin de répondre aux besoins du personnel de la Maison de la Petite Enfance
- Le montant maximum versé par la commune est de 1 260 € (soit 20 séances maximum de 1 H 30 à 63 € la séance)

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature de marchés dans le cadre des travaux de création d'un Club House site du gymnase Jean Rostand
Le 11 février 2016
- Le montant des dépenses à engager au titre de ces marchés est arrêté à la somme de 141 895,33 € HT imputée sur les crédits inscrits au Budget 2016 en section d'investissement et se décompose comme suit :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant
1	Gros-œuvre – Enduit – V.R.D.	CARO TP	74 174.65 €
2	Charpente bois- Couverture - Zinguerie	SOLEIR	18 096.76 €
3	Menuiserie extérieure – Serrurerie	SANCHEZ	20 333.00 €
4	Cloisons – Doublage – Faux plafonds	PAGES ET FILS	6 717.00 €
5	Menuiserie intérieure	PAPAIX	3 681.00 €
6	Électricité – Courant fort et faible	MC2F	5 045.25 €
7	Plomberie – Chauffage – V.M.C.	GTVS	7 747.67 €
8	Peintures	SAINT ORENNAISE DE PEINTURE	2 000.00 €
9	Revêtements de sols – Faïence	LACAZE	4 100.00 €

CULTURE

Signature d'une convention de prestation de service avec l'association « Long Age Productions »
Le 20 janvier 2016

- Pour l'organisation d'un temps musical durant le cocktail offert aux invités lors de la cérémonie des vœux aux Balmanais le 20 janvier 2016 à la salle polyvalente
- Le montant versé par la commune est de 450 €

Signature d'un contrat de prestation de service avec Madame Marine de CHARRIN, auto-entrepreneur
Le 7 mars 2016
- Pour un concert proposé par Marine de CHARRIN au chant accompagnée au piano par Arnaud BLUNAT intitulé « Le grand concert de la Francophonie et de la Langue Française » se déroulant à l'auditorium le 16 mars 2016, à l'occasion de la Semaine de la Francophonie initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication du 12 au 20 mars 2016
- Le montant versé par la commune est de 800 €

Signature d'un contrat de prestation de service avec Bruce LARAVINE, auto-entrepreneur
Le 15 mars 2016
- Pour l'animation musicale du groupe « Duo Shades » à l'occasion du rassemblement de voitures de caractère du 20 mars 2016, place de la Libération
- Le montant versé par la commune est de 350 €

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions sur l'état des compétences déléguées ? Rien de particulier.

Laurent MERIC
Nous n'avons pas eu le compte-rendu du Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est normal. Les délais étaient courts et nous n'avons pas fini de le valider. Il n'était pas terminé pour vous l'envoyer dans les délais.

Laurent MERIC
Avant de clôturer le Conseil Municipal, je veux le dire en son sein, je crois que Madame RAYNAL, Directrice Générale Adjointe des Services quitte son poste prochainement. Elle était présente au Conseil Municipal. Je voudrais simplement, puisqu'avec Christine BARBIER ici présente, puisque nous avons travaillé avec elle durant des années, saluer son départ et son action au sein de notre collectivité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci pour elle.
Un mot en conclusion car nous avons évoqué tout à l'heure les investissements de la ville qui étaient importants pour les Balmanaises et Balmanais, et simplement vous dire que nous n'avions pas évoqué le côté entretien du patrimoine et notamment des travaux de voirie, sachez tout de même qu'en partenariat avec Toulouse Métropole, nous poursuivons les projets d'aménagements.
Dans quelques jours sous la direction de Michel BASELGA, nous entamerons les travaux du boulevard As Cambiots qui sera fermé à la circulation pendant quelques mois avec une refonte totale de sa desserte pour un montant qui avoisinera les 800 000 €.
Nous avons rénové la place du 19 mars 1962 quasiment opérationnelle hormis les implantations de végétaux pour un montant avoisinant les 120 000 €.
Nous allons en 2016 réparer le piétonnier du mail de la Marqueille. Les travaux débuteront aux alentours du mois de juillet pour un montant de 50 000 €.
Nous avons réalisé les trottoirs sur la RD 64 au niveau de La Fount. Si vous y passez, il y a désormais un trottoir situé quasiment en face du vétérinaire qui était inexistant.
Nous avons ensuite engagé une campagne d'entretien des trottoirs avec, au cours de l'année 2016, 400 000 € qui seront investis sur les rues Prud'hommes, Mallarmé, Boris Vian, Camus et la place Prune qui a été achevée. Pour le reste, les travaux sont en cours. Je vous le donne en 2017 : 400 000 € qui seront investis sur la rue Rimbaud, la rue Méliès, la rue Saint Amans, la rue Labourdette et la rue David d'Angers. Enfin, resteront à programmer à partir de 2018 jusqu'à 2020, les rues Latécoère, Druez, le passage Farman, la rue Dewoitine, la rue de Rigoulas, la rue du Colombier, l'impasse Belmondo, la rue Auger Gaillard, la rue Georges Méliès ; pour la fin, la rue de la Clairière, la rue du Maréchal Berthier, la rue du Maréchal Murat, la rue Honoré de Balzac, la rue Bertrand, et une dernière partie de la rue Murat. Nous avons décidé de mettre le paquet sur l'entretien des quartiers. Et jamais, il n'y avait eu autant d'investissement. A la fin du mandat, nous aurons fait une très grande campagne de rénovation des trottoirs au rythme de 400 000 € par an, ce qui est nouveau. Vous savez que la Métropole nous donne une enveloppe budgétaire. Elle est de 1 400 000 € et avec cela, la Métropole réalise les travaux que nous lui demandons de faire. Nous avons décidé pour l'entretien des quartiers qu'il fallait non seulement rénover notre centre ville mais aussi pénétrer un peu plus auprès des habitants et devant les quartiers, donc campagne de rénovation très importante des trottoirs. Comment avons-nous procédé ? Avec une méthodologie très simple. Nous avons fait avec Michel BASELGA tout le tour de la commune, rue par rue avec les services de la Métropole, avec un classement de l'état des trottoirs. Nous avons établi une hiérarchie, nous avons chiffré les travaux pour chacune des rues et nous nous sommes arrêtés lorsque nous avons atteint les 400 000 € de travaux par an sur la programmation 2016-2020. Les autres rues qui seront faites au-delà de 2020 sont des rues qui au regard des autres étaient en meilleur état. Là aussi, critères objectifs par la Métropole qui avait fait un classement de l'état des trottoirs par une notation de 1 à 5. Nous commençons par les plus abîmés. Je voulais vous le dire car nous manquons souvent de l'évoquer et cela concerne pourtant directement notre quotidien. C'est aussi, avec la Métropole, un partenariat qui nécessite une implication totale des élus et notamment de l'adjoint en charge des travaux, Michel BASELGA, dont on ne salue plus le travail, la régularité et la fidélité.

Mes chers collègues, je clos la séance du Conseil Municipal sur ces propos. Je cède la parole à la salle.

Fin de la séance à 01 H 00.

Vincent TERRAIL-NOVÈS		Myriam ADDI-DUPUY	
Sophie LAMANT		Anne MASSOL	
Michel BASELGA		Bernard GODARD	
Véronique VANTIN		Lydie LENOBLE	
Jean-Jacques CAPELLI		Marguerite BATUT	
Corinne RIGOLE		Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA	
Valérie FLORENT		Jean AIPAR	
Pierre-André POIRIER		Corine RIBA	
Fabienne DARBIN-LANGE		Laurent MERIC	

Henri VIDAL		Christine BARBIER	
François GINESTE		Jean-Pierre LORRÉ	
Fabien LEMAGNER		Mathilde PREVEL	
Florence DUTERNE		Sylvie BAHUREL	
Olivier GOURICHON		Charles NIETO	
Marc VERNEY		Jean-François ROBIC	
Virginie NOWAK		Brigitte RUFIÉ	
Stephan LA ROCCA			

POINT 1

Objet : Vote du Compte Administratif de la Ville 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Vincent TERRAIL-NOVES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou	Dépenses ou Déficit	Recettes ou	Dépenses ou Déficit	Recettes ou
COMPTE VILLE 2015						
Résultats reportés		1 000 001.94 €	710 186.30 €		710 186.30 €	1 000 001.94 €
Opérations de l'exercice	14 901 454.12 €	17 755 901.63 €	4 637 375.27 €	6 630 305.77 €	19 538 829.39 €	24 386 207.40 €
Totaux	14 901 454.12 €	18 755 903.57 €	5 347 561.57 €	6 630 305.77 €	20 249 015.69 €	25 386 209.34 €
Résultats de clôture de l'exercice		**3 854 449.45 €**		**1 282 744.20 €**		**5 137 193.65 €**
Restes à réaliser			1 490 586.97 €		21 739 602.66 €	25 386 209.34 €
Résultats définitifs		**3 854 449.45 €**	**6 838 148.54 €**	**6 630 305.77 €**	**21 739 602.66 €**	**25 386 209.34 €**

2°- constate la concordance des résultats tels que présentés ci-dessus avec ceux du compte de gestion établi par le Receveur,
3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4°- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus et qui seront repris au budget primitif 2016.

POINT 2

Objet : Affectation des résultats 2015 au Budget de la Ville 2016

Le compte administratif 2015 de la ville fait ressortir :
– un excédent de fonctionnement à affecter de 3 854 449.45 €.

L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation de ce résultat.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 1 282 744.20 €.

D'autre part, les restes à réaliser en investissement représentent :

– dépenses : 1 490 586.97 €
– recettes : 0 €

↳ *soit un déficit de financement des RAR de 1 490 586.97 €,*

↳ soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 207 842.77 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'affectation suivante :
- couverture du besoin de financement de 207 842.77 € (compte 1068)
- de reporter en section de fonctionnement 3 646 606.68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
› donne son accord pour l'affectation des résultats, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus,

- charge Monsieur le Maire de passer les écritures correspondantes :
  - titre de recette au compte 1068 pour 207 842.77 €.

POINT 3

Objet : Vote du Compte Administratif de la Régie des Transports 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Vincent TERRAIL-NOVES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
COMPTE REGIE DES TRANSPORTS 2015						
Résultats reportés	0.00	0.00				0.00
Opérations de l'exercice	42 502.93	42 502.93			42 502.93	42 502.93
Totaux	**42 502.93**	**42 502.93**			**42 502.93**	**42 502.93**
Résultats de clôture		**0.00**				**0.00**
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	42 502.93	42 502.93			42 502.93	42 502.93
Résultats définitifs		**0.00**				**0.00**

2°- constate la concordance des résultats tels que présentés ci-dessus avec ceux du compte de gestion,
3°- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

POINT 4

Objet : Vote des taux d'imposition 2016

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux et ce conformément à la notification des bases fiscales par les services fiscaux, à travers la communication d'un état spécifique, dit Etat 1259.
Le produit fiscal attendu est de 5 424 698 €.

	Bases prévisionnelles 2016	**Taux 2016**	**Produit estimé**
Taxe d'habitation	31 440 000	7.43%	2 335 992 €
Foncier bâti	27 551 000	10.96%	3 019 590 €
Foncier non bâti	94 900	72.83%	69 116 €
Total			**5 424 698 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- vote les taux tels que présentés ci-dessus.

POINT 5.A.

Objet : Aménagement de l'îlot Libération : révision de l'autorisation de programme/ crédit de paiement n°001/2011

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :
- soit inscrire en année N, la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser),

- soit établir dés le départ un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme/crédit de paiement ou AP/CP.

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal approuvait la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement relative à l'aménagement de l'îlot Libération, première phase du projet d'aménagement du cœur de ville.
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments du programme d'aménagement du cœur de Ville. Par cette opération, il s'agit en effet d'assurer l'aménagement de la place de la Libération (voirie et création de commerces), la construction d'une salle des fêtes et de locaux associatifs dédiés à la musique.
La présente délibération vise à réviser tant l'autorisation de programme que les crédits de paiement.

1- Bilan des crédits de paiement :
   Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice.
   En 2015, 175 207.02 € ont été liquidés pour un montant de crédits ouverts de 803 227.00 €.
   Sur la période 2011-2015, 7 903 216.39 € ont été mandatés.
2- Révision de l'AP/CP :
   L'autorisation de programme (limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre de l'opération) est révisée de 8 530 000€ à 8 337 000 €
   Le crédit de paiement pour 2016 sera de 435 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le montant des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n°001/2012 de l'année 2016 conformément aux montants figurant dans la présentation ci-dessus,
- d'inscrire le crédit de paiement de l'année 2016 au budget primitif 2016.

POINT 5.B.

Objet : Construction du groupe scolaire José Cabanis
Révision d'une autorisation de programme/ crédit de paiement

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :

- soit inscrire en année N, la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser)
- soit établir dés le départ un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme/crédit de paiement ou AP/CP.

L'autorisation de programme constituant ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un projet (soit le coût global du projet), les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être liquidées sur un exercice (l'échéancier de paiement).
Par délibération en date du 12 janvier 2012, le conseil municipal approuvait la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement pour l'opération concernant la construction d'un quatrième groupe scolaire.
Le coût de l'opération était estimé à 9 400 000 €.
La présente délibération vise tout d'abord à dresser le bilan des exercices antérieurs et à réviser le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement y afférents :

Bilan sur les exercices antérieurs :
   Sur l'exercice 2015, 283 258.62 € ont été mandatés pour un montant de crédits ouverts de 603 592 €.
   Soit un total au titre des exercices 2012 à 2015 de 8 178 333.17 €.
Révision de l'AP/CP :
   L'autorisation de programme est révisée et passe de 8 480 308 € à 8 504 638 €.
   Les crédits de paiements sur l'exercice 2016 s'élèvent à 340 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réviser l'Autorisation de Programme « Construction du groupe scolaire José Cabanis»
- d'arrêter le montant des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme de l'exercice 2016 qui sera repris au BP 2016

POINT 6

Objet : Valorisation du pôle culturel du centre ville : création d'une autorisation de programme/ crédit de paiement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient par la présente délibération de créer une autorisation de programme/crédit de paiement pour la valorisation du pôle culturel du centre ville.
Le coût de l'opération est estimé à 4 500 000 € TTC.
Compte tenu du caractère pluri-annuel et structurant de cette opération, cette technique comptable est particulièrement appropriée.
Je vous en rappelle le principe comptable :
Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.
En l'espèce le montant de l'autorisation est de 4 500 000 € TTC.
Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice et seront respectivement de :

- 2016 : 500 000 €,
- 2017 : 1 000 000 €,
- 2018 : 2 000 000 €,
- 2019 : 1 000 000 €,

soit un total de 4 500 000 € TTC.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer l'Autorisation de Programme « Valorisation du pôle culturel du centre ville » :
  - d'en arrêter le montant à 4 500 000 €,
  - d'en fixer la durée à 4 ans,
  - d'arrêter le montant des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme des années 2016-2019 conformément aux montants figurant dans la présentation ci-dessus.

POINT 7

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les subventions aux associations figurant en annexe du Budget 2016, tel qu'exposé ci-dessous :

Article	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016
6574	LE NONCESSE	1 500.00
6574	SALEM	300.00
6574	FNATH	300.00
6574	SECOURS POPULAIRE	4 200.00
6574	DON DU SANG BALMA	170.00
6574	AMICALE ANCIENS GRAND 14	200.00
6574	ASSOCIATION DES MEDAILLES MILITAIRES	150.00
6574	CERCLE DE L AMITIE	2 200.00
6574	CLUB RETRAITES LASBORDES	1 200.00
6574	FNACA	300.00
6574	SOUVENIR FRANCAIS	250.00
6574	AERO GYM BALMANAISE	350.00
6574	LES AIGLES DE BALMA	350.00
6574	BALMA OLYMPIQUE CYCLISME	150.00
6574	BALMA OLYMPIQUE RUGBY	65 000.00
6574	BALMA SAINT EXUPERY 31	8 500.00

6574	BALMA SPORTING CLUB	74 530.00
6574	BALMA VELO SPRINT	200.00
6574	LA BOULE BALMANAISE	1 720.00
6574	CAB - Section Athlétisme	32 300.00
6574	CAB - Section Fitness	1 000.00
6574	CAB - Section Danse	700.00
6574	BALMA GYM AGRES	7 500.00
6574	CAB - Section GSS	1 000.00
6574	CAB - Section Tir à l'Arc	2 500.00
6574	CLUB NAUTIQUE BALMANAIS	2 800.00
6574	CYCLO RANDONNEURS BALMA	250.00
6574	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	28 000.00
6574	TENNIS CLUB BALMA	6 000.00
6574	VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES	7 000.00
6574	BOXING CLUB BALMANAIS	250.00
6574	ENTENTE BALMA TAC ESCRIME	200.00
6574	AIDE ET AMITIE	450.00
6574	AMICALE PHILATELIQUE BALMANAISE	500.00
6574	ASSOCIATION CHELIONOPHILE BALMANAISE	170.00
6574	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	600.00
6574	BRIDGE CLUB DE BALMA	500.00
6574	CLUB DE PECHE A LA MOUCHE	170.00
6574	CLUB DE SCRABBLE	250.00
6574	CONNAISSANCE ET AMITIE	330.00
6574	COUSETTES ET PETITES MAINS	250.00
6574	BALMA PATCHWORK	300.00
6574	PINCEAUX ET PORCELAINE	170.00
6574	VOYAGE AUTOUR DE L ASSIETTE	170.00
6574	CANIS CLUB BALMA	170.00
6574	LE VERGER DU PETIT PATRE	75.00
6574	PROTECTION CADRE VIE BALMANAIS	300.00
6574	L ART EN MOUVEMENT	300.00
6574	COMITE DES FETES	55 000.00
6574	ENSEMBLE VOCAL BALMA	250.00
6574	LA GRAINERIE	13 500.00
6574	HARMONY	43 000.00
6574	HISTOIRE VIVANTE DE BALMA	900.00
6574	ASSOCIATION LE LIEN	170.00
6574	TERRE DE PEINTRES	250.00
6574	LE TEMPS D UN CAFE	500.00
6574	VENT DE MOTS	250.00
6574	AU CŒUR DU CYPRIE VILLAGE	250.00
6574	LA LASBORDAISE	250.00
6574	LA SOURIS BALMANAISE	300.00
6574	VIVR A VIDAILHAN	250.00

6574	BALMA 31	300.00
6574	AFAPE	6 000.00
6574	ECPA ECOUTER COMPRENDRE PARLER ANGLAIS	170.00
6574	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE J ROSTAND	200.00
6574	SCOUTS DE FRANCE GROUPE BALMA	3 350.00
6574	APCB	124 831.00
6574	MJC BALMA	64 000.00
6574	AVSB	520 825.00
6574	LA PLANETE BLEUE	141 395.00
6574	CRECHE AND DO	6 310.00
6574	RESERVE	85 030.00
Total 6574		**1 323 056.00**
657361	COOP SCOLAIRE	42 376.60
Total 657361		**42 376.60**
657362	CCAS	285 000.00
Total 657362		**285 000.00**
65737	REGIE DES TRANSPORTS	52 200.00
Total 65737		**52 200.00**

Il précise que les élus membres du bureau des associations n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les montants de subventions versés aux associations pour l'année 2016 tel que présenté ci-dessus.

POINT 9

Objet : Dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du programme budgétaire 2016, il a été décidé de prévoir l'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux, en remplacement des équipements vétustes.
Ce projet prévoit notamment l'acquisition de :

- 18 ordinateurs « tout-en-un »,
- 2 ordinateurs portables,
- 3 serveurs NAS.

Le montant estimé de ces acquisitions s'élève à la somme de 20 815.55 € H.T. soit 24 978.66 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux,
- d'approuver le dossier de demande de subvention pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux, pour un montant de 20 815.55 € H.T., soit 24 978.66 € T.T.C.,
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

POINT 10

Objet : Classes transplantées de l'école élémentaire Gaston Bonheur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire Gaston Bonheur organise deux classes transplantées :

- **une classe pour un séjour du mercredi 9 au vendredi 11 mars 2016 à CARCASSONNE (11000) au centre d'hébergement Notre Dame de l'Abbaye.**

Il s'agit de la classe de :

– M. LUQUET (26 élèves de CE2).

Le coût total de ce séjour s'élève à 4 356 €.
Le montant de la subvention demandée à la mairie pour cette sortie est de **1 170 €** et servira à couvrir une partie des frais du voyage.

- **deux classes pour un séjour du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2016 à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (12200) au Domaine de Laurière.**

Il s'agit des classes de :

- Mme BARALE (23 élèves de CP),
- Mme CROUIN (20 élèves de CE1).

Le coût total de ce séjour s'élève à 9 177 €.
Le montant de la subvention demandée à la mairie pour cette sortie est de **1 935 €** et servira à couvrir une partie des frais du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le versement de deux subventions de 1 170 € et 1 935 € à la coopérative de l'école élémentaire Gaston Bonheur.
-

POINT 11

Objet : Classe transplantée de l'école élémentaire Marie Laurencin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire Marie Laurencin organise une classe transplantée.

- **Une classe pour un séjour du mercredi 18 au vendredi 20 mai 2016 à SAINT-ANTONIN NOBLE VAL (82140) au Moulin de Roumégous.**

Il s'agit de la classe de :

- M. JEANNE-BROU (27 élèves de CM1).

Le coût total de ce séjour s'élève à 5 120 €.
Le montant de la subvention demandée à la mairie pour cette sortie est de **1 215 €** et servira à couvrir une partie des frais du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le versement de la subvention de 1 215 € à la coopérative de l'école élémentaire Marie Laurencin.

POINT 12

Objet : Signature d'une convention avec la société AGORASTORE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la bonne gestion des services municipaux, il a été recherché la meilleure optimisation en matière de recyclage et revente de l'ensemble du matériel et mobilier reformé de la collectivité.
A ce titre, il est proposé de conclure une convention avec la société AGORASTORE qui développe une solution, clé en mains, d'hébergement d'assistance et de maintenance de courtage aux enchères dédiés aux collectivités territoriales.
La présente convention est conclue pour une période de un an avec la possibilité de 3 reconductions de la même durée.
A titre commercial, cette convention est conclue avec pour seule rémunération l'application d'un taux de commission applicable sur le montant final de la vente HT aux enchères du produit de 10 %.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer et de réaliser tous les actes nécessaires pendant la durée de ce contrat.

POINT 13

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la valorisation du pôle culturel du centre ville - Composition du jury

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Balma s'est engagée dans la valorisation du cœur de ville. Ce projet prévoit la réhabilitation de la bibliothèque et son extension, la transformation de deux bâtiments (presbytère et bâtiment dédié aux activités associatives) et la réalisation d'un jardin public aux abords de ces bâtiments. La surface estimée du projet est de 1 250 m². Compte tenu du montant prévisionnel des travaux et conformément aux articles 70 et 74 du code des marchés publics, la ville de Balma doit lancer un concours d'architecture afin de désigner le maître d'œuvre chargé de la mise en œuvre de ce projet.
Selon les dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics, il convient de procéder à l'élection des membres du jury. Outre le Maire, Président de droit du jury, le dit jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il présente au Conseil Municipal les listes suivantes :

Liste de la majorité

Membres titulaires
1. *
2. *
3. *
4. *
5. *

Membres suppléants
1. *
2. *
3. *
4. *
5. *

Liste de l'opposition

Membres titulaires
1. *
2. *
3. *
4. *
5. *

Membres suppléants
1. *
2. *
3. *
4. *
5. *

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à un vote.

Les résultats du vote sont les suivants :
- Liste de la majorité : ……voix,
- Liste de l'opposition : …… voix.

Ont été déclarés élus :

Membres titulaires

1. *
2. *
3. *
4. *
5. *

Membres suppléants

6. *
7. *
8. *
9. *
10. *

En sus des membres élus, le président du jury désigne des membres ayant la même qualification professionnelle que celle exigée des candidats participants au concours.

Le jury de concours est composé comme suit :

- Le Président, Monsieur le Maire
- Les membres titulaires :

*
*
*
*
*

- Les membres suppléants :

*
*
*
*
*

- Les personnalités qualifiées :
  - 1 architecte de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (A.U.A.T)
  - 1 architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E)
  - 1 architecte de l'Ordre des Architectes.

POINT 14

Objet : Acceptation de rétrocession de concession funéraire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du cimetière communal en date du 27 septembre 2012 autorise dans son article 35 la rétrocession des concessions funéraires effectuée par demande écrite du fondateur sous réserve que la concession soit rendue libre.
Ce même article prévoit également que la rétrocession donne lieu à un arrêté d'annulation avec restitution de la valeur initiale de la concession déduction faite de la part revenant au CCAS soit 1/3 du montant total.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de rétrocession de Madame BERNARDINIS Madeleine, qui souhaite restituer le caveau de 6m² au cimetière de Balma, qui lui a été concédée le 15 avril 2002, pour une durée de trente ans.
Cette demande est faite suite au déménagement de la concessionnaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu le règlement du cimetière municipal,

- Vu la demande de rétrocession de Madame BERNARDINIS Madeleine, domiciliée Puymerle - 46260 VIDAILLAC, en date du 17 Mars 2016,
- Vu l'arrêté municipal du 15 avril 2002 accordant une concession de 6 m² pour une durée de 30 ans à Madame Madeleine BERNARDINIS dans le cimetière communal moyennant la somme de 810€ pour sa famille,
- Considérant qu'il s'est écoulé depuis 2002, une période de 14 ans, il convient de restituer à cette dernière le montant versé lors de la délivrance de la concession déduction faite de la part revenant au Centre Communal d'Action Sociale, au prorata de la période de mise à disposition de concession restant à courir, soit 16 ans,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 - Il est accepté la rétrocession de la concession numéro 2100, caveau n°65 secteur L, délivrée à Madame Madeleine BERNARDINIS.

En conséquence, sera restitué à Madame Madeleine BERNARDINIS par virement sur son compte bancaire, la somme de 288 € ainsi calculée (prix initial x 2/3) x 16/30 = 288 €.

Prix initial et durée	***Date de l'arrêté de concession***	***Part CCAS*** *(1/3 sur prix initial)*	***Durée de mise à disposition restant à courir***	***Montant à restituer***
810 € pour 30 ans	15 avril 2002	270 €	16/30	288 €

Article 2 - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 - Il sera dressé un arrêté de rétrocession dans les conditions financières visées à l'article 1.

POINT 15

Objet : Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la ville de Balma et l'opérateur de téléphonie SFR

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

En date du 23 mai 2011, la commune de Balma, à l'issue d'une procédure de marché public, avait signé un contrat avec la société SFR pour la téléphonie fixe des bâtiments communaux. Ce marché d'une durée de 4 ans comportait une tarification par type de ligne analogique ou autres (T0, T2).

Le 20 mars 2014, la Mairie a été démarchée à nouveau par cette société pour signer un avenant au marché en cours afin de bénéficier d'une offre promotionnelle. Une nouvelle grille a été signée et validée par l'Elu en charge de ce dossier.

Dans le cadre de l'examen des factures courant 2014, il est apparu que la nouvelle grille tarifaire était plus désavantageuse que la grille originale et qu'elle ne respectait pas le marché public en cours sur plusieurs points :

- d'une part, la grille était réservée aux PME,
- d'autre part, celle-ci ne respectait pas la limite des 5 % d'augmentation autorisée par le CCTP du marché.

En effet, l'abonnement à une ligne T2 qui coutait 160 € TTC par mois dans la grille initiale était facturée à la ville, suite à la signature de cet avenant, 557 € TTC, soit une hausse de 348 %.

En conséquence, la ville a décidé de ne pas régler les factures correspondantes.

Le montant du litige s'élevait à 12 373,70 €.

Après négociation entre la société SFR et la ville, un protocole d'accord transactionnel sera signé afin de ramener le montant des factures à 309,48 € au lieu des 12 373,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition comme ci-dessus exposé par Monsieur le Maire ainsi que la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT 16

Objet : Offre de concours de l'association « Dessine-moi un terrain de Basket »

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Un projet collaboratif entre la Ligue Midi-Pyrénées de Basket-ball et l'Association « Dessines-moi un terrain de Basket » vise à mettre en œuvre un dispositif alliant la réfection de terrains extérieurs par le biais d'un apport de Mécénat d'entreprises régionales au bénéfice des municipalités avec un lien

social vers le club référent, la maison de quartier ou autre structure permettant à des jeunes de s'approprier ce nouvel espace, le faire vivre et l'entretenir.
A cet effet, l'association « Dessines-moi un terrain de Basket »nous propose de recevoir dans le cadre de cette offre de concours deux terrains de Basket pour la pratique 3x3 de dimension 15 x 14 m, soit une surface totale de 19 x 16 m.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter cette offre de concours de l'association « Dessine-moi un terrain de Basket »,
- d'accueillir ces deux équipements sur des parcelles communales à déterminer,
- de l'autoriser à signer la convention correspondante à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus exposées par Monsieur le Maire ainsi que la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.